



Titre de l'oeuvre: Papakassik, par Eruoma Awashish

ENJEUX ET FACTEURS FACILITANTS DE LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES VISANT LES PREMIÈRES NATIONS ET INUIT

Émilie DESCHÊNES, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Hugo ASSELIN, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Sébastien BRODEUR-GIRARD, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Sébastien ARCAND, HEC Montréal

Sarah FRASER, Université de Montréal

Jean-Michel BEAUDOIN, Université Laval

REMERCIEMENTS ●●●●●●●●

Nous remercions nos partenaires d'avoir participé et cru à l'importance et à la pertinence du projet

La Commission de la santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

- Marjolaine Sioui
- Patricia Montambault
- Nancy Gros-Louis McHugh



Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec

- Tanya Sirois
- Audrey Pinsonneault



Le Conseil en éducation des Premières Nations

- Denis Gros-Louis



L'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

- Ghislain Picard



Nous remercions nos partenaires de l'action concertée

Le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Le Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et Inuit (SRPNI)

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES)

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ)

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Nous remercions nos collaborateurs du milieu universitaire

Emmanuelle Piedboeuf, Institut national de la Recherche scientifique

Simon Théberge, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Vanessa Ratté, Université de Montréal

Nous remercions particulièrement Niaka Agence Créative Abénakise



Nous remercions Eruoma Awashish pour le partage de son œuvre Papakassik

Un projet financé par le Fonds de Recherche du Québec – Société et Culture
© 2023



Pour citer ce document :

Deschênes, É., Asselin, H., Brodeur-Girard, S., Arcand, S., Fraser, S. et Beaudoin, J.-M. (2023). *La mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration des politiques publiques visant les Premières Nations et Inuit*. Rapport de recherche déposé au Fonds de recherche du Québec - Société et Culture (FRQSC), dans le cadre de l'action concertée sur la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration des politiques publiques visant les Premières Nations et Inuit.

TABLES DES MATIÈRES

ACCRONYMES	8
INTRODUCTION	9
1. PROCESSUS DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES VISANT LES PNI....	13
1.1 Production des connaissances.....	16
1.2 Vulgarisation, synthèse et partage des connaissances.....	20
1.3 Sélection des connaissances.....	20
1.4 Transfert des connaissances.....	34
1.5 Utilisation des connaissances.....	37
1.6 Conclusion: mise en œuvre, suivi, régulation, évaluation et Reddition de comptes.....	42
2. INFLUENCE DU CONTEXTE SUR LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE POURU L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	44
2.1 Contexte sociohistorique.....	46
2.2 Contexte culturel et linguistique.....	48
2.3 Contexte politique.....	53
2.4 Contexte légal et juridique.....	63
2.5 Contexte administratif.....	66
2.6 Conclusion : enjeux de confiance, d'acceptabilité, de légitimité et d'imputabilité.....	68
3. SYNTHÈSE.....	70
3.1 Situation actuelle.....	71
3.2 Situation souhaitée	74
ANNEXE	78
RÉFÉRENCES.....	81

TABLES DES FIGURES

Figure 1 :	Objectifs et questions de recherche.....	12
Figure 2 :	Processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI.....	15
Figure 3:	Observation de la faible participation des PNI à la production des connaissances issues de la recherche.....	18
Figure 4 :	Types de connaissances issues de la recherche pouvant être mobilisées.....	21
Figure 5 :	Justification de la pertinence et de l'importance de la prise en compte des spécificités et perspectives notamment culturelles, linguistiques, historiques ou liées à la territorialité des PNI.....	24
Figure 6 :	Facteurs influençant le transfert de connaissances issues de la recherche	36
Figure 7 :	Contextes qui entourent le processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche aux fins de l'élaboration d'une politique publique visant les PNI..	45
Figure 8:	Synthèse de la situation actuelle de la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les Premières Nations et Inuit	71

TABLES DES TABLEAUX ●●●●●●●●

Tableau 1 :	Principaux groupes d'acteurs impliqués dans la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI..	14
Tableau 2 :	Synthèse des facteurs liés à la production des connaissances facilitants la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI.....	19
Tableau 3 :	Synthèse des facteurs liés à la vulgarisation, à la synthèse et au partage des connaissances issues de la recherche facilitants la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques.....	20
Tableau 4 :	Enjeux liés à la consultation des PNI dans la sélection des connaissances.....	26
Tableau 5 :	Synthèse des facteurs liés à la sélection des connaissances issues de la recherche facilitant la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques.....	33
Tableau 6 :	Synthèse des facteurs liés au transfert, à la diffusion et à l'appropriation des connaissances issues de la recherche facilitant la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques.....	37
Tableau 7 :	Synthèse des facteurs liés à l'utilisation des connaissances issues de la recherche facilitant la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques.....	41
Tableau 8 :	Synthèse des facteurs liés au contexte sociohistorique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.....	47
Tableau 9 :	Synthèse des facteurs liés au contexte culturel et linguistique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.....	52
Tableau 10 :	Synthèse des facteurs liés au contexte politique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.....	62
Tableau 11 :	Synthèse des facteurs liés au contexte légal et juridique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.....	66
Tableau 12 :	Synthèse des facteurs du contexte administratif facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.....	68

ACRONYMES ●●●●●●●●

APNQL	Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador
CEPN	Conseil en éducation des Premières nations
CERP	Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec
CINA	Canadian Indigenous Nurses Association
CRPA	Commission d'enquête royale sur les Peuples autochtones
CRSH	Conseil de recherche en sciences humaines
CSDEPJ	Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse
CSSSPNQL	Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador
CVR	Commission de Vérité et réconciliation
DNUDPA	Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des Peuples autochtones
ENFFADA	Enquête nationale sur les filles et les femmes autochtones disparues et assassinées
FAQ	Femmes Autochtones Québec
FRQ	Fonds de recherche du Québec
FRQSC	Fonds de recherche du Québec — Société et culture
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MÉQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
RCAAQ	Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SRPNI	Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit

INTRODUCTION ●●●●●●●●

Le Québec investit en recherche et reconnaît l'importance stratégique de l'innovation pour le progrès social et économique. Toutefois, alors que la recherche *par, pour* et *avec* les Premières Nations et Inuit (PNI) devrait être considérée comme essentielle à l'élaboration de politiques publiques visant les PNI (Battiste, 2009), les outils semblent manquer pour rendre ce processus récurrent et efficace. Même si plusieurs recherches sont réalisées en collaboration avec les communautés et organisations des PNI, les connaissances ainsi générées ne sont pas nécessairement mobilisées dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI (Bonesteel, 2007). Le développement d'approches culturellement pertinentes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques est une condition *sine qua non* à l'amélioration de la situation sociale, sanitaire, éducative et économique des PNI (Bishop et coll., 2009). De telles politiques leur évitent d'être marginalisés (Martin et Diotte, 2010) et permettent la considération de leur caractère distinct, de même que celle des défis uniques, notamment géographiques, auxquels ils sont confrontés (Bonesteel, 2006). Il s'agit fondamentalement d'une responsabilité des gouvernements, qui découle notamment, pour le fédéral, de leur obligation de fiduciaire envers les PNI et du principe d'honneur de la Couronne et, pour le provincial, de leur responsabilité tant morale que juridique en vertu notamment des traités modernes pour les communautés conventionnées. D'ailleurs, la mise en place d'institutions de gouvernance qui correspondent davantage à leur culture politique gagne en légitimité et contribue au développement économique des PNI (Jorgensen, 2007 ; Beaudoin et coll., 2009, 2015).

L'élaboration de politiques publiques visant les PNI est complexe. Les décisions quant aux connaissances à mobiliser sont délicates et nécessitent une sensibilité culturelle et une compréhension du contexte d'application. La mobilisation des connaissances doit tenir compte d'un ensemble de facteurs, notamment du caractère distinctif des visions des PNI, des caractéristiques des relations interculturelles, de l'histoire et des revendications territoriales (Deschênes, 2020 ; Deschênes et Arcand, 2022). La proportion grandissante de la population des PNI vivant en milieu urbain doit aussi être considérée (Martin et Diotte, 2010 ; Senese et Wilson, 2013 ; Landry et coll., 2019 ; Asselin et Drainville, 2020).

L'élaboration des politiques publiques visant les PNI nécessite de se baser sur des données probantes et des connaissances pertinentes. Or, un écart existe entre les connaissances disponibles issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI et leur utilisation aux fins de l'élaboration de politiques publiques. Un changement est nécessaire afin de corriger l'inadéquation entre, d'une part, les besoins, les attentes, les valeurs, les savoirs, de même que l'histoire des communautés, des organisations et des personnes membres des PNI, ainsi que, d'autre part, les politiques publiques visant les PNI. En effet, les politiques publiques ont un rôle central à jouer dans la réalisation des droits et dans la résolution des conflits hérités des politiques coloniales (George et coll., 2019).

En vertu de la Loi constitutionnelle de 1867 (art.91[24]), le gouvernement fédéral est le principal responsable de l'administration des affaires concernant les PNI (Dupuis, 2012), ce qui complexifie la position du gouvernement du Québec dans l'élaboration des politiques visant les PNI. Au fédéral, les services sont centralisés au ministère Services aux Autochtones Canada et au ministère Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Au Québec, chaque ministère et organisme offre ses services directement aux PNI, appuyé par le Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et Inuit (SRPNI), qui a la responsabilité d'assurer le lien entre les PNI et le gouvernement du Québec (gouvernement du Québec, 2020). Le gouvernement provincial peut conclure des ententes dans des secteurs qui relèvent de sa compétence, comme la santé et les services sociaux, l'éducation, la sécurité publique, les services policiers, la justice et le territoire (gouvernement du Québec, 2020). Puisque le succès de telles politiques peut être mesuré sur la base d'une reconnaissance mutuelle (gouvernementale et des PNI) de leurs orientations et de leurs objectifs (Hernandez, 2012), le présent rapport présente une recension critique de la littérature sur la mobilisation des connaissances pour l'élaboration de politiques publiques visant les PNI, appuyée par les propos de représentants de ministères et d'organisations des PNI.

Dans cette revue critique des écrits sur le sujet, nous abordons la question fondamentale de la prise en compte de savoirs des PNI dans l'élaboration de politiques publiques sous deux angles distincts afin que toutes les voix soient entendues (Latour, 1999). Le premier angle est l'approche interculturelle de la recherche dans une perspective de construction de confiance entre les parties prenantes (Deschênes et Arcand, 2022 ; Deschênes, 2023), alors que le deuxième angle porte sur le souci d'augmentation de la légitimité de ces parties les unes par rapport aux autres (Arcand et coll., 2019 ; Deschênes, 2020). C'est par l'entremise de politiques publiques légitimes que la solidarité collective se construit, au-delà des différences entre les groupes sociaux (Papillon, 2012).

Les écrits recensés mettent également en évidence l'importance d'aborder la question de l'élaboration de ces politiques publiques au regard de leur caractère sécurisant sur le plan culturel. Ce caractère vise à transformer l'état actuel des politiques elles-mêmes et de leur processus d'élaboration – incluant, donc, la mobilisation des connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI – vers une meilleure considération des besoins, des attentes, des droits et des identités culturelles des Premières Nations et Inuit, et ce, par leur participation pleine et entière, par la redistribution égalitaire des pouvoirs ou par l'autodétermination.

Ainsi, tant la confiance, la légitimité et la sécurité culturelle des politiques publiques se mesurent à l'aune de leur pertinence culturelle et de leur mise en action par les personnes, organisations et communautés concernées.

¹L'expression « visant les PNI » est utilisée dans tout le document en faisant référence autant aux politiques publiques qui visent uniquement des PNI comme destinataires de la politique qu'aux politiques qui comportent une composante consacrée aux PNI, sans nécessairement leur être spécifiquement destinée.

Par ailleurs, cette idée rejoint en partie les principes adoptés par le gouvernement du Québec en 1983 (gouvernement du Québec, 2020) et qui sont toujours actuels, concernant le statut et les droits des PNI, de même que la nécessité d'établir des relations harmonieuses entre les peuples. Entre autres, le Québec y reconnaissait le caractère distinct des PNI et le droit à leurs cultures, langues, coutumes et traditions, ainsi que le droit d'orienter elles-mêmes le développement de leur identité. Il reconnaissait aussi le droit des PNI d'avoir et de contrôler des institutions qui correspondent à leurs besoins dans différents domaines, ainsi que le droit de bénéficier de fonds publics favorisant la poursuite d'objectifs qu'ils jugent fondamentaux (gouvernement du Québec, 2020).

Les décisions politiques au regard des affaires portant sur les PNI devraient être tributaires de la reconnaissance de leur droit à l'autodétermination et de l'esprit de réconciliation entre les gouvernements et elles, tel que le proposent l'ensemble des commissions et enquêtes publiques des dernières années (CRPA, 1996 ; CVR, 2015 ; CERP, 2019 ; ENFFADA, 2019) et tel que le réitèrent différentes organisations des PNI (APNQL, CSSSPNQL, CEPN, RCAAQ, FAQ, etc.).

Objectif et questions

L'objectif de cette recherche était de recenser et de synthétiser de façon critique les écrits et les discours sur la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant l'ensemble des PNI ou une partie des nations ou des communautés.

Nous avons orienté nos analyses en fonction de trois questions fondamentales qui portent sur les enjeux, les facteurs facilitants et les pratiques inspirantes qui nous ont permis de saisir la complexité des facteurs impliqués dans la mobilisation des connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI dans l'élaboration de politiques publiques (voir Figure 1).

La méthodologie que nous avons utilisée est présentée à l'annexe 1. Le résultat de nos analyses se divise en trois parties, présentées dans les prochaines sections : (1) le processus de mobilisation des connaissances dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI ; (2) l'influence du contexte entourant le processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche et celui de l'élaboration des politiques publiques visant les PNI ; et (3) une synthèse de la situation actuelle en matière de mobilisation des connaissances dans l'élaboration de politiques publiques, ainsi qu'une « situation souhaitée » au vu des résultats de nos analyses.

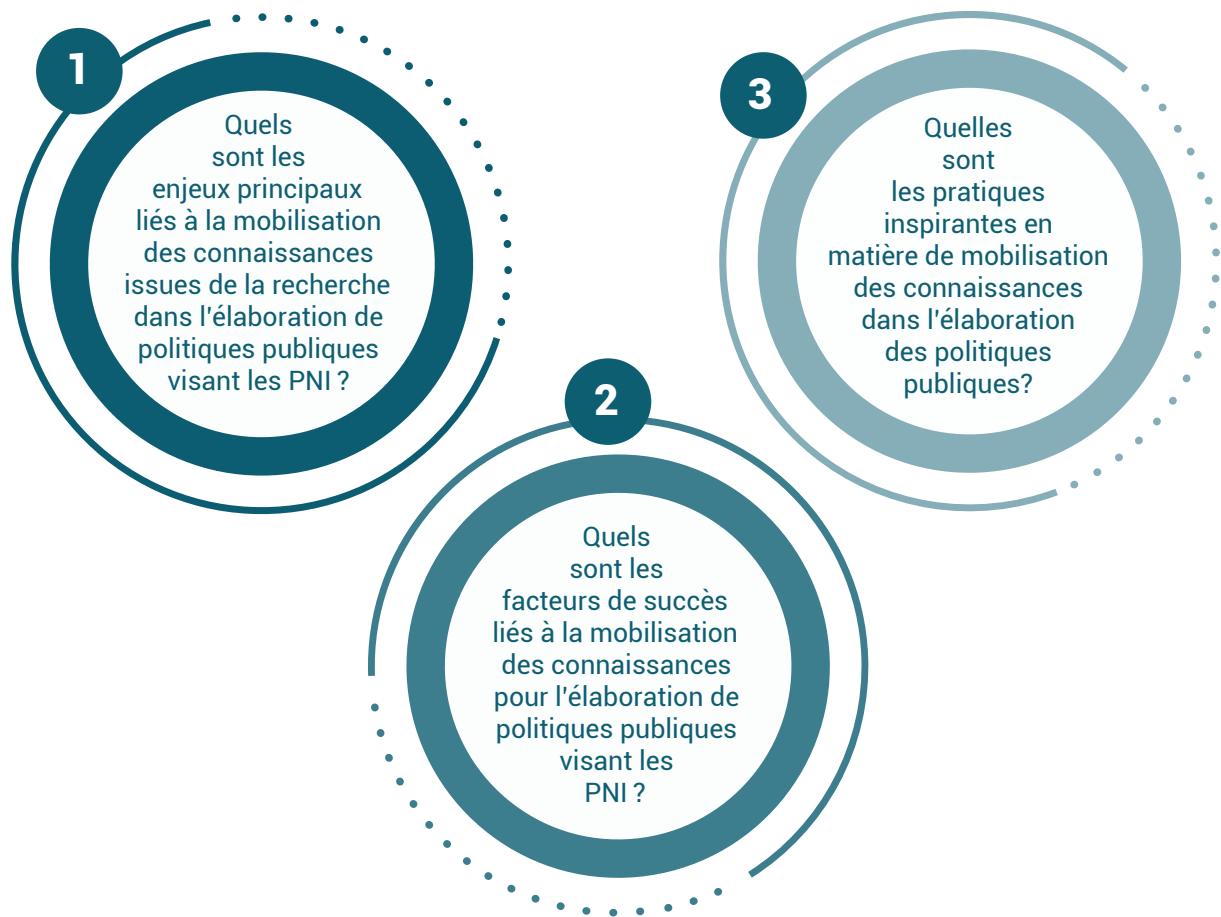


Figure 1 : Objectifs et questions de recherche

PARTIE 1
PROCESSUS DE MOBILISATION
DES CONNAISSANCES ISSUES
DE LA RECHERCHE POUR
L'ÉLABORATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
VISANT LES PNI

1. PROCESSUS DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES VISANT LES PNI ●●●●●●●●

Le processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI est complexe et s'inscrit dans une approche impliquant différents acteurs (voir Tableau 1). Le processus n'est pas formalisé et les PNI y sont sous-représentés. Des progrès ont néanmoins été réalisés dans les dernières années. À titre d'exemple, mentionnons l'amélioration des programmes, les partenariats entre des ministères provinciaux, des organisations régionales et des communautés des PNI ou l'implication plus importante du gouvernement.

Tableau 1: Principaux groupes d'acteurs impliqués dans la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI.

GROUPE D'ACTEURS	RÔLES
Premières Nations et Inuit Communautés, Conseils de Nations, APNQL et ses commissions et organisations, RCAAQ.	Ils participent activement aux consultations et aux tables de concertation en vue de l'élaboration de politiques publiques visant les PNI. Ils produisent et diffusent des connaissances, par eux-mêmes ou en s'alliant à des équipes de recherche.
Acteurs du milieu de la recherche Universités, consultants, bureaux d'études, autres acteurs	Ils agissent comme principaux producteurs de connaissances scientifiques et assurent la diffusion des résultats sans participer directement aux mécanismes d'élaboration de politiques publiques.
Acteurs gouvernementaux Fonctionnaires et élus	Ils mobilisent les connaissances issues de la recherche <i>par, pour et avec</i> des PNI et les connaissances dites scientifiques pour élaborer des politiques publiques. Ils ont à la fois un rôle d'experts et de médiateurs.

Les enjeux liés à la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI concernent principalement les ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles). Le processus exige la prise en compte de spécificités qui commandent de nouveaux apprentissages et le renforcement de connaissances préalables, selon le lieu, la culture, les pratiques antérieures, les expériences, les conventions, etc. Ces démarches requièrent parfois de choisir entre la création de bénéfices pour la population dans son ensemble ou pour un ou des groupe(s) en particulier.

Cette première partie présente les enjeux et les facteurs facilitants spécifiques à chacune des étapes du processus de mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI en s'appuyant sur la recension des écrits et sur des entretiens réalisés avec des PNI et gouvernementaux. Les données recueillies montrent que le processus de mobilisation comprend cinq étapes (voir Figure 2). Bien qu'elles seront présentées les unes à la suite des autres dans les sections qui suivent, ces étapes ne sont ni forcément linéaires, ni systématiquement réalisées par tous les acteurs de la même manière ou au même moment. Cette partie se termine par une section portant sur des éléments relatifs à la mise en œuvre, au suivi, à la régulation, à l'évaluation et à la reddition de comptes inhérents au processus de mobilisation des connaissances dans l'élaboration des politiques publiques visant les PNI.

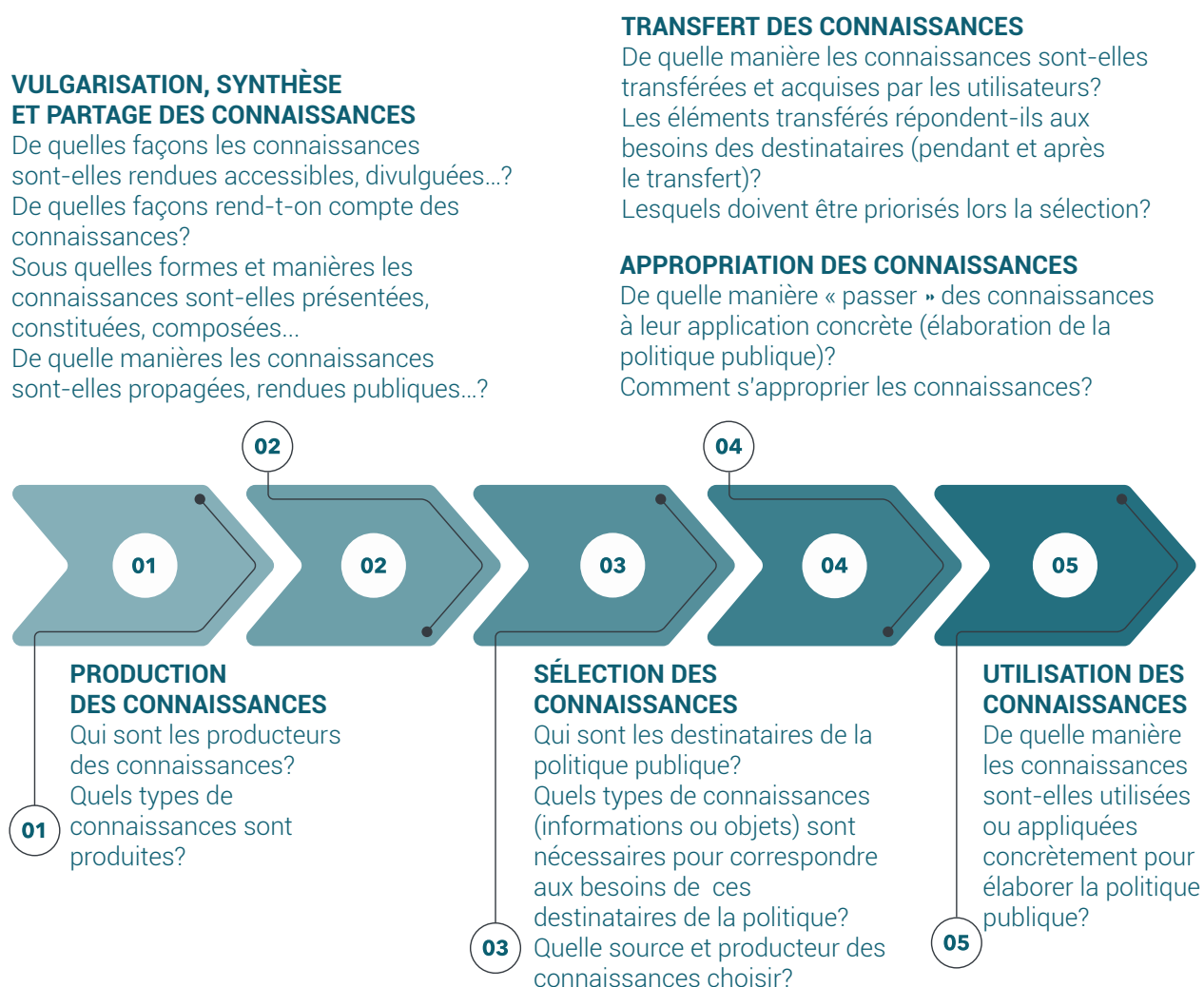


Figure 2 : Processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI (source : auteure)

1.1 PRODUCTION DES CONNAISSANCES

Diversité des profils de producteurs de connaissances et présence des PNI en recherche

Les connaissances qui sont mobilisées dans l'élaboration des politiques publiques visant les PNI sont principalement produites par les acteurs du milieu de la recherche, soit les chercheurs universitaires et les consultants (presque exclusivement allochtones). Pourtant, les PNI sont d'importants producteurs de connaissances. Quant aux acteurs gouvernementaux, ils semblent manquer de moyens et de ressources pour produire des connaissances, ce qui explique qu'ils se tournent vers d'autres acteurs.

Le fonctionnement de la recherche universitaire demeure partiellement hermétique aux connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI. Le point de vue adopté est souvent celui d'une culture unique et d'une pensée universelle et les chercheurs manquent de formation au sujet des réalités des PNI. La recherche, souvent ancrée dans un système de pouvoir déséquilibré, se base majoritairement sur les connaissances scientifiques et considère les connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI comme étant de deuxième ordre.

EXTRAIT:

PEUPLES AUTOCHTONES, TERRITOIRES ET CITOYENNETÉS: LE QUÉBEC FACE À SES DÉFIS (Salée et coll., 2020, p.18-20)

[Les] démarches mises de l'avant par les chercheurs allochtones, tout aussi honorables et respectueux que puissent être les sentiments qui les inspirent, n'en adoptent pas moins en définitive une posture de pouvoir : celle de l'universitaire, héritier et bénéficiaire de dynamiques sociopolitiques historiques qui opèrent à son avantage et qui permettent aujourd'hui, du haut de son savoir et de sa position sociale enviable, de donner la parole aux membres des PNI, de l'autoriser à se faire entendre et encore, puisque au fond, à travers ses analyses, ne parle-t-il pas à sa place ? (...) En fait, sa sensibilité et sa sympathie à l'égard des PNI sonnent faux, car elles participent en définitive d'un calcul destiné à le faire bien paraître et à faciliter son avancement professionnel. (...) À quoi servent les bonnes intentions si au bout du compte, les rapports de pouvoir inégaux et les hiérarchies sociopolitiques entre les PNI et les Allochtones persistent et demeurent quasi inaltérables ?

De plus, la recherche universitaire est généralement segmentée par discipline, sans considération pour l'approche holistique privilégiée par les PNI. Certains acteurs universitaires semblent éloignés du terrain, ce qui entraîne un manque de contextualisation. Les politiques publiques élaborées grâce à la mobilisation de ces connaissances sont alors critiquées (partenaires – organisme(s) gouvernemental[aux] ; Blackstock, 2011). Or, elles doivent être pensées à partir de ce qui est vécu sur le terrain réellement et non hypothétiquement (Burke, 2018), car elles n'auront pas d'effet sur le terrain si elles ne sont pas ancrées dans la réalité des PNI (Blackstock, 2011 ; Guay et Grammond, 2012 ; Woodgate et coll., 2017). Le travail en partenariat avec les communautés et les organisations des PNI est une des clés mentionnées

pour évaluer la pertinence des politiques publiques (partenaires - organisme(s) des PNI et gouvernementaux).

Tout indique que la place des PNI (individus, communautés, organisations) est négligeable dans la production des connaissances mobilisées dans l'élaboration de politiques publiques (partenaires - organisme(s) des PNI) et que peu d'informations existent sur la façon d'améliorer leur participation (Black et McBean, 2016). Le succès du processus de mobilisation de connaissances dans l'élaboration des politiques publiques visant les PNI dépend de l'établissement et du maintien d'un lien de confiance entre les acteurs de la recherche, gouvernementaux et membres des PNI (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux] et des PNI).

La coproduction de connaissances par les acteurs de la recherche et par les PNI est encore rare, qu'elle porte sur les contenus ou sur les façons de les mobiliser pour élaborer des politiques (Castleden et coll., 2017 ; partenaire - organisme des PNI). Une bonne pratique consiste à mieux délimiter les critères d'accès aux subventions pour que la recherche soit partenariale et qu'elle bénéficie directement aux PNI. Alors, même les processus de sélection des thématiques des appels de proposition doivent les inclure. En revanche, la grande sollicitation des communautés et organisations des PNI suggère qu'il faut leur donner plus de moyens et de ressources pour participer pleinement aux projets et processus.

Distance entre les approches de production des connaissances

Alors qu'il est admis que les perspectives des PNI devraient être le point de départ des nouveaux efforts de recherche (notamment dans une optique de décolonisation) (Arseneault et coll., 2018), plusieurs observations rendent compte de leur faible participation dans la production des connaissances issues de la recherche (voir Figure 3).

PRATIQUE INSPIRANTE:

AVOIR RECOURS À L'APPROCHE DE LA DOUBLE PERSPECTIVE POUR FACILITER LA RECHERCHE PARTICIPATIVE ET LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Pour faciliter les échanges en recherche *par*, *pour* et *avec* les PNI, plusieurs méthodes s'inspirent de l'approche de la double perspective (two-eyed seeing), une démarche théorisée par l'ainé mi'kmaq Albert Marshall qui vise à voir d'un œil les forces des savoirs des PNI et de l'autre, les forces des savoirs occidentaux, afin d'utiliser ces deux visions au bénéfice de tous (Bartlett et coll., 2012). Cette approche en est une de coapprentissage et de collaboration et permet de mieux cadrer les questions posées, d'encourager la diversité des perspectives, de décoloniser les méthodologies et d'évaluer les politiques publiques (Black et MacBean, 2016 ; McMillan et Prosper, 2016 ; Bélisle et coll., 2022). Elle fournit ainsi le cadre conceptuel d'une approche décoloniale pour la création et la mobilisation des connaissances (McMillan et Prosper, 2016 ; Martin et coll., 2017 ; MacRitchie, 2018). Cela dit, il est important que les acteurs publics soient attentifs à ne pas coopter l'approche de la double perspective, mais qu'ils visent plutôt à s'engager pleinement dans le processus en vue de changer le paradigme d'élaboration des politiques publiques en modifiant profondément leurs façons de penser, de raisonner, de faire et d'agir en cette matière (MacRitchie, 2018).



Figure 3: Observation de la faible participation des PNI à la production des connaissances issues de la recherche

Connaissances produites

Les connaissances produites portent peu sur des réalités et enjeux des PNI ou sont dans un format qui les rend difficiles à utiliser (Asselin et Basile, 2012). Par exemple, les connaissances sont souvent produites de manière compartimentée, sans prendre en compte l'interdépendance entre elles, ce qui serait plus conforme à leur vision holistique privilégiée.

Par ailleurs, alors que les connaissances ayant déjà été produites en contexte des PNI sont peu utilisées, les acteurs universitaires et gouvernementaux continuent de solliciter les PNI pour en produire de nouvelles, entraînant une fatigue chez les personnes participant aux recherches (Asselin et Basile, 2012). De plus, les connaissances produites ne sont pas neutres. Par exemple, la nature différente des systèmes de savoirs des PNI, ainsi que les conceptions différentes des objectifs dans

l'élaboration des politiques publiques, en influencent la teneur et la portée (MacRitchie, 2018). Enfin, si les paramètres de la recherche ne sont pas contextualisés à un lieu ou un territoire, leur mobilisation dans l'élaboration de politiques publiques s'appliquant à d'autres lieux ou territoires pourrait s'avérer problématique.

Le tableau 2 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés à la production des connaissances issues de la recherche.

Tableau 2 : Synthèse des facteurs liés à la production des connaissances facilitants la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI

FACTEURS	DESCRIPTION
Implication des PNI	• Impliquer des PNI dans les recherches et activités de production de connaissances qui les concernent (même indirectement), et ce, à toutes les étapes du processus • Assurer que des PNI aient des rôles dans la prise de décisions quant au financement des projets de recherche et quant à leur gouvernance
Modes de production	• Varier les modes de production des connaissances, de même que les acteurs impliqués dans leur production • Coproduire des connaissances avec des membres de chaque PNI
Inclure, valoriser et revitaliser les cultures, les langues et les identités des PNI	• Faire des perspectives et réalités des PNI le point de départ des efforts de recherche visant la production de connaissances pour l'élaboration de politiques publiques visant les PNI • Reconnaître les conséquences de l'histoire coloniale dans le processus de production de connaissances • Respecter l'autodétermination des PNI en matière de production et d'utilisation des connaissances
Méthodes et pratiques de travail et de recherche	• Respecter les protocoles des PNI, préalablement identifiés avec eux • Ancrer les pratiques de production des connaissances dans des conceptions des PNI • Utiliser des méthodes inclusives de prise de décisions, comme les cercles de discussion, le storytelling et les repas communautaires • Évaluer la pertinence et la validité des mesures développées et, le cas échéant, faire les changements qui s'imposent
Partenariats, collaboration et communication (travailler et vivre ensemble)	• Avoir recourt à l'approche de la double perspective • Maintenir des liens de confiance et de proximité avec les communautés et organisations des PNI • Aller au-delà du mandat conventionnel de la recherche et soutenir la mobilisation des connaissances et les actions concrètes qui peuvent découler des résultats des projets
Capacités institutionnelles	• Dès les premières étapes de conception des politiques, prévoir les manières et les moyens pour que les organisations concernées puissent les appliquer et les maintenir

1.2 VULGARISATION, SYNTHÈSE ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

Chaque discipline a un jargon et une culture qui lui sont propres. Les connaissances peuvent être mal interprétées ou ne pas être mobilisées pour l'élaboration de politiques publiques lorsque le vocabulaire est hermétique (Robson et coll., 2010). Aussi, la méconnaissance des rouages politiques par les acteurs du milieu de la recherche peut entraîner une inadéquation entre les connaissances produites et leur appropriation par les acteurs gouvernementaux. Ainsi, il ne suffit pas, pour les acteurs du milieu de la recherche, de maintenir un lien de confiance avec les PNI, aussi faut-il s'assurer de présenter les connaissances d'une façon qui leur permet de les utiliser adéquatement.

Le tableau 3 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés à la vulgarisation, à la synthèse et au partage des connaissances.

Tableau 3 : Synthèse des facteurs liés à la vulgarisation, à la synthèse et au partage des connaissances issues de la recherche facilitants la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques

FACTEURS	DESCRIPTION
Partenariats, collaboration et communication	• Créer et entretenir un contact étroit et continu entre les acteurs qui produisent, mobilisent et utilisent les connaissances • Faire porter la collaboration tant sur la production que sur l'utilisation des connaissances (objectifs à atteindre, obstacles rencontrés, etc.) • Anticiper les besoins de mobilisation de connaissances en étant à l'affût des problématiques émergentes

1.3 SÉLECTION DES CONNAISSANCES

La sélection des connaissances porte sur le choix des connaissances à utiliser lors de l'élaboration des politiques publiques. Elle repose sur la nature et la qualité des connaissances, ainsi que sur leur adéquation par rapport aux besoins des destinataires. Cette sélection dépend autant des producteurs que des utilisateurs de connaissances issues de la recherche : les producteurs sélectionnent les connaissances qu'ils vulgarisent, tandis que les utilisateurs sélectionnent les connaissances qu'ils mobilisent.

Critères de sélection des connaissances

Les critères sur lesquels se base la sélection des connaissances à utiliser dans l'élaboration des politiques publiques ne tiennent pas nécessairement compte des réalités et des enjeux des PNI ou ne sont pas en adéquation avec leurs besoins en matière de politiques publiques. Par exemple, la dimension holistique associée à la connaissance issue de l'expérience ou du vécu est peu comprise ou acceptée par la société majoritaire. En outre, la société majoritaire accorde souvent une moins grande valeur, légitimité ou crédibilité à la recherche et aux connaissances issues de la

recherche *par, pour* et avec les PNI, qui sont jugées comme n'étant ni « scientifiques » ni « universelles ». La collaboration avec des acteurs du milieu de la recherche est encore un passage obligé pour légitimer la recherche *par, pour* et avec les PNI et les connaissances en étant issu.

Variété des types de connaissances

De façon générale, les connaissances sélectionnées sont peu variées, malgré le potentiel d'une grande diversité (voir Figure 4). Elles sont principalement issues de recherches scientifiques universitaires. Les connaissances issues de la recherche *par, pour* et avec les PNI qui proviennent notamment d'expériences terrain tendent à être moins valorisées que les connaissances « scientifiques » et « expérimentales ». Pourtant des connaissances multiples doivent être sélectionnées dans la prise de décision en matière d'élaboration des politiques publiques visant les PNI et il en existe plusieurs. Par exemple, des connaissances sont disponibles au sein des nombreux mémoires déposées aux commissions d'enquête provinciales et nationales (CRPA, CVR, CERP, ENFFADA) qui constituent une source documentaire importante et qui permettent de mieux comprendre les représentations par les PNI des thèmes soulevés dans le cadre de ces exercices de consultation publique (partenaire - organisme gouvernemental).

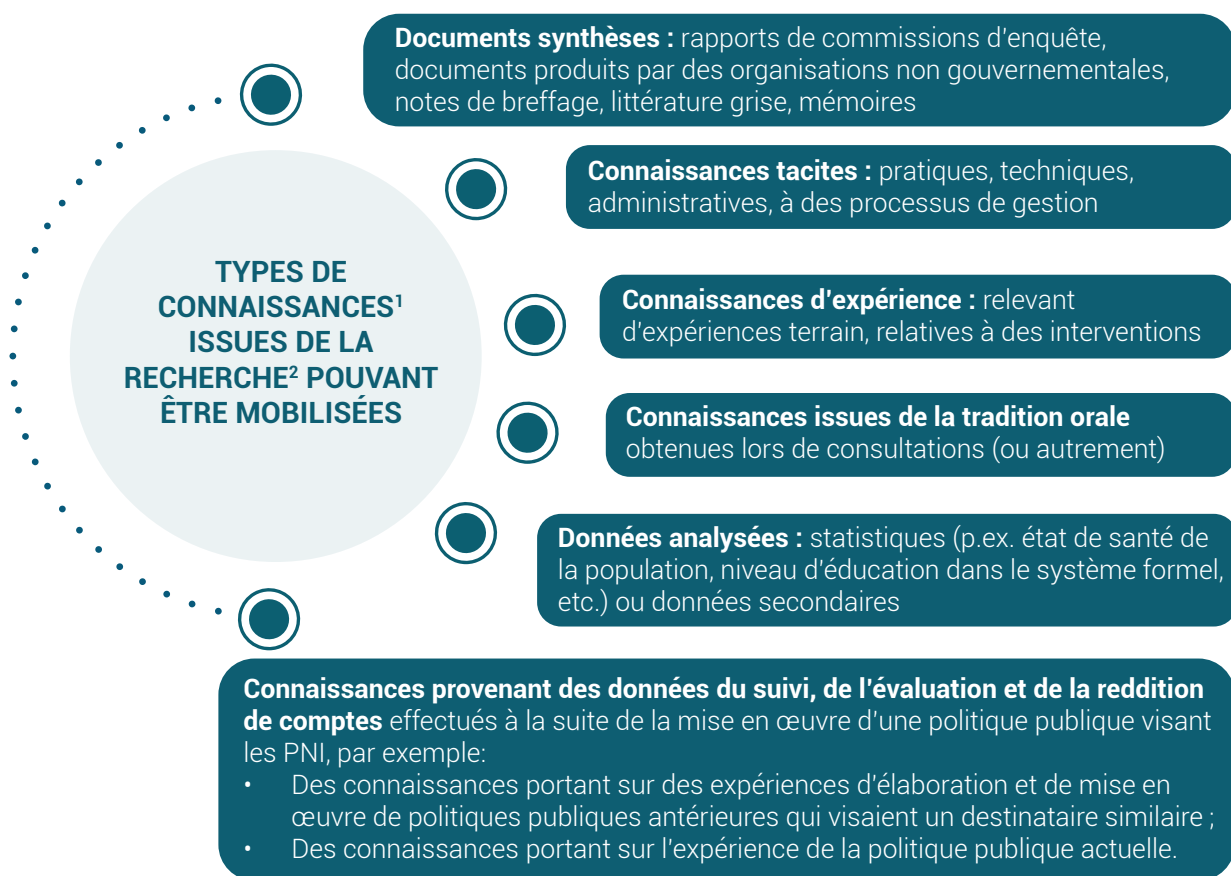


Figure 4 : Types de connaissances issues de la recherche pouvant être mobilisées

Note 1 : Les types de connaissances ne sont pas hiérarchisés ou hiérarchisables.

Note 2: Il s'agit des recherches réalisées par l'ensemble des acteurs : universitaires, consultants, organisations gouvernementales et paragouvernementales, organisations des PNI, etc.

La conjugaison des différents types de connaissances afin de prendre la meilleure décision en tenant compte du contexte des destinataires impliqués pose plusieurs défis, dont la vision différente des enjeux et l'absence de vocabulaire commun (Crawford et coll., 2010 ; Tanguay et coll., 2013). Pour faciliter l'inclusion des connaissances issues de la recherche par, pour et avec les PNI dans les politiques publiques, les détenteurs de savoirs des PNI peuvent élaborer des protocoles d'échange de connaissances (Crawford et coll., 2010 ; Tanguay et coll., 2013).

Prise en compte des spécificités et perspectives des Premières Nations et Inuit dans la sélection des connaissances

Les spécificités des PNI, comme leurs perspectives, concernent entre autres le caractère distinctif de leurs visions du monde et de leurs savoirs (Asselin, 2015 ; Deschênes, 2023) et elles appellent à des actions distinctes de celles qui sont posées pour le reste de la population québécoise (CSSSPNQL et APNQL, 2016 ; Lévesque et Comat, 2018). La prise en compte de ces spécificités n'est ni systématique ni suffisante dans l'élaboration des politiques publiques (partenaires – organisme(s) des PNI). Dans certaines politiques publiques ayant une composante visant les PNI, la prise en compte de leurs spécificités ou perspectives notamment culturelles, linguistiques ou historiques se limite à garder une marge de manœuvre dans leur application (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux] et des PNI). La méconnaissance des réalités et des enjeux des PNI, autant dans la société que dans l'appareil gouvernemental, rend difficile la prise en compte de leurs spécificités et perspectives (partenaire - organisme gouvernemental et partenaire - organisme des PNI). L'offre de formations par des membres des PNI en sécurisation culturelle au personnel de la fonction publique et leur implication active dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sont nécessaires (CSSSPNQL et APNQL, 2016 ; Nguyen et coll., 2020).



EXEMPLE:

POLITIQUES EN ITINÉRANCE POUR LES MEMBRES PNI

Les réponses gouvernementales à l'itinérance de membres de PNI sont calquées sur les solutions de logement identifiées parmi le reste de la population, ce qui ne permet pas d'établir des solutions à long terme. La définition de la condition itinérante devrait plutôt être comprise à partir de représentations des PNI et les réponses et solutions devraient miser sur la reconnaissance de cette différence (Lévesque et Comat, 2018). Il y a un engagement envers la condition itinérante des membres des PNI depuis la [*Politique nationale de lutte à l'itinérance*](#) (2014). Or, comme contre-exemple, dans le [*Plan d'action interministériel 2010-2013*](#), aucune distinction n'est faite entre l'itinérance vécue par des membres des PNI et les autres Québécois (Turcotte, 2015).

Plus d'études portant sur des réalités et enjeux locaux et sur des éléments de contextualisation permettent de mieux comprendre les spécificités et perspectives des PNI et les besoins qui en découlent (Chambers et coll., 2011 ; Orton et coll., 2011 ;

Khangura et coll., 2012 ; Rajabi, 2012 ; Oetzel et coll., 2017 ; CERP, 2019²; partenaire - organisme gouvernemental et partenaires - organisme(s) des PNI). Par exemple, les acteurs gouvernementaux ne consultent pas suffisamment le personnel de terrain et les membres des PNI usagers des services publics pour pouvoir adapter les politiques à leurs besoins (Blackstock, 2011 ; Médina Gimenez, 2012 ; Woodgate et coll., 2017).

De plus, l'élaboration des politiques publiques doit tenir compte des différences entre les contextes dans les communautés territoriales et dans les milieux urbains. C'est notamment le cas pour les politiques environnementales qui s'appuient généralement sur la consultation des conseils de bandes (Landry, 2019) et moins sur des PNI de milieux urbains (partenaire - organisme des PNI). La différence entre les territoires conventionnés (signataires de traités modernes) et non conventionnés n'est pas toujours prise en compte non plus. Entre autres, en éducation, il est estimé qu'un tiers des enfants des PNI fréquente des écoles provinciales en milieu urbain (Blanchet-Cohen et coll., 2021 ; Wiscutie-Crépeau, 2021), mais les politiques en éducation, les programmes d'enseignement, les approches pédagogiques et les structures institutionnelles des écoles en milieu urbain tiennent peu compte de leurs besoins et de leurs réalités (Blanchet-Cohen et coll., 2021 ; Deschênes, 2023). De plus, l'enseignement des langues des PNI est inexistant dans les écoles en milieu urbain (Wiscutie-Crépeau, 2021).

La prise en considération des spécificités et perspectives des PNI, comme des caractéristiques des relations interculturelles, de l'histoire, des traumatismes, des expériences passées et actuelles, prend toute son importance dans le contexte de rencontre entre des Allochtones et elles (Bonesteel, 2006 ; Martin et Diotte, 2010 ; Deschênes, 2020) (voir Figure 5).

EXTRAIT:

PEUPLES AUTOCHTONES, TERRITOIRES ET CITOYENNETÉS: LE QUÉBEC FACE À SES DÉFIS (Salée et coll., 2020, p.18-20)

[Les] démarches mises de l'avant par les chercheurs allochtones, tout aussi honorables et respectueux que puissent être les sentiments qui les inspirent, n'en adoptent pas moins en définitive une posture de pouvoir : celle de l'universitaire, héritier et bénéficiaire de dynamiques sociopolitiques historiques qui opèrent à son avantage et qui permettent aujourd'hui, du haut de son savoir et de sa position sociale enviable, de donner la parole aux membres des PNI, de l'autoriser à se faire entendre et encore, puisque au fond, à travers ses analyses, ne parle-t-il pas à sa place ? (...)

En fait, sa sensibilité et sa sympathie à l'égard des PNI sonnent faux, car elles participent en définitive d'un calcul destiné à le faire bien paraître et à faciliter son avancement professionnel. (...) À quoi servent les bonnes intentions si au bout du compte, les rapports de pouvoir inégaux et les hiérarchies sociopolitiques entre les PNI et les Allochtones persistent et demeurent quasi inaltérables ?

²Le rapport de la Commission Viens évoque plus spécifiquement l'absence de collection de données ethnoculturelles par les organes gouvernementaux qui pose un obstacle important à l'élaboration de politiques publiques pertinentes : rapport de la CERP, p. 236 et suivantes (https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf).

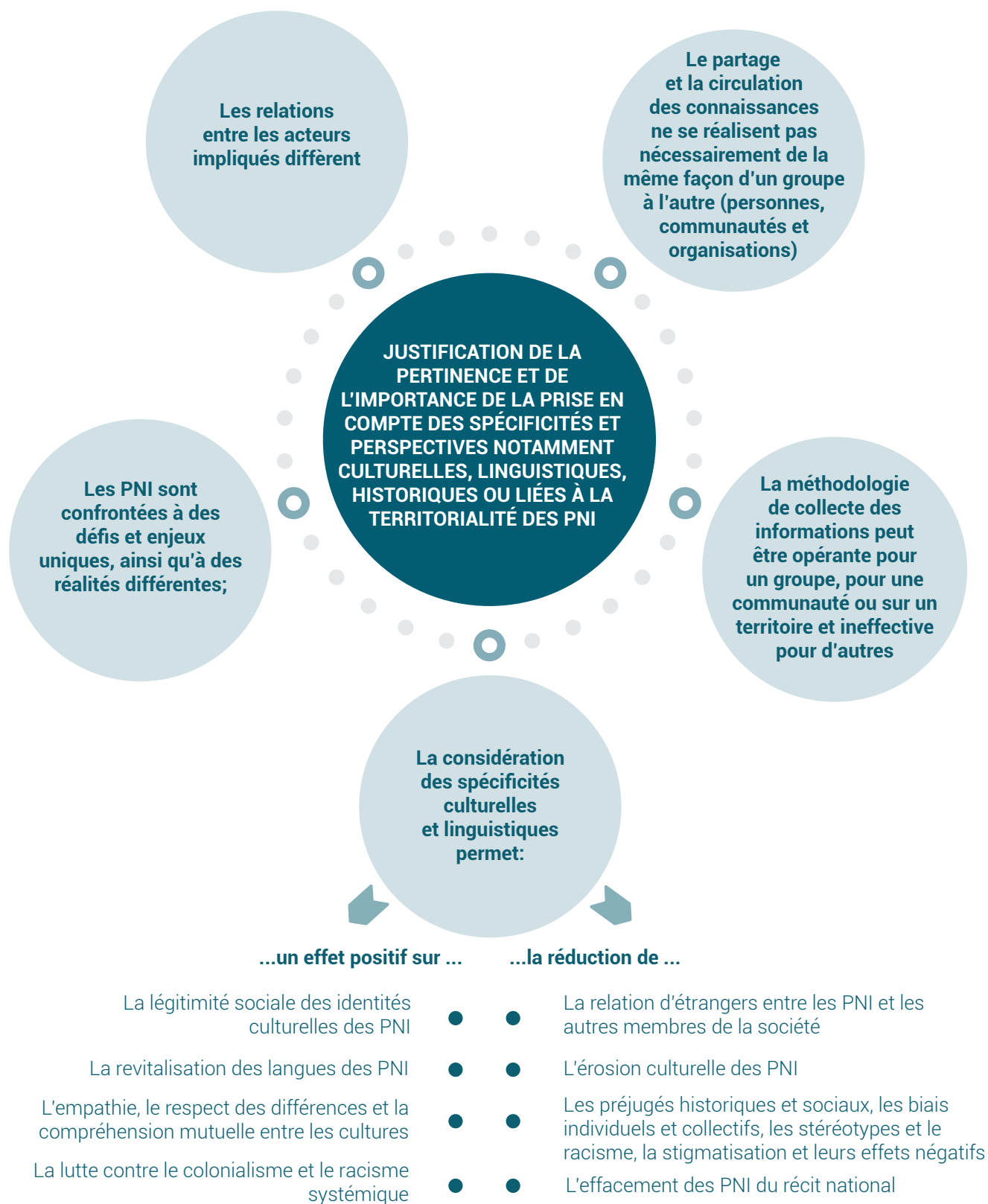


Figure 5 : Justification de la pertinence et de l'importance de la prise en compte des spécificités et perspectives notamment culturelles, linguistiques, historiques ou liées à la territorialité des PNI



EXEMPLE:

L'APPROCHE DU DÉFICIT ET LA MANIÈRE DE COMBLER L'ÉCART

Les politiques publiques visant les PNI sont souvent élaborées selon une approche du déficit, c'est à dire en identifiant ce qui semble manquer à une ou plusieurs Nations comparativement au reste de la population, puis à la manière de combler l'écart. Or, cette approche a tendance à marginaliser les PNI et à faire fi de leur agentivité. Dans cette vision, l'État est seul responsable de prendre des mesures pour combler l'écart (Crowshoe et coll., 2021), malgré qu'il soit préférable d'adopter une approche basée sur les forces de l'antiracisme, de la décolonisation et des déterminants structureaux d'un phénomène, plutôt qu'une approche du déficit (Crowshoe et coll., 2021). Des alternatives plus engageantes et culturellement sécurisantes sont possibles, telles que de mettre en place des objectifs spécifiques aux PNI, établis en partenariat avec elles, ou encore de miser sur des modèles d'autodétermination (Boyer, 2011 ; Crowshoe et coll., 2021).



EXEMPLE:

UN TRAVAIL NÉCESSAIRE POUR LA GESTION DES DONNÉES DES PNI

La sélection des données implique aussi leur gestion. Or, la gestion des données concernant les PNI est une problématique soulevée dans plusieurs appels à l'action des différentes commissions d'enquête qui nuit à leur utilisation efficiente :

- Les données sont peu homogénéisées, peu organisées, peu désagrégées et peu ventilées en fonction de leurs caractéristiques et de leurs spécificités (lieux, groupes, nations, genres, etc.) ;
- Elles sont regroupées ou amalgamées, indépendamment des spécificités et perspectives de chaque Nation et de chaque communauté ;
- Le classement des documents selon leur importance ou leur pertinence n'est pas suffisant pour pouvoir les utiliser ;
- Les résultats des travaux réalisés en contextes des PNI — qui permettraient la mise en œuvre de mesures, de programmes ou de politiques plus adaptés — sont moins accessibles ;
- L'inaction est parfois justifiée en prétextant un manque de recherche ou la trop grande complexité d'une situation, alors que des données sont disponibles, mais non adéquatement mobilisées (Blackstock, 2011 ; Oetzel et coll., 2017).

Veille scientifique pour la sélection des connaissances

Malgré une veille scientifique qui puisse être régulière dans différentes bases de données (Autochtonia, Statistique Canada, Juristat, documents de la CERP, etc.), les démarches des décideurs ne visent pas nécessairement à s'approprier chacun des documents. Plutôt, elles servent à savoir ce qui existe pour pouvoir faire appel aux experts pertinents lorsque le besoin se fait sentir. Par ailleurs, les ressources (humaines, financières, matérielles) ne sont pas suffisantes pour étendre ce travail de veille à plus grande échelle au sein de tous les ministères et pour faire en sorte que

les documents soient lus, compris et pris en compte dans le processus d'élaboration de politiques publiques (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux]). Aussi, il y a peu de circulation des données de recherche entre les ministères.

En complémentarité de la veille scientifique, il y aurait lieu de mener des suivis et des évaluations des politiques en place, de consulter la « littérature grise » et de prendre le pouls des PNI. Par exemple, la mise sur pied et la consultation périodique d'une « cohorte » de partenaires (patients, élèves, usagers) pourraient être envisagées (partenaire - organisme gouvernemental).

Modes de consultation des membres et organismes des PNI

La consultation consiste à communiquer avec les communautés des PNI avec humilité et ouverture d'esprit pour chercher à comprendre et à trouver un terrain d'entente sur un sujet particulier (Mattes et Kitson, 2021 ; Deschênes, 2023). Plusieurs modes sont utilisés pour ce faire, selon les besoins et les objets des consultations, dont des audiences publiques, des entretiens en groupe ou individuels, des comités consultatifs ou des tables de concertation (voir entre autres Leclair et coll., 2020). Les partenaires d'organismes gouvernementaux rencontrés ont exprimé la volonté de ne jamais prendre de décision sans connaître le point de vue des personnes concernées. Aussi, la majorité d'entre eux souhaite se rapprocher du terrain et comprend l'importance de le faire. Or, pour certains, cette manière de fonctionner présente certains défis.

Ce n'est pas tout d'écouter et de consulter, ensuite, il faut aussi comprendre, avoir le courage des changements à faire et les assumer comme une responsabilité (partenaire - organisme gouvernemental).

Entre autres, bien que la consultation des PNI, tout comme la relation de nation à nation, soit considérée comme une bonne pratique lorsqu'elle est réalisée selon certains principes, elle soulève des enjeux (Mattes et Kitson, 2021) dont la synthèse est présentée dans le tableau 4 suivant.

Tableau 4 : Enjeux liés à la consultation des PNI dans la sélection des connaissances.

FACTEURS	DESCRIPTION
Prise en compte de facteurs facilitants	La prise en compte des facteurs facilitant la consultation ou la sélection des connaissances en découlant dépend d'initiatives personnelles. En ce sens, le changement à instaurer n'est pas que systémique, mais aussi individuel. Aussi, il semble être pertinent de créer des liens avec des personnes dynamiques qui sont prêtes à « pousser les dossiers » (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux]).
Sens ou signification des consultations	La consultation ne signifie pas nécessairement la même chose pour tous les acteurs impliqués, ce qui renforce le besoin d'une politique générale qui guiderait les consultations. Un guide intérimaire existe depuis 2008, mais semble encore méconnu (gouvernement du Québec, 2008).

Perception de la prise en compte des commentaires	Les PNI mentionnent souvent être « entendus », sans nécessairement être « écoutés » (Martin et Girard, 2009 ; partenaires - organisme(s) des PNI). Les délais donnés pour se préparer en vue des consultations sont souvent très courts, ce qui donne à penser que leur point de vue ne sera pas pleinement pris en compte. La consultation ne permet qu'une participation modeste de la population puisque les décisions sont prises à un autre niveau, par les acteurs gouvernementaux (Bibaud, 2012).
Sujets et thèmes abordés	- Les consultations portent parfois sur des sujets répétitifs qui ont déjà été discutés ou pour lesquels des informations ont déjà été partagées. La démultiplication des commissions et des enquêtes qui en viennent à des conclusions semblables est un bon exemple, notamment nommé dans la CSDEPJ (2021). - Les consultations portent aussi parfois sur des sujets dont la pertinence est remise en question par les communautés et organisations des PNI. À l'apparent paradoxe selon lequel il y aurait à la fois trop et pas assez de recherches avec les PNI, Asselin et Basile (2012) opposent un constat de manque de recherches pertinentes, du point de vue des PNI.
Mécanismes de consultation	Les mécanismes de consultation sont basés sur des méthodes et des modèles allochtones (points de rencontres, façon de mener la rencontre, animation, etc.), qui renforcent la dépendance financière à l'État et la subordination des savoirs (Castleden et coll., 2017). D'ailleurs, des organismes des PNI ont proposé des mécanismes de consultation (p. ex. l'APNQL en 2005) qui sont peu respectés (partenaire - organisme des PNI).
Durée des consultations	- Des consultations sont trop courtes et laissent peu de place et de temps pour aller en profondeur sur des questions importantes. Par exemple, des consultations de 90 minutes qui regroupent parfois jusqu'à une trentaine d'acteurs, qui se déroulent en français et en anglais, sur des thèmes précis et sans marge de manœuvre ne permettent pas une réelle participation (partenaire - organisme des PNI). - Le langage utilisé lors des consultations est parfois hermétique et ne permet pas le dialogue (Robson et coll., 2010). - Des limites procédurales dans les consultations peuvent mener à l'exclusion de personnes, de groupes ou de communautés (Fréchette, 2019 ; Landry, 2019).
Objectifs des consultations	- Les séances de consultation servent souvent davantage à « former » et à sensibiliser les représentants du gouvernement sur les perspectives, enjeux ou réalités des PNI, plutôt que de leur permettre de donner leur avis (partenaire - organisme des PNI) - Les consultations se font souvent à sens unique et ne servent qu'à communiquer des informations sans impliquer une réflexion commune et encore moins une coconstruction des connaissances (partenaires – organisme(s) gouvernemental[aux] et partenaire – organisme des PNI).
Place de la consultation au sein du processus d'élaboration des politiques publiques	La consultation ne se fait pas suffisamment en amont des projets d'élaboration de politiques publiques. (Blackstock, 2011 ; Médina Gimenez, 2012 ; Castleden et coll., 2017 ; Woodgate et coll., 2017). Ainsi, il est souvent trop tard pour demander des changements importants et la consultation porte sur des détails, sans que le fond des politiques ne puisse être abordé.

Poids des diverses parties impliquées, portée sociale et valeur scientifique des consultations	• Les apports des PNI aux premières étapes d'un projet peuvent être contrecarrés par des négociations politiques survenant plus tard (Fréchette, 2019). Les consultations doivent donc se faire à différentes étapes, tout au long du processus d'élaboration des politiques publiques. • La participation des PNI aux consultations peut être minée par des pratiques imposées par les organisations et les gouvernements de la société majoritaire. • La voix des PNI n'a pas nécessairement le même poids que celle des Allochtones dans le processus de décision finale, ce qui a comme conséquence que les programmes ne répondent pas à leurs besoins (Halseth et Murdock, 2020).
Résultats des consultations	• La consultation ne rend pas obligatoire pour les parties qui consultent d'informer les parties consultées des résultats ou de justifier la décision de ne pas prendre en compte de certains commentaires (partenaires – organisme(s) des PNI et partenaire – organisme gouvernemental). • Certains acteurs confondent l'obligation de consulter avec l'obligation d'arriver à une entente qui convient à toutes les parties, ce qui constitue une source de frustrations (partenaire – organisme gouvernemental).
Choix des personnes à consulter	• Les mécanismes de consultation tendent à sélectionner préférentiellement certaines personnes et certains groupes, sur la base de facteurs comme la capacité à comprendre les politiques, le statut professionnel, le revenu ou l'expérience, ce qui conduit à l'exclusion de points de vue (Woodgate et coll., 2017). Les personnes ou organisations déjà connues ont tendance à être interpellées davantage. Les PNI vivant en milieu urbain semblent moins consultés, malgré l'importance de considérer leur proportion grandissante au sein de la population urbaine (Senese et Wilson, 2013 ; Landry, 2019).
Autres	• Les décideurs publics ont l'impression que des personnes ou organisations des PNI ne sont pas intéressées lorsqu'elles ne se présentent pas, ce qui crée un sentiment de frustration ou de confusion quant à l'importance des consultations. Or, les PNI sont sollicitées à outrance et doivent faire des choix difficiles. • Des communications tendues peuvent survenir lors de consultations reflétant des frustrations accumulées de situations passées, et ce, malgré les intentions et les intérêts de collaboration de toutes les personnes présentes.

PRATIQUE INSPIRANTE:

PRINCIPES POUR FACILITER LES PROCESSUS DE CONSULTATION

Plusieurs facteurs qui peuvent faciliter les processus de consultation ont été identifiés, relevant autant des personnes consultées que des personnes qui consultent³:

- Amorcer la communication par un contact avec le bureau principal de la communauté ou de l'organisation des PNI concernées (Mattes et Kitson, 2021) ;
- Mettre en place des modalités de consultation qui permettent une certaine flexibilité (dans le temps imparti, le nombre de rencontres, les thématiques abordées, le lieu, etc.) ;

³À noter que ces pratiques ne sont pas répétées dans la synthèse de fin de section.

- Créer des liens forts entre les partenaires des PNI et les responsables de dossiers ;
- Annoncer clairement les modalités de consultation et les respecter ;
- Faire la consultation le plus tôt possible dans le processus d'élaboration de politique ;
- Adopter une posture de nation à nation ;
- Envisager plusieurs options de participation (consultation en personne, virtuelle, par dépôt de documents, etc.) (partenaire - organisme gouvernemental et partenaire - organisme des PNI)
- Faire des rencontres de groupe et individuelles, rencontrer des individus et des organisations (Halseth et Murdock, 2020) ;
- Consulter tous les groupes (dans les communautés territoriales et les milieux urbains, hommes et femmes, jeunes et aînés, etc.) ;
- Créer des structures de concertation comme des comités consultatifs ou des tables régionales permanentes composés d'experts des PNI et d'Allochtones (Castleden et coll., 2017).

PRATIQUE INSPIRANTE:

PARTICIPATION DES PNI À TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Contrairement à la consultation, qui n'entraîne aucune obligation pour ceux qui consultent (p.ex. la justification des décisions prises), la participation publique peut être définie comme un « processus par lequel les préoccupations du public, les besoins et les valeurs sont intégrés dans la prise de décision gouvernementale » (Médina Gimenez, 2012). Elle se réalise généralement à travers un ensemble de mécanismes qui ont comme objectif d'inclure les préoccupations des utilisateurs, d'améliorer les décisions et d'autonomiser les individus et des communautés (Halseth et Murdoch, 2020). Elle a plusieurs avantages pour les politiques publiques (Médina Gimenez, 2012 ; Ion et coll., 2018), puisqu'elle permet de:

- accroître la responsabilisation et le réseautage ;
- optimiser l'usage des ressources ;
- favoriser l'innovation ;
- augmenter les connaissances des collectivités ;
- mieux faire comprendre les décisions difficiles ;
- légitimer des politiques (en partie) ;
- diffuser les éventuelles critiques.

Enfin, au-delà de la consultation et de la prise en compte de ces facteurs, le stade de la consultation doit être dépassé et des pratiques de cogestion et de participation dans la production des connaissances, dans leur mobilisation dans l'élaboration de politiques et dans la mise en œuvre et le suivi des politiques doivent être intégrées.

Pratiques de cogestion et participation des PNI à la sélection des connaissances

Un enjeu de la sélection des connaissances issues de la recherche est lié à l'inclusion des connaissances spécifiques des PNI (dont les connaissances orales, les manières de fonctionner, les visions du monde, les représentations de l'environnement, etc.) parmi l'ensemble des connaissances sélectionnées dans le processus de mobilisation qui mène à l'élaboration des politiques publiques. Le cadre occidental de la recherche et des politiques dans lequel les connaissances sont mobilisées a un effet sur la création des connaissances et des politiques (MacRitchie, 2018, Tanguay et coll., 2013). Cet enjeu rappelle les défis de la combinaison des connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI et celles issues de la société majoritaire, souvent nommées scientifiques ou universitaires.

Aussi faut-il rappeler que, d'emblée, des communautés ont une crainte d'exploitation et d'appropriation de leurs savoirs (Black et McBean, 2016), ce qui complexifie le partage des connaissances. Cette situation souligne l'importance d'avoir des règles claires quant à la protection de la propriété intellectuelle (voir notamment Posey et Dutfield, 1996) et au respect des principes PCAP® (propriété, contrôle, accès et possession des données).

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE *PAR, POUR* ET *AVEC* LES PNI

La sélection de connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI dans le processus d'élaboration de politiques publiques dépend des éléments suivants :

- **Critère 1 : la nature des connaissances :** La nature (ontologie) et le mode de production (épistémologie) des connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI diffèrent de ceux des connaissances dites scientifiques (Asselin, 2015).
- **Critère 2: la reconnaissance et la légitimité des connaissances :** Les connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI (tacites ou non) doivent être considérées sur un pied d'égalité avec les connaissances scientifiques (Asselin, 2015). Le partage des connaissances doit se faire entre les trois groupes d'acteurs (du milieu de la recherche, gouvernementaux et des PNI) et non seulement des chercheurs/décideurs vers les PNI (Lévesque et coll., 2018). Alors que la légitimité des connaissances scientifiques est rarement contestée, il devrait en être de même pour les connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI, incluant celles basées sur l'expérience (Black et McBean, 2016 ; Kim, 2018 ; Blanchet-Cohen et coll., 2021). Les rapports des commissions d'enquête suggèrent de considérer les savoirs produits par les communautés des PNI comme étant complémentaires, équivalents, voire mieux adaptés à ces dernières que les savoirs scientifiques produits hors communautés (CVR, 2015 ; ENFFADA, 2019), de faire valoir l'importance de reconnaître, d'affirmer et de respecter les pratiques et les praticiens des PNI (CRPA, 1996, vol. 3, p. 388),

de même que la validité des connaissances écologiques traditionnelles (CRPA, 1996, vol. 4, p.202) et du rôle des savoirs des PNI dans les processus de prise de décisions (Black et McBean, 2016, p.16).

EXTRAIT:

LE TERRITOIRE, « MATRICE » DE CULTURE : ANALYSE DES MÉMOIRES DÉPOSÉS À LA COMMISSION COULOMBE PAR LES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (MARTIN ET GIRARD, 2009, p.65)

Considérer les savoirs des PNI non seulement comme étant des informations complémentaires que l'on peut consulter, mais bien comme étant des savoirs que l'on peut mettre sur un pied d'égalité avec les expertises scientifiques, (...) puis redéfinir les pratiques de gestion et de planification pour s'appuyer sur les expertises et les savoirs des [PNI].

PRATIQUE INSPIRANTE:

INCLUSION DES SAVOIRS DES PNI EN ÉDUCATION

Au Nunavut, au lieu d'ajouter des savoirs inuits au curriculum, on les reconnaît comme mode légitime de compréhension du monde et ils constituent une discipline à part entière, comme les sciences de la vie ou la physique.

En Saskatchewan, le ministère de l'Éducation reconnaît à la fois la science et les savoirs des PNI comme sources de connaissance valides sur la nature (Kim, 2018).

En Alberta, le ministère de l'Éducation a développé le First Nations, Métis and Inuit Education Policy Framework (FNMI Framework) en 2007 qui souligne le besoin d'un curriculum qui reflète les cultures et les perspectives des PNI.

Ces initiatives ont notamment en commun de :

- Reconnaître la valeur éducative des savoirs des PNI ;
- Faire en sorte que les enseignants reconnaissent les savoirs des Aînés ;
- Baser le système d'éducation sur les valeurs des PNI et prendre en compte les particularités locales ;
- Accorder une certification d'enseignant à certains Aînés (Lévesque, 2014 ; Kim, 2015).

- **Critère 3: l'actualité des connaissances** : La considération par les utilisateurs de leur actualité, de leur contemporanéité, ainsi que de leur caractère évolutif.
- **Critère 4: l'accessibilité des connaissances** : Les connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI sont parfois moins facilement accessibles aux acteurs gouvernementaux, car elles sont transmises oralement ou, lorsqu'elles sont disponibles en format écrit, font l'objet d'embargos de diffusion par crainte

de non-respect de la propriété intellectuelle (MacRitchie, 2018 ; Castleden et coll., 2017 ; Crawford et coll., 2010). Des mécanismes doivent être développés pour faciliter le partage de connaissances en respectant la propriété intellectuelle (Black et McBean, 2016).

PRATIQUE INSPIRANTE:

CONTEXTUALISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE *PAR, POUR ET AVEC* LES PNI

Lorsque des savoirs sont transmis dans le cadre d'un programme ou d'une politique, ils doivent être représentés en contexte et accompagnés d'autres connaissances. Selon une perspective holistique et relationnelle, les savoirs des PNI peuvent alimenter et enrichir les politiques publiques et les modèles de gouvernance au bénéfice de tous (Crawford et coll., 2010 ; Castleden et coll., 2017 ; MacRitchie, 2018).

- **Critère 5: les particularités des destinataires des politiques :** Les caractéristiques des destinataires des PNI doivent être connues et systématiquement prises en considération dans la sélection des connaissances.
- **Critère 6: des influences externes :** Différents acteurs externes au système (donc autres que les PNI, gouvernementaux et du milieu de la recherche) influencent la sélection des connaissances utilisées dans l'élaboration des politiques publiques, notamment les lobbies, les médias et l'opinion publique. La sélection peut ainsi se faire selon certains aspects au détriment d'autres qui correspondent davantage aux intérêts des PNI.

PRATIQUE INSPIRANTE :

OFFRE DE SERVICES ADAPTÉS AUX RÉALITÉS ET AUX BESOINS DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS DES PNI⁴

Dans son Plan d'action interministériel en santé mentale (2022-2026), le MSSS réitère l'importance du partenariat avec les PNI pour le développement d'une offre de soins et services adaptés et sécurisants culturellement. Ainsi, en réponse aux appels à l'action 93 et 95 de la CERP, le MSSS propose de soutenir le développement de l'offre de services en prévention du suicide et en santé mentale. Cette proposition inclut des actions de promotion de la santé mentale, dans les communautés conventionnées et en milieu urbain, en collaboration avec les autorités des PNI. Il travaillera également avec les partenaires des PNI à accroître l'accès à cette offre de services dans les communautés non conventionnées en collaboration avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux [RSSS]. Entre autres, le Plan de sécurisation culturelle en santé et en services sociaux prévoit le déploiement d'agents de liaison dans le RSSS afin d'assurer la mise en œuvre de projets de sécurisation culturelle ; le déploiement de navigateurs de services dans le RSSS, si possible membres de PNI, afin de favoriser l'accessibilité et la continuité des services ; le renforcement de l'information, l'assistance et l'accompagnement de la clientèle des PNI dans le cadre du régime d'examen des plaintes du RSSS.

⁴ Légèrement adapté du document original : [S'unir pour un mieux-être collectif : plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026 \(gouv.qc.ca\)](#)

Le tableau 5 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés à la sélection des connaissances.

Tableau 5 : Synthèse des facteurs liés à la sélection des connaissances issues de la recherche facilitant la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques.

FACTEURS	DESCRIPTION
Reconnaissance et considération des spécificités, des enjeux, des savoirs, des valeurs et des besoins des PNI	• Prendre en considération les spécificités des PNI, tel que les caractéristiques des relations interculturelles, de l'histoire, des traumas, des expériences passées et actuelles • Tenir compte du milieu de vie : communautés territoriales vs milieux urbains ; communautés conventionnées ou non, etc. • Reconnaître la variation institutionnelle et juridictionnelle des milieux des PNI lors de l'élaboration de politiques publiques les visant
Inclusion, valorisation et revitalisation des cultures, des langues et des identités des PNI	• Considérer les savoirs des PNI (comme les savoirs expérientiels ou les savoirs empiriques ou liés à la pratique) comme des savoirs pertinents qui nécessitent d'être pris en compte au même titre que les savoirs scientifiques. • Considérer sur un pied d'égalité les connaissances issues de la recherche <i>par, pour</i> et <i>avec</i> les PNI et scientifiques • Reconnaître que les connaissances issues de la recherche <i>par, pour</i> et <i>avec</i> les PNI reflètent mieux les réalités, les enjeux, les défis et les besoins des PNI • Reconnaître la variabilité institutionnelle et juridictionnelle des milieux des PNI • Consulter le personnel de terrain et les usagers des PNI des différents services publics afin de moduler les interventions selon leurs visions
Méthodes et pratiques de travail et de recherche	• Élaborer des protocoles d'échange de connaissances avec les détenteurs des savoirs pour faciliter leur mobilisation dans l'élaboration des politiques publiques • Respecter et utiliser les politiques élaborées par les PNI • Mettre en place des systèmes qui uniformisent la collecte et l'utilisation de données (organisées, non homogénéisées, non amalgamées, ventilées et désagrégées) afin de faciliter le suivi des projets de recherche et de la mise en œuvre des politiques publiques • Mener des recherches évaluatives qui permettent de prendre le pouls des destinataires des PNI pour s'assurer que les politiques sont adéquates • Ajuster la politique à la situation et aux besoins des destinataires et former le personnel terrain en conséquence afin d'assurer une mise en œuvre de ces ajustements • Ajuster la stratégie à la situation et aux besoins des destinataires selon l'objet de la politique, afin de s'assurer de considérer les spécificités des communautés et Nations • Mettre de l'avant les cultures des PNI en tant que modèle d'intervention

Partenariats, collaboration et communication	• Instaurer et maintenir des relations de nation à nation • Impliquer activement des PNI dans la création et la mise en œuvre des politiques • Identifier une vision commune de collaboration et établir un vocabulaire commun • Créer des liens entre les PNI, gouvernementaux et du milieu de la recherche • Mettre en relation des communautés et organisations qui ont des besoins semblables
Capacités institutionnelles	• S'assurer de l'expérience des acteurs gouvernementaux auprès des communautés, des organisations et des personnes membres des PNI avant de leur confier ce type de dossier • Offrir des formations en sécurisation culturelle au personnel de la fonction publique qui sont conçues et offertes par des membres des PNI • Adopter une approche basée sur les forces plutôt que sur les déficits
Accès aux connaissances	• Rendre plus accessibles les travaux réalisés en contextes des PNI • Étendre la veille stratégique à plus grande échelle au sein de tous les ministères • Faire circuler les données et l'information entre les ministères
Pratiques consultatives	• Instaurer des modalités claires de consultation, le faire tôt dans le processus et à toutes les étapes subséquentes jusqu'à la fin des projets • Instaurer et respecter en tout temps des pratiques positives de consultation et travailler en concertation avec les communautés et les organisations des PNI • Mettre en place des modalités de consultation flexibles (lieux, temps, durée, thématiques abordées, etc.) • Accepter plusieurs formes de participation (en personne, virtuellement, par dépôt de documents) • Créer des comités consultatifs et des tables régionales composés d'experts scientifiques et membres de PNI
Au-delà de la consultation	• Dépassez le stade de la consultation et intégrer des pratiques de cogestion et de participation dans la production des connaissances, dans leur mobilisation dans l'élaboration de politiques, et dans la mise en œuvre et le suivi des politiques • Collaborer avec les PNI dans leur processus d'autodétermination et de prise en charge de leurs propres politiques publiques

1.4 TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Le transfert fait référence à la manière dont les connaissances sélectionnées sont priorisées et appliquées dans la pratique, et ce, selon des critères comme leur pertinence culturelle ou leur réponse aux besoins des destinataires des PNI des politiques publiques (INSPQ, 2009). Les principales stratégies de transfert sont l'appropriation et la diffusion des connaissances.

Stratégies de transfert

Les acteurs gouvernementaux n'ont parfois pas toute l'information nécessaire pour prendre des décisions éclairées (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux]). Cette situation met en évidence des défis de transfert de connaissances entre, d'un côté, les PNI et le milieu de la recherche et, de l'autre, les acteurs gouvernementaux. Le transfert des acteurs du milieu de la recherche vers les PNI n'est pas toujours optimal non plus et vice-versa. Puis, le transfert des acteurs gouvernementaux vers les PNI et le milieu de la recherche souffre aussi parfois de lacunes.

Ces défis liés au transfert des connaissances varient notamment en fonction du type de connaissances à transférer (résultats de recherches, de consultations, de recension des besoins, d'études de suivi, d'exercices de planification, etc.) (INSPQ, 2009) (voir Figure 6 pour les facteurs influençant le transfert des connaissances).

Aussi, des acteurs gouvernementaux sont parfois tentés de « prendre des raccourcis », par manque de temps, en réponse à des jeux d'influence ou en raison de la complexité des sujets. Ils font alors fi de certaines connaissances et solutions disponibles pour s'appuyer plutôt sur leurs convictions et sur leurs valeurs (Cairney et Kwiatkowski, 2017 ; Cairney, 2019).

PRATIQUE INSPIRANTE:

PRATIQUE INSPIRANTE PROPOSÉE PAR LES PARTICIPANTS

Élaborer et mettre en œuvre des stratégies claires et connues d'appropriation des connaissances, par exemple, avoir recours à un traducteur des connaissances, à un passeur culturel (broker), à une combinaison d'échanges structurés et informels, à l'instauration de comités permanents, à la création d'une communauté de pratiques...

Divergence entre les acteurs du milieu de la recherche et les acteurs gouvernementaux

La recension des écrits fait ressortir que les acteurs du milieu de la recherche se basent plus sur la rationalité, les faits, l'écrit, les normes de publication, l'accumulation des connaissances dans le temps, les traditions universitaires, etc., tandis que les acteurs gouvernementaux sont davantage influencés par le court terme, les rapports de pouvoir, les groupes d'intérêts, les considérations budgétaires, etc.

PRATIQUE INSPIRANTE:

AJUSTER LA STRATÉGIE À LA SITUATION ET AUX BESOINS DES DESTINATAIRES DES PNI SELON L'OBJET DE LA POLITIQUE

Il n'existe pas de stratégie de transfert des connaissances éprouvée qui pourrait convenir dans toutes les situations (INSPQ, 2009). Plutôt, l'utilisateur des connaissances devrait adapter la stratégie à la situation, afin de répondre aux besoins connus des destinataires qui auront été sondés en amont.

Plusieurs facteurs influencent le transfert des connaissances issues de la recherche. Ils concernent l'équipe (équipe de recherche, équipe de fonctionnaires responsables de l'élaboration d'une politique, etc.), la nature et le type des connaissances, ainsi que les conditions dans lesquelles le transfert a lieu.



Figure 6 : Facteurs influençant le transfert de connaissances issues de la recherche

Le tableau 6 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés au transfert, à la diffusion et à l'appropriation des connaissances.

Tableau 6 : Synthèse des facteurs liés au transfert, à la diffusion et à l'appropriation des connaissances issues de la recherche facilitant la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques

FACTEURS ET DESCRIPTION
• Établir, consolider et pérenniser en équipe mixte (impliquant tous les acteurs) les stratégies de transfert des connaissances, dont leur appropriation et leur diffusion • S'assurer de l'expérience des acteurs gouvernementaux auprès des communautés, des organisations et des personnes des PNI avant de leur confier la responsabilité de ce type de dossiers • Identifier en continu les besoins et les attentes des destinataires • Réduire la distance entre les acteurs du milieu de la recherche, les PNI et gouvernementaux, tant dans la production et le transfert des connaissances, que dans la mise en œuvre des politiques publiques • Accorder suffisamment de temps aux processus de consultation, de production et transfert de connaissances et d'élaboration des politiques • Avoir recours à un traducteur de connaissances ou à un passeur culturel (broker) • Combiner des échanges structurés et informels • Créer des comités permanents, des tables régionales et des communautés de pratique impliquant à la fois des acteurs du gouvernement, des acteurs de la recherche et des acteurs représentant des PNI

1.5 UTILISATION DES CONNAISSANCES

L'utilisation des connaissances est l'activité ultime du processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques. Parmi les enjeux associés à l'utilisation des connaissances figurent le choix des connaissances à mobiliser, la prise de décision basée sur la recherche (notamment la recherche *par, pour* et *avec* les PNI), le manque de recherches sur la pratique et la politique, le manque de diffusion des résultats de recherche, ainsi que le manque de collaboration entre les acteurs du milieu de la recherche et gouvernementaux (St-Pierre-Hansen et coll., 2010).

Les objectifs de mobilisation des connaissances et la façon de les atteindre varient selon les acteurs. Même dans des contextes de recherche plus inclusifs, les savoirs des PNI peuvent être utilisés de façon technobureaucratique pour fournir une mesure empirique aux acteurs gouvernementaux, sans tenir compte du contexte plus large ou de la diversité des systèmes de connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI (Spak, 2005). D'ailleurs, il apparaît que lorsque les acteurs du milieu de la recherche sont responsables de la mobilisation des connaissances, les connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* les PNI et les connaissances dites scientifiques sont intégrées au savoir global pour développer des innovations. Lorsque les PNI dirigent la démarche de mobilisation des connaissances, elles sont mobilisées pour répondre à des problématiques locales et développer les capacités communautaires (Piedboeuf, 2020).

Dans cette section, des enjeux de l'utilisation des connaissances sont présentés. La question qui se pose ultimement, en plus de connaître des facteurs qui influencent leur utilisation (voir exemple suivant), est de savoir de quelle manière sont utilisées les connaissances pour leur application concrète dans l'élaboration des politiques publiques.



EXEMPLE:

FACTEURS INFLUENÇANT L'UTILISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE

Plusieurs facteurs influencent le processus d'utilisation des connaissances issues de la recherche et peuvent nuire à l'élaboration des politiques publiques :

- Le manque de connaissance des caractéristiques des destinataires des PNI ;
- La charge de travail qui ne laisse pas toujours le temps de réaliser les démarches nécessaires ;
- L'ambiguïté du processus et le manque de procédure claire ;
- Peu ou pas de marge de manœuvre et manque d'accompagnement pour mobiliser des connaissances différentes ou d'une manière différente ;
- Le manque de temps et l'insuffisance des ressources (humaines, financières, etc.) ;
- La marge décisionnelle inégale des décideurs d'un ministère à l'autre ;
- Une culture organisationnelle qui ne permet pas toujours la lecture et la réflexion et qui ne libère pas les employés pour des formations sur des réalités et des perspectives des PNI ;
- Le taux de roulement élevé au sein des ministères ;
- L'absence de transversalité entre les ministères (travail en silo) ;
- Le poids des pratiques déjà bien ancrées et le manque de réceptivité politique face aux nouvelles solutions, ce qui fait en sorte que des résultats de recherche peuvent mettre des années à « percoler » (Andermann et coll., 2016 ; Dobbins, Rosenbaum, Plews, Law et Fysh, 2007).

APPEL À L'ACTION

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pluriannuel national pour la réconciliation, ce qui englobe des activités de recherche et d'élaboration de politiques, des programmes d'éducation du public et des ressources (no 53, iii, CVR, 2015).

PRATIQUE INSPIRANTE:

UTILISER UN CADRE DE RÉFÉRENCE CENTRÉ SUR LES RÉALITÉS DES PNI POUR LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ET L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Un cadre politique de référence dont l'objet est centré sur les PNI doit être développé au sein des ministères. Black et McBean (2016) proposent un cadre qui inclut cinq principes de base :

- La reconnaissance des savoirs des PNI ;
- La reconnaissance du droit à l'autodétermination ;

- L'utilisation d'un système de savoir inclusif et intégrateur ;
- L'utilisation d'approches basées dans la communauté ;
- L'utilisation de points de vue holistiques et circulaires.

Données quantitatives

Le manque de données quantitatives de qualité présente des défis à l'utilisation des connaissances. Bien que l'enjeu principal soit l'absence de données (CERP, 2019), celles qui existent, notamment au sein d'organismes des PNI, sont peu prises en compte. Des politiques publiques sont parfois élaborées sur la base de données de faible qualité (p. ex. un échantillon de faible taille) ou non représentatives (p. ex. provenant d'études réalisées auprès de groupes populationnels distincts des destinataires des politiques [Allan et Smylie, 2015]). Notamment, il y a un manque de données quantitatives à long terme sur le statut socioéconomique des PNI en milieu urbain. Les données sont rares, désuètes et ne reflètent pas la réalité. Puisque la population des PNI est mobile, il est important de distinguer les réalités des milieux urbains et des communautés territoriales afin de bien évaluer les besoins des destinataires de politiques publiques (Place, 2012).

PRATIQUE INSPIRANTE:

UTILISER LES DONNÉES PRODUITES PAR DES ORGANISMES DES PNI ET FINANCER LES INITIATIVES DE PRODUCTION DES CONNAISSANCES QUI VIENNENT D'ELLES

Le RCAAQ a développé une réflexion sur les connaissances à mobiliser à l'interne pour avoir un meilleur effet à la fois dans son organisation et sur les politiques publiques. Depuis quelques années, des fiches, des statistiques et des rapports sont produits qui sont partagés. Des initiatives semblables pourraient être encouragées dans d'autres organisations des PNI en leur fournissant les ressources nécessaires.

Il est souvent nécessaire de justifier les investissements et les décisions politiques en les appuyant sur des données chiffrées, qui servent aussi à la reddition de compte. Par exemple, des données récentes ont montré que les membres des PNI en situation d'itinérance sont surreprésentés, ce qui a permis d'investir pour trouver des solutions. Le manque, voire l'absence de données entraîne plusieurs conséquences, parmi lesquelles :

- la justification de l'inaction par le manque de données, ce qui va à l'encontre du principe de précaution (Ewald et coll., 2008) et constitue un des fondements du racisme systémique ;
- l'exagération de certaines situations parce qu'aucune donnée n'existe pour les comparer à d'autres situations ;
- le manque de transparence : puisque les politiques se basent sur des données, la façon dont les gouvernements sélectionnent les indicateurs au sein des populations des PNI n'est pas toujours claire et transparente (Chakraborty et coll., 2021).

APPELS À L'ACTION

Apporter les changements administratifs et législatifs nécessaires pour permettre aux autorités des PNI d'avoir accès facilement et en tout temps aux données relatives à leurs populations, notamment en santé et services sociaux (no 5, CERP, 2019).

Constituer un axe de recherche prioritaire, récurrent et pourvu d'un financement pérenne pour les enquêtes populationnelles en lien avec les PNI (no 6, CERP, 2019). Entre autres :

« Les informations et témoignages recueillis tendent par ailleurs à confirmer qu'il serait souhaitable de confier la réalisation de ces enquêtes à des organismes autochtones reconnus pour leurs connaissances et leurs compétences en ce qui a trait aux particularités culturelles autochtones » (p.243).

Intégrer la collecte de données ethnoculturelles au fonctionnement, à la reddition de comptes et à la prise de décision des organisations du secteur public (no 4, CERP, 2019). Pour ce faire, dans le contexte de l'élaboration des politiques publiques, les activités suivantes sont conseillées :

- fournir aux organisations du secteur public des normes et des directives pour la collecte de données en contexte de soins et services (motifs pour lesquels de telles collectes peuvent être effectuées, moyens devant être mis en place pour assurer la protection des renseignements recueillis) ;*
- élaborer ces directives en collaboration avec les autorités des PNI, dans le respect des lignes directrices et des protocoles de recherche existants (voir section 1.2), afin de tenir compte de leurs particularités culturelles.*

PRATIQUE INSPIRANTE:

PROPOSITION DES PARTENAIRES PARTENAIRES À LA RECHERCHE

Garder toutes les PNI informées, même celles qui ne sont pas directement liées à l'élaboration de la politique faisant l'objet de la consultation.

Conserver ou mettre en place des postes de direction ou de conseillers régionaux partout au Québec, pour faciliter la communication avec le gouvernement central et l'uniformisation des données recueillies.

Le tableau 7 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés à l'utilisation des connaissances.

Tableau 7 : Synthèse des facteurs liés à l'utilisation des connaissances issues de la recherche facilitant la mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques.

FACTEURS	EXPLICATIONS
Implication et contribution des personnes, groupes ou organismes des PNI	• Utiliser les données produites par des organismes des PNI et financer leurs initiatives de production de connaissances • Assurer une représentation équitable de l'avis des PNI en matière d'élaboration des politiques, de financement, de prestation de services et de prise de décisions et mettre en œuvre des solutions déterminées par les PNI en fonction de leurs cultures • Élaborer conjointement avec des PNI les politiques et leurs principes sous-jacents
Inclusion, valorisation et revitalisation des cultures, des langues et des identités des PNI	• Considérer les savoirs des PNI et scientifiques sur un pied d'égalité, plutôt que de seulement intégrer des savoirs des PNI • Reconnaître les compétences et les savoirs des PNI qui permettent le développement de pratiques différentes et culturellement pertinentes • Numériser les entretiens faits auprès des porteurs du savoir et des locuteurs des diverses langues pour préserver les connaissances, et ce, dans le cas où les principes de PCAP® concernant cette numérisation ont été entendus en bonne et due forme dans une entente écrite et que le consentement individuel et communautaire a été accordé
Méthodes et pratiques de travail et de recherche	• Élaborer et mettre en place des politiques qui s'inscrivent à la fois dans les paradigmes des PNI et dans ceux de la société majoritaire (approche intégrative) • Permettre des ajustements en continu aux politiques et programmes, dans une perspective de gestion adaptative • Élaborer et utiliser un cadre de référence pour la mobilisation des connaissances et l'élaboration des politiques publiques au sein des ministères qui est centré sur les savoirs des PNI et reconnaît le droit à l'autodétermination • Mettre en œuvre des actions pour la réconciliation, ce qui englobe des activités de recherche et d'élaboration de politiques, des programmes d'éducation du public et des ressources (par exemple, s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des stratégies et mesures du <u>Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit (2022-2027)</u> ou d'autres plans gouvernementaux) • Ajouter aux exigences des organisations du secteur public l'obligation de collaborer avec les instances des communautés et Nations concernées afin de broser annuellement un portrait ethnoculturel des personnes desservies et de le rendre public • Produire périodiquement une analyse des données collectées afin de documenter les pratiques et les biais discriminatoires, de mesurer l'évolution de la situation et de guider les orientations et les actions à prendre, et ce, en collaboration avec les PNI et des experts indépendants
Collecte de données	• Faire des enquêtes populationnelles par et pour les PNI un axe de recherche prioritaire, récurrent et pourvu d'un financement pérenne. Laisser aux communautés et Nations le choix et la direction de la programmation de la recherche et collaborer avec eux en soutien de cette gouvernance par et pour eux • Recueillir des copies de tous les documents qui se rapportent à l'histoire et aux séquelles des pensionnats et fournir ces documents au Centre national pour la vérité et réconciliation

	• Fournir aux acteurs gouvernementaux des normes et des directives pour la collecte de données en contexte de soins et de services aux PNI, qui sont élaborées en collaboration avec les autorités des PNI, dans le respect des lignes directrices et des protocoles de recherche existants, afin de tenir compte de leurs particularités culturelles • Fournir les outils technologiques nécessaires aux acteurs gouvernementaux pour qu'ils puissent effectuer la collecte de données ethnoculturelles • Accroître et consolider les partenariats avec les organismes existants des PNI qui ont déjà un mandat de recherche et surveillance de l'état de santé de leurs populations
Partenariats, collaboration et communication (travailler et vivre ensemble)	• Garder tous les acteurs informés, même ceux qui ne sont pas directement liés à l'élaboration de la politique faisant l'objet de la consultation • Conserver ou mettre en place des postes de direction ou de conseillers régionaux partout au Québec pour faciliter la communication avec le gouvernement central et l'uniformisation des données
Capacités institutionnelles	• Apporter les changements administratifs et législatifs nécessaires pour permettre aux autorités des PNI d'avoir accès facilement et en tout temps aux données relatives à leurs populations, notamment en santé et services sociaux • S'assurer que toutes les initiatives sont culturellement pertinentes et appropriées

1.6 CONCLUSION: MISE EN ŒUVRE, SUIVI, RÉGULATION, ÉVALUATION ET REDDITION DE COMPTES

Dans le cadre des rencontres avec les partenaires des PNI et les partenaires gouvernementaux, une certaine complexité a été soulevée en lien avec la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation, de même que la régulation des politiques publiques visant les PNI. Les politiques sont-elles accessibles, bien comprises, réellement implantées, ont-elles atteint leur cible ? Ces questions ne seront pas approfondies dans ce rapport, puisque son mandat s'arrête à l'examen de l'utilisation des connaissances. Or, le processus de mobilisation des connaissances se poursuit au-delà de l'élaboration de la politique publique et devrait se poursuivre jusque-là. Aussi, les informations obtenues suggèrent que le manque de temps et de ressources affecte autant la mise en œuvre, l'évaluation et la régulation des politiques que le processus de mobilisation des connaissances. Pour assurer que les politiques publiques atteignent leurs objectifs, du financement doit être prévu pour des révisions ponctuelles dans une perspective d'amélioration continue (Boyer, 2011 ; Demasi et Lew Fatt, 2020 ; Halseth et Murdock, 2020).

Les interventions au sein des communautés des PNI sont plus efficaces lorsqu'elles tiennent compte des spécificités et des savoirs des personnes et des communautés, lorsqu'elles sont pertinentes sur le plan culturel et lorsqu'elles prennent en compte les défis de mise en œuvre (Oetzel et coll., 2017). L'évaluation de la mise en œuvre et des effets des politiques publiques visant les PNI a un triple objectif : (1) faciliter leur suivi et leur régulation et (2) générer de nouvelles connaissances (3) à réinvestir dans le processus de mobilisation.

Afin de porter une attention plus fine à la façon dont les politiques publiques sont produites et mises en œuvre, un examen des instruments utilisés⁵ est souhaitable. Cet examen permet de déterminer si les politiques publiques visant les PNI satisfont aux besoins des membres des PNI, peu importe le mode de gouvernance de leur communauté, leur origine ou leur localisation, en milieu urbain ou au sein d'une communauté conventionnée ou non. Ces mécanismes d'évaluation doivent se faire en partenariat avec les communautés et les organisations des PNI (comme le RCAAQ, le CSSSPNQL, le CEPN, l'APNQL, etc.), afin de considérer les déterminants sociaux et les facteurs contextuels (Place, 2012 ; Allan et Smylie, 2015 ; Crowshoe et coll., 2021) et parce que le processus d'évaluation n'est pas compris de la même façon par les acteurs gouvernementaux et ceux des PNI (Barnes, 2013).

⁵Les instruments de politique publique sont définis ici comme « un moyen d'action par lequel un gouvernement conduit des acteurs individuels et collectifs à prendre des décisions et à mener des actions qui sont compatibles avec les objectifs de la politique publique qu'il poursuit » (Varone, 2000, p.168).

PARTIE 2
INFLUENCE DU CONTEXTE
SUR LA MOBILISATION DES
CONNAISSANCES
ISSUES DE LA RECHERCHE
POUR L'ÉLABORATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES

2.INFLUENCE DU CONTEXTE SUR LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ●●●●●●●●

Les éléments de contexte qui influencent la mobilisation des connaissances lors de l'élaboration des politiques publiques sont présentés dans cette partie selon différentes perspectives (destinataires des PNI, acteurs gouvernementaux, etc.). Ils portent sur le contexte sociohistorique (section 2.1), le contexte culturel et linguistique (section 2.2), le contexte politique (section 2.3), le contexte légal et juridique (section 2.4) et le contexte administratif (section 2.5) (voir Figure 7).

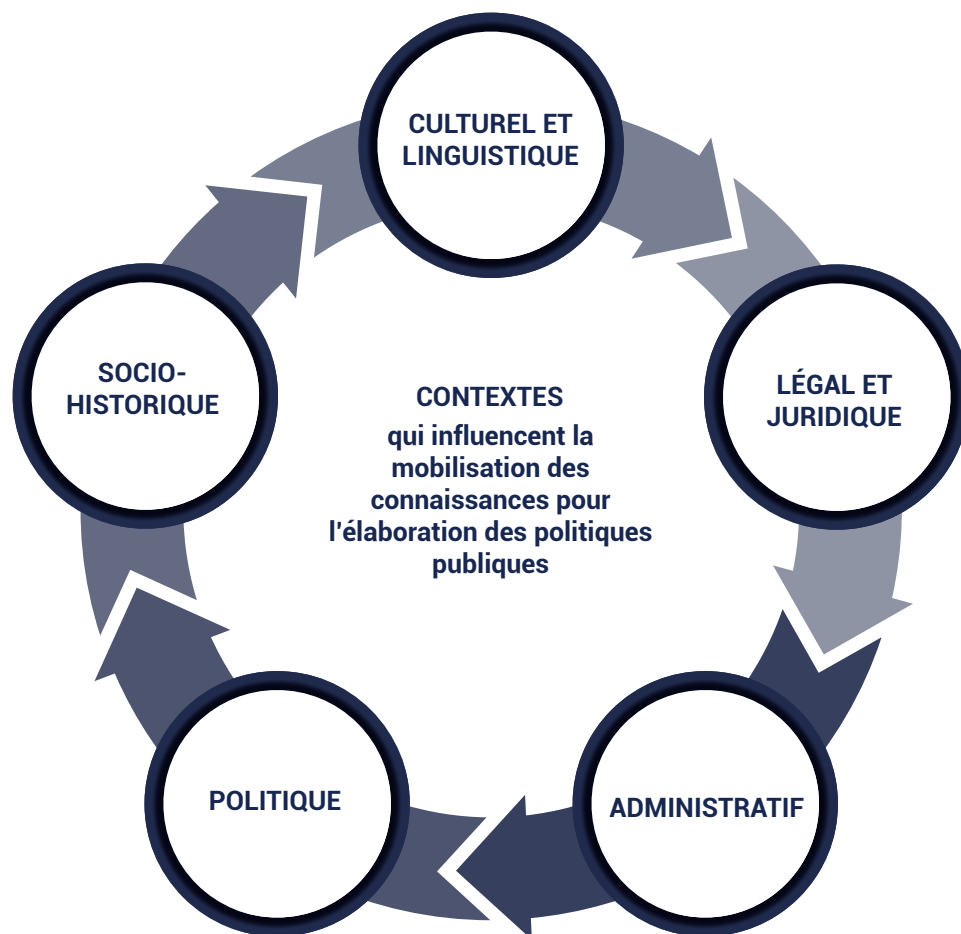


Figure 7 : Contextes qui entourent le processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche aux fins de l'élaboration d'une politique publique visant les PNI

2.1 CONTEXTE SOCIOHISTORIQUE

Les enjeux du contexte sociohistorique portent sur la complexité de la dynamique relationnelle interculturelle, la confiance réciproque, les répercussions du colonialisme et du génocide culturel et la perspective coloniale actuelle.

Complexité de la relation interculturelle

La dynamique complexe de la relation entre les PNI et les Autochtones résulte de facteurs historiques et contemporains et explique en partie le manque de confiance des PNI à l'égard du processus d'élaboration de politiques publiques.

À ce sujet, citons l'exemple éloquent du processus de création d'aires protégées. Historiquement, les intérêts des populations locales ont peu (voire pas) été pris en compte. Dans plusieurs cas, des communautés se sont fait refuser l'accès à leur territoire (Bibaud, 2012 ; Tran et coll., 2020). Cette perspective coloniale perdure au sein de plusieurs structures institutionnelles et administratives tenant peu compte des droits, des contextes et des cultures : on demande aux PNI d'adapter leurs valeurs et leurs modes de vie aux structures plutôt que l'inverse (Lévesque, 2014 ; Bacon, 2020).

Répercussions du colonialisme et perspective coloniale actuelle

Les graves répercussions de l'histoire de la colonisation et du génocide culturel (CVR, 2015) qui influencent des déterminants et des facteurs sociaux et économiques (CVR, 2015) ne sont pas encore systématiquement ou pleinement prises en compte dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI. Les déterminants sociaux qui agissent et influencent leur vécu sont eux-mêmes affectés par des déterminants politiques, dont le colonialisme, le racisme et la marginalisation (Woodgate et coll., 2017 ; Labra et coll., à paraître ; Greenwood et coll., 2018 ; Martin et Diotte, 2010). Quant à l'approche fondée sur une égalité strictement formelle de tous les membres de la société, tel que proposé par certaines politiques en santé, elle ne mène qu'à désavantager encore plus ces groupes de la population, puisqu'elle ne tient pas compte de leurs particularités (Te Karu et coll., 2021). Ainsi, il est essentiel d'agir simultanément tant sur les problèmes que sur les déterminants sociaux sous-jacents (Chakraborty et coll., 2021 ; CSSSPNQL et APNQL, 2016). L'approche de prise en compte des déterminants sociaux doit être adoptée au tout début de la démarche d'élaboration des politiques publiques et réalisée de façon collaborative (Boyer, 2011 ; Woodgate et coll., 2017 ; Crowshoe et coll., 2021).

Voici des exemples de bonnes pratiques de prise en compte de déterminants sociaux et économiques dans l'élaboration de politiques publiques :

- **En matière de justice** : Les accusés membres d'une PNI ont le droit de faire la demande de la rédaction d'un rapport Gladue⁶. Le rapport rend compte des facteurs systémiques et historiques distinctifs qui peuvent contribuer à expliquer les démêlés d'une personne des PNI avec les tribunaux. Ces facteurs seront considérés dans la détermination de sa peine, tout comme

⁶Pour plus d'information, consulter : [P-839-102 : Les rapports Gladue \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/p-839-102)

la possibilité de déterminer une sanction qui tient compte de l'héritage culturel, ethnique ou social du contrevenant.

- **En matière de planification des politiques visant les PNI :** L'APN (2005) propose un modèle holistique basé sur les déterminants de la santé et visant à combler en 10 ans l'écart en santé entre les PNI et le reste de la population canadienne. Le modèle adopte une vision globale de la santé qui tient compte de ses déterminants et des disparités entre les milieux urbains et communautaires (Landry et coll., 2019). Le modèle insiste aussi sur l'importance d'accroître l'autonomie gouvernementale des PNI, tout en tissant des liens entre les différents ordres décisionnels.
- **En matière de gestion du territoire :** Des programmes d'intervention basés sur le lien au territoire et sa réappropriation constituent des avenues de réconciliation. Par exemple, la Nation eeyou de Chisasibi a créé un programme de guérison basé sur le territoire (land-based healing program) qui fonctionne comme un mouvement social en réponse aux souffrances causées par la colonisation et la perte de terres. Il vise à renouveler les relations sociales, ainsi qu'à reconstituer et réaffirmer l'identité eeyou contemporaine (Radu et coll., 2014).

Le tableau 8 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés au contexte sociohistorique.

Tableau 8 : Synthèse des facteurs liés au contexte sociohistorique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.

FACTEURS	DESCRIPTION
Prise en compte des événements historiques	• Répudier la perspective coloniale et reconnaître ses conséquences afin de réparer le mal causé • Identifier des stratégies concrètes faisant la promotion de la résilience
Reconnaissance et considération des spécificités, des enjeux, des savoirs, des valeurs et des besoins propres aux réalités actuelles des PNI	• Reconnaître et prendre en compte les déterminants sociaux dès l'étape de conception des politiques publiques
Inclusion, valorisation et revitalisation des cultures, des langues et des identités des PNI	• Tenir compte des cultures des PNI dans les politiques et programmes afin de les rendre pertinents culturellement et afin d'agir contre les effets des traumatismes intergénérationnels • Appuyer la restauration et la revitalisation de l'identité, de la place et du sentiment d'appartenance des personnes et des communautés des PNI
Soutien de l'autonomie décisionnelle des PNI dans une optique d'autodétermination	• Créer un espace pour permettre l'expression des politiques développées par les PNI eux-mêmes, avec le soutien financier nécessaire • Tisser des liens entre les ordres de gouvernement afin d'accroître l'autonomie gouvernementale des PNI

2.2 CONTEXTE CULTUREL ET LINGUISTIQUE

Les enjeux liés au contexte culturel et linguistique portent sur la faible reconnaissance de la valeur des perspectives et des représentations des PNI et sur le manque de considération des différences culturelles, sociales, éthiques, philosophiques et épistémologiques (enjeu de valorisation et d'inclusion des perspectives), tant entre elles (enjeu d'amalgamation) qu'avec la société majoritaire (enjeu d'universalisme).

Reconnaissance, valorisation et inclusion des spécificités et des perspectives des PNI

Les façons de dialoguer, les modes d'échange politiques, la négociation et d'autres dispositifs sociaux et culturels, dont la conception de la société, des valeurs patrimoniales, des éléments de contexte (territoire, éducation, santé, etc.) diffèrent entre les PNI et la société majoritaire (CRPA, 1996 ; CVR, 2015 ; Ens et coll., 2021). Par exemple, de manière générale, au sein de la société majoritaire, le territoire peut être géré et ses ressources peuvent être exploitées, alors que les PNI se considèrent comme faisant partie du territoire et s'attribuent un rôle de gardien (Asselin, 2015).

PRATIQUE INSPIRANTE:

TENIR COMPTE DE L'IMPORTANCE DU LIEN AU TERRITOIRE DANS LES CULTURES ET IDENTITÉS DES PNI

Un partenariat est équitable lorsqu'il prend en compte le fait que la relation des PNI avec le territoire en tant qu'espace social et naturel est liée à leur vision du monde. Les PNI orientent les ententes de cogestion afin de pérenniser leur culture et ils sont d'accord avec la création d'aires protégées lorsqu'elles permettent de maintenir leur mode de vie et de préserver leurs savoirs (Martin, 2014). En ce sens, il est important de valider la pertinence de mesures de gestion territoriale auprès d'elles.

Alors que les PNI privilégient une vision holistique des systèmes (de santé, d'éducation, etc.), la société majoritaire a plutôt une vision segmentée et en silo. Cette différence de vision peut mener à des politiques publiques non adéquates, qui se focalisent sur des enjeux particuliers, contextualisés, sans égard pour les causes sous-jacentes et la globalité des situations (Boyer, 2011 ; Nader et coll., 2015). Deux exemples permettent de mieux comprendre ce phénomène :

- **En santé** : Les investissements en santé visent généralement à changer les comportements des individus plutôt qu'à modifier les conditions environnementales qui permettraient d'améliorer les indicateurs de santé (Hunting et Browne, 2013 ; Chakraborty et coll., 2021).
- **En éducation** : Les mesures de soutien pour les élèves des PNI proposées par le ministère de l'Éducation ont une efficacité limitée parce qu'elles sont gérées à la pièce. Pour soutenir des transitions harmonieuses, elles devraient plutôt reposer sur des liens et sur la cohérence entre les différents acteurs agissant auprès des apprenants, dont la famille, les intervenants scolaires, les organismes scolaires et l'environnement urbain (Blanchet-Cohen et coll., 2021, p. 125).

PRATIQUE INSPIRANTE:**RECONNAÎTRE ET INCLURE LE CARACTÈRE HOLISTIQUE DES CONNAISSANCES, DES PRATIQUES ET DES MODES DE FONCTIONNEMENT DES PNI LORS DE L'ÉLABORATION DE PROGRAMME OU DE POLITIQUES PUBLIQUES LES VISANT⁷**

Les acteurs gouvernementaux devraient reconnaître l'aspect holistique de la santé pour les PNI et l'inclure dans la conception des politiques publiques (Boyer, 2011 ; Kyoon-Achan et coll., 2021). L'amélioration des politiques publiques en santé repose sur le développement d'un système intégrant les pratiques traditionnelles de guérison et la santé biomédicale, de même que l'élargissement du contrôle des PNI sur la création de leurs programmes en santé (APN, 2005 ; Parter et coll., 2019). Par exemple, chez les Maoris, le concept holistique de Mauri est appliqué à toutes les politiques fédérales en santé. L'utilisation de ce concept porte sur la force de cohésion entre les aspects physiques et spirituels, y compris l'équilibre entre le bien-être social, économique, environnemental et culturel. Il s'appuie sur quatre dimensions, soit la famille (dimension économique), la collectivité (dimension sociale), le clan (dimension culturelle) et l'écosystème (dimension environnementale) (APN, 2005).

Amalgame des représentations et des perspectives des PNI

Le premier principe essentiel à la réconciliation mentionné dans le rapport de la Commission Viens (CERP, 2019) porte sur l'importance d'éviter d'amalgamer les représentations des différentes PNI, incluant des éléments de leurs cultures, de leurs valeurs ou leurs visions de l'éducation, de la santé, de la justice, etc. Entre autres, l'amalgamation nuit à la compréhension des besoins et attentes aux niveaux locaux et régionaux des Nations et de situations qui nécessitent pourtant des interventions différentes. Les différences culturelles, linguistiques et sociales (St-Pierre, 2018) ne sont généralement pas prises en compte dans l'élaboration des politiques publiques, qui sont appliquées à toutes les Nations, sans discernement des différences (partenaire - organisme des PNI). Le manque de connaissance des réalités des PNI, qui varie d'un ministère à l'autre et d'un fonctionnaire à l'autre, peut expliquer le recours au "généralisme" (partenaire - organisme gouvernemental). De plus, le roulement important de personnel au sein des ministères entraîne de la fatigue du côté des PNI, à force de devoir toujours réexpliquer leur réalité (partenaire - organisme des PNI). Du côté des acteurs gouvernementaux, la peur de commettre des erreurs cause aussi parfois l'inaction (partenaire - organisme gouvernemental).

PRATIQUE INSPIRANTE:**ÉLABORATION DE POLITIQUES PUBLIQUES SENSIBLES AUX CULTURES EN RÉPONSE AUX EFFETS DU COLONIALISME**

Des politiques publiques sensibles aux cultures peuvent être établies en identifiant des stratégies concrètes visant à reconnaître les effets des politiques et des lois coloniales et en y incorporant des éléments des cultures des PNI afin d'agir contre les effets des traumatismes intergénérationnels (Nader et coll., 2015).

⁷Pour d'autres exemples de pratiques inspirantes et initiatives, voir l'annexe 6 du rapport de la Commission Viens, qui répertorie les initiatives prometteuses au niveau des services publics en contextes autochtones.

Ces politiques doivent toutefois faire la distinction entre les stratégies qui se fondent sur une simple adaptation des services publics par l'incorporation de certains éléments culturels, souvent décontextualisés (voir Aubert et Jaccoud [2009], pour un exemple de la différence à faire dans le cadre de la [Politique sur la Police des Premières Nations](#)), et les véritables stratégies de résurgence culturelle (Alfred, 2005 ; Coulthard, 2014 ; Simpson, 2017), dont les résultats sont effectifs dans l'unique mesure où ils s'inscrivent dans une démarche d'autodétermination.

PRATIQUE INSPIRANTE:

FORMATION DES ACTEURS GOUVERNEMENTAUX AUX RÉALITÉS ET PERSPECTIVES DES PNI

Pour combler le manque de connaissances qui nuit aux partenariats avec des personnes, des communautés ou des organismes des PNI (Black et McBean, 2016), une bonne pratique consiste à faire une recension des formations offertes par des organismes ou des personnes membres des PNI et à la maintenir à jour, en plus de créer des partenariats avec eux pour que les formations soient offertes aux fonctionnaires. Toutes les commissions d'enquête insistent sur l'importance de la formation, de l'éducation et de la sensibilisation comme outils pour mettre fin aux préjugés racistes, coloniaux, ethnocentriques et intolérants (Hyatt 2019), et ce, pour tous les professionnels de la santé, avocats, élèves et enseignants de tous les établissements d'enseignement, cadres, professionnels ou employés de toute entreprise ou de tout service public susceptible d'être en contact avec les personnes membres des PNI (CRPA, 1996 ; CVR, 2015 ; CERP, 2019 ; ENFFADA, 2019). Certaines lacunes de l'offre de formation, encore limitée, ont été mentionnées par des acteurs gouvernementaux et issus du monde de la recherche :

- les fonctionnaires manquent d'information quant à la disponibilité, aux occasions ou aux thématiques abordées en formation (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux]) ;
- la forme actuelle de certaines formations est critiquée (Bettache et Shaheen-Hussain, 2022) ;
- les formations sont rarement obligatoires et rarement institutionnalisées (partenaire - organisme gouvernemental) ;
- les produits et les objectifs des formations ne sont pas toujours offerts ou – *a minima* – validés par des organismes ou membres des PNI (partenaire - organisme gouvernemental).

Racisme, racisme systémique, discrimination et préjugés

Le racisme systémique, notamment marqué par des hiérarchisations identitaires socialement construites et enracinées dans la société à la fois sur les plans historique, institutionnel et juridique, est encore présent dans les institutions québécoises et mine les relations entre les PNI et les Autochtones.

EXTRAIT :
COMMISSION VIENS (CERP, 2019, p.215-216)

Les structures et les processus en place [dans la société québécoise] font montre d'une absence de sensibilité évidente aux réalités sociales, géographiques et culturelles des PNI. Résultat : en dépit de certains efforts d'adaptation et d'une volonté manifeste de favoriser l'égalité des chances, de nombreuses lois, politiques, normes ou pratiques institutionnelles en place sont source de discrimination et d'iniquité au point d'entacher sérieusement la qualité des services offerts aux Premières nations et Inuit. Dans certains cas, ce manque de sensibilité se solde par l'absence pure et simple de service, laissant des populations entières face à elles-mêmes et sans possibilité d'agir pour remédier à la situation. Plus encore que leurs droits, c'est la dignité de milliers de gens qui est ainsi spoliée, parce qu'ils sont maintenus dans des conditions de vie déplorables, en marge de leurs propres références culturelles dans une société développée comme la nôtre. Ce constat est tout simplement inacceptable.

EXTRAIT :
PEUPLES AUTOCHTONES, TERRITOIRES ET CITOYENNETÉS:
LE QUÉBEC FACE À SES DÉFIS (SALÉE, GUIMONT-MARCEAU ET ROY, 2020, p.5)

L'idée, par ailleurs, qu'il existerait au Québec un racisme systémique qui consolide et perpétue ces rapports inégaux et discriminatoires en fait sourciller plus d'un (Eid, 2018). Il faudra bien, pourtant, un jour s'ouvrir les yeux et se responsabiliser devant une réalité que la plupart des Québécois peinent souvent à admettre : le Québec, tout comme les autres États-nations occidentaux, est construit sur des exclusions sociales, économiques et politiques fondées sur la race, le genre et le statut économique qui marginalisent plusieurs segments de la population, dont les peuples autochtones. Notre rapport à ces derniers, notre manière d'imposer nos critères de gouvernance et notre vision de l'espace et du territoire détonnent pour une société qui se prétend démocratique et ouverte à la différence.

Communication, langue et compréhension mutuelle

Les relations entre les acteurs gouvernementaux et des membres des PNI sont complexifiées par un rapport à la langue et à des modes de communication différents. Chez la plupart des PNI, la relation de confiance se crée grâce à des échanges informels et plus personnels (Deschênes, 2022). Cette relation de confiance est fondamentale à créer, et ce, au-delà des protocoles formels (Deschênes et Arcand, 2022).

Des difficultés de communication en lien avec la langue s'expliquent notamment par des concepts qui ne sont pas toujours définis ou expliqués et dont l'acception diffère d'un groupe à l'autre (Castleden et coll., 2017). Un exemple de concept mal défini qui influence une offre de service aux PNI est l'expression « intérêt supérieur de l'enfant » dans les politiques de protection de la jeunesse, qui ne s'appuie pas sur les perspectives, visions du monde et priorités des PNI (ENFFADA, 2019 ; CDEPJ, 2020), c'est-à-dire que l'intérêt de l'enfant ne signifie pas la même réalité ou situation pour tous et que cette différence n'est pas nécessairement considérée. Dans le même sens, des Inuit du Nunangat demandent de modifier les lois, les politiques et les pratiques,

afin qu'elles reflètent et prennent en compte les définitions inuites de « famille », de « parenté » et de « coutumes », et ce, afin de respecter les structures familiales inuites (appel à la justice 16.37, ENFFADA, 2019).



EXEMPLE :

MODIFICATION À LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le *Projet de loi 96*, adopté en 2022 par le gouvernement du Québec et modifiant la Charte de la langue française, risque de brimer la réussite éducative de certains enfants membres de PNI au Québec. L'obligation de compléter l'épreuve unique de français constitue une barrière presque infranchissable pour des jeunes dont l'accès aux études postsecondaires dépend des résultats de cet examen, malgré qu'ils ne parlent pas ou très peu le français.

Le tableau 9 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés au contexte culturel et linguistique.

Tableau 9 : Synthèse des facteurs liés au contexte culturel et linguistique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques

FACTEURS	DESCRIPTION
Reconnaissance et considération des spécificités, des enjeux, des savoirs, des valeurs et des besoins propres aux réalités actuelles des PNI	• Tenir compte de l'importance du lien au territoire et de la vision holistique du monde • Contextualiser les politiques publiques et les programmes
Inclusion, valorisation et revitalisation des cultures, des langues et des identités des PNI	• Reconnaître les particularités linguistiques et culturelles des Nations • Reconnaître et inclure le caractère holistique des connaissances, des pratiques et des modes de fonctionnement des PNI • Considérer les savoirs des PNI et les savoirs dits scientifiques sur un pied d'égalité
Méthodes et pratiques de travail et de recherche	• Envisager des programmes décloisonnés et à plus large spectre • S'attaquer aux causes des problèmes plutôt qu'à leurs manifestations individuelles • S'éloigner d'une approche en silo pour travailler de façon collaborative et holistique • Favoriser des approches en cogestion • Mettre en œuvre les principes de la recherche en contexte des PNI (Asselin et Basile, 2012)⁸ proposés dans : – APNQL. (2014). <i>Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador. Québec</i>, Québec : APNQL

- Institut nordique du Québec. (2017). [*Lignes directrices pour la recherche*](#). Québec, Québec : Groupe de travail des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec
- Femmes autochtones du Québec. (2012). [*Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*](#). Kahnawake, Québec : Femmes autochtones du Québec
- Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. (2019). [*Les principes PCAP® des Premières Nations*](#).
- La [*Boîte à outils des principes de recherche en contexte des PNI*](#) (Asselin et Basile, 2018)
- Le chapitre 9 des [*Principes de recherche EPTC2*](#), du CRSH
- Le [*Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain*](#) (RCAAQ)

Collecte et utilisation des données	• Participer à la collecte et à la diffusion de données culturelles et linguistiques désagrégées concernant les PNI afin de tenir compte de la variabilité des contextes et des spécificités notamment culturelle
Partenariats, collaboration et communication (travailler et vivre ensemble)	• Créer des partenariats qui s'étendent à tous les niveaux politiques, sociaux et culturels de la relation entre PNI et Allochtones • Lutter contre les préjugés racistes, intolérants et ethnocentrés • Entretenir le lien informel et la relation personnelle entre les partenaires pour construire la confiance • Modifier les politiques et les pratiques afin de refléter et de reconnaître les définitions de termes et concepts qui pourraient porter sur des représentations différentes entre PNI et Allochtones • Rendre accessibles et permanents les services de traduction et d'interprétariat dans chacune des langues des PNI partout au Québec en instituant une banque centralisée d'interprètes et de traducteurs travaillant pour le gouvernement • Tenir compte du fait que plusieurs concepts sont difficiles à traduire d'une langue à l'autre
Capacités institutionnelles	• Former les acteurs gouvernementaux aux réalités des PNI • Établir des initiatives et des programmes dirigés par des PNI pour remédier au manque de connaissances de la société majoritaire à propos de leurs cultures, de leurs langues, de leurs savoirs et autres perspectives

2.3 CONTEXTE POLITIQUE

Les enjeux du contexte politique concernent le manque de vision globale ou d'orientations communes entre tous les acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques publiques visant les PNI, la fragmentation et la complexité de l'univers des politiques publiques, les pratiques administratives peu optimales, les effets cumulatifs, la gouvernance, le partage du pouvoir entre le fédéral et le provincial et les PNI, ainsi que l'autodétermination.

⁸Ces principes valent pour l'ensemble des sections des deux parties de ce document

Manque de vision globale ou d'orientations communes dans l'élaboration des politiques

Avant le [Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières nations et des Inuit](#) (2017-2022) et son successeur le [Plan d'action gouvernemental pour le mieux-être social et culturel des Premières Nations et des Inuit](#) (2022-2027), la seule politique globale officielle du gouvernement du Québec envers les PNI était les [quinze principes adoptés en 1983 par le Conseil des ministres](#). Ainsi, une vision d'ensemble est donc en construction seulement et l'application de politiques à la pièce est encore fréquente. Il s'agit d'ailleurs d'un des quatre constats faits par la Commission Viens pour expliquer la discrimination systémique envers les PNI dans les services publics au Québec (CERP, 2019). Il est important de faire la distinction entre une politique générale (qui donne une orientation globale à tous les enjeux vécus par des PNI) et des politiques sectorielles, plus localisées ou spécifiques, qui concernent un domaine particulier. Les répercussions et les effets de ces politiques ne sont pas les mêmes. Par exemple, une pratique porteuse consiste à viser un équilibre entre l'adhésion aux politiques globales sur le terrain et l'adoption de politiques spécifiques lorsque nécessaire pour tenir compte de particularités locales (Blackstock, 2011 ; Allan et Smylie, 2015).

Acceptation des structures organisationnelles par tous les acteurs

Au Québec, des directions des affaires des PNI au sein de ministères sont remises en question par les PNI en réaction au fait que leur voix est peu prise en compte. Ils déplorent aussi la multiplication des interlocuteurs, le taux de roulement élevé, le peu de membres des PNI qui y travaillent et le manque de spécialisation et de connaissances des PNI des membres du personnel au sein de ces structures (partenaire - organisme des PNI). Par ailleurs, le faible pouvoir de décision des membres de ces directions ne permet pas de réel changement (partenaire - organisme gouvernemental).

Quant aux structures et systèmes de gouvernance impliqués dans l'élaboration des politiques visant les PNI, ils apparaissent basés sur des mécanismes descendants (top down) qui correspondent peu à la culture politique des PNI. En effet, leur structure est bureaucratique, nuit à l'innovation et à l'adaptation et semble plutôt construite pour correspondre à un souci de conformité (Blackstock, 2011 ; Allan et Smylie, 2015 ; Dancause, 2020). Pour plusieurs, la solution consiste d'abord à respecter les façons de faire des PNI, à faire preuve d'humilité culturelle, à comprendre leurs besoins et à leur permettre d'y répondre selon leurs mécanismes et selon des institutions de gouvernance qui correspondent à leurs cultures politiques respectives (partenaire - organisme des PNI ; Jorgensen, 2007 ; Beaudoin et coll., 2009, 2015 ; Deschênes, 2022, 2023). L'approche inverse (ascendante, bottom up) doit plutôt être privilégiée pour l'élaboration des politiques publiques visant les PNI, c'est-à-dire qu'elles doivent être culturellement appropriées, inclure des savoirs des PNI, s'appuyer sur des stratégies basées sur les forces et prendre appui sur les institutions locales, comme les écoles (Katapally, 2020). La mise en place de telles mesures rend également possible le soutien des démarches d'autonomie et d'autodétermination des PNI.

Parallèlement, des réflexions sur le rôle et la structure du SRPNI sont nombreuses et certaines soulignent des lacunes plus ou moins importantes en matière de structure administrative et d'efficacité, dont la remise en question de son rôle dans la coordination gouvernementale. Le SRPNI a pour mandat de coordonner les affaires des PNI auprès des ministères (gouvernement du Québec, 2022). Or, son pouvoir auprès d'eux est faible, et ce, malgré le potentiel d'action bénéfique de sa mission (partenaires - organisme(s) des PNI et gouvernementaux). Il relève directement du Conseil exécutif, ce qui ne lui confère pas la même autonomie que les ministères. Par exemple, des témoignages du SRPNI obtenus lors de la Commission Viens rendent compte de leur rôle de relais des volontés du Conseil exécutif, plutôt qu'un rôle à jouer dans l'adoption et le développement des politiques (CERP, 2019). Ainsi, le SRPNI sert parfois de « caution » ou d'intermédiaire entre les représentants des groupes et organismes des PNI et des ministères qui, ainsi, peuvent juger moins nécessaire de consulter ou de codévelopper des politiques (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux]).

EXTRAIT:

LA NOUVELLE GOUVERNANCE AUTOCHTONE (FLAMAND, 2020, p.54-55)

Le gouvernement affirme prôner la revitalisation de la gouvernance traditionnelle, alors qu'aucune consultation n'a été faite pour la mise en place d'un programme pour la reconstruction des Nations autochtones. Résultat, le Conseil de bande doit signer une résolution pour demander du financement pour la reconstruction de notre identité nationale. C'est un peu paradoxal ! Nous avons un droit ancestral inhérent à l'autonomie et à l'autodétermination ; la constitution du Canada reconnaît déjà ces droits. Cependant, la reconnaissance juridique pourrait être facilitée si on rédigeait un document comme une constitution, une charte, qui définirait ce que sont les droits autochtones et la fonction politique d'une Nation autochtone. Ça va demander un travail de recherche dans les communautés.

Fragmentation et complexité de l'univers des politiques publiques

La fragmentation des responsabilités entre les ministères, les départements, les ordres gouvernementaux et le large éventail de structures qui ont toutes leurs dispositions propres complexifient l'élaboration de politiques et rendent difficile l'offre de services de qualité et culturellement sécuritaires aux PNI (Allan et Smylie, 2015 ; Lévesque et coll., 2018 ; Miller et coll., 2018 ; Halseth et Murdock, 2020 ; Crowshoe et coll., 2021 ; partenaire - organisme gouvernemental). Renforcé par l'absence de vision globale, le manque de cohésion entraîne des répercussions sur l'étalement ou le chevauchement des compétences et des responsabilités entre ordres gouvernementaux, entre autres en matière de compétences disputées entre eux, qui créent une déresponsabilisation face à certains phénomènes — sociaux, éducatifs ou autres — que vivent des PNI (Ion et coll., 2018).



EXEMPLE

CADRE JURIDIQUE COMPLEXIFIÉ PAR LA STRUCTURE DE FINANCEMENT À DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT : LE PRINCIPE DE JORDAN

Le [*Principe de Jordan*](#) est un principe qui garantit aux enfants des Premières Nations l'accès aux mêmes services que les autres enfants du Canada.

Il doit son nom à Jordan River Anderson, un enfant cri du Manitoba décédé à l'âge de cinq ans après avoir attendu trois ans pour des soins à domicile, auxquels il aurait dû avoir droit et qui ne lui ont jamais été offerts en raison d'un différend financier entre le fédéral et le provincial. En décembre 2007, le Principe de Jordan était adopté à l'unanimité à la Chambre des communes. Malgré tout, en 2016, le Tribunal canadien des droits de la personne reprochait au gouvernement canadien de n'en appliquer qu'une définition limitée. Il a alors ordonné de respecter le sens du principe et de le mettre en œuvre dans sa pleine portée. En septembre 2021, la Cour fédérale a réaffirmé la légitimité du principe de Jordan en reconnaissant « les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne concernant l'admissibilité au principe de Jordan et à l'indemnisation » (gouvernement du Canada, 2022).

Des exemples de cette fragmentation et de ses conséquences existent dans plusieurs secteurs et impliquent, par exemple, les relations entre le SRPNI du gouvernement provincial et les bureaux responsables des questions concernant les PNI dans chaque ministère du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial :

- **Santé et services sociaux** : L'admissibilité aux programmes fédéraux en santé et services sociaux n'est pas simple et dépend de plusieurs facteurs tels que le statut d'« Indien », les « réserves » ou le milieu urbain, la région géographique, etc. Ainsi, les PNI « hors réserve » se trouvent souvent défavorisés, notamment parce que les programmes et les ordres de gouvernements sont peu coordonnés dans leurs offres de services (Place, 2012).
- **Éducation** : La fragmentation du secteur de l'éducation, qui est financé par plusieurs ministères, entraîne des difficultés à se positionner en matière de politiques et de financement pour les Premières Nations (CEPN, Nishnawbe Aski Nation et Federation of Saskatchewan Indian Nations, 2011), malgré des ententes spécifiques locales ou provinciales avec des communautés ou des organismes éducatifs des PNI. Le 14 juillet 2022, la ministre des Services aux Autochtones, Patty Hajdu, et le chef régional de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, Ghislain Picard, ont annoncé une entente pour les vingt-deux communautés des Premières Nations membres du CEPN au Québec, qui recevront plus de 1 milliard de dollars sur cinq ans pour l'éducation primaire et secondaire. L'entente conclue avec le gouvernement fédéral doit leur donner une autonomie accrue pour gérer ces fonds en fonction de leurs besoins ([Crête, 2022, La Presse](#)).

- **Ressources naturelles** : La nature fragmentée des institutions qui gouvernent l'eau potable au Canada représente un enjeu important des politiques publiques concernant la gouvernance de l'eau en contexte des PNI (Arseneault et coll., 2018).
- **Services sociaux** : Dans le cas de l'itinérance de membres des PNI, il y a une compartimentation de l'administration du logement et de la santé, ce qui nuit au service rendu.
- **Logement** : En matière de logement, [*L'Entente concernant la mise en œuvre de la CBJNQ*](#) (2000) vise à fixer les rôles de chacun et le financement accordé pour le logement et régit la construction et l'administration des nouveaux logements. Les rôles et responsabilités de chaque partie sont définis, sans laisser beaucoup de pouvoir aux acteurs localement. Les décisions importantes se prenant en amont et le nombre élevé d'acteurs dans la structure limitent le pouvoir des PNI. Aussi, au Nunavik, le manque de logement et le surpeuplement sont indissociables de l'administration des politiques et des programmes de logement (Therrien et Duhaime, 2017).

En plus d'être fragmentée, l'organisation des structures politiques provinciales et fédérales est complexe et il est difficile de s'y retrouver. L'intégration de représentants des PNI dans ces structures est en partie tributaire de la bonne compréhension du fonctionnement de celles-ci. Afin d'éviter que la structure ou le nombre d'interlocuteurs soit un obstacle, les mécanismes de fonctionnement des ministères doivent être expliqués aux représentants et aux organismes des PNI (partenaire - organisme gouvernemental), d'autant plus lorsqu'il s'agit de plans d'action interministériels ou intersectoriels qui réunissent des acteurs qui ne sont pas tous au même « niveau » (partenaire - organisme gouvernemental).

Mécanismes de participation publique moins formalisés et peu construits sur des modes de fonctionnement des PNI

La participation publique peut être définie comme un processus à travers lequel les décideurs tiennent compte des préoccupations, des besoins et des valeurs du public afin de les intégrer dans leur prise de décision (Médina Gimenez, 2012).

Au Québec, aucune politique ne porte sur la participation des PNI à la prise de décision et il n'existe aucun cadre qui inclut la mobilisation de connaissances issues de la recherche *par, pour* et *avec* des PNI à la création de politiques publiques.

Plutôt, chaque communauté ou Nation développe ses propres normes (Black et McBean, 2016). Au fédéral, la [*Politique sur la consultation et accommodement des Autochtones*](#) (2011) propose des lignes directrices à l'intention des fonctionnaires pour respecter l'obligation de consulter. Or, elle ne semble pas respectée dans

son entièreté (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux] et partenaires des organismes des PNI). Au Québec, le [Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones](#) (2008), s'appuyant sur le [Protocole de consultation des Premières Nations du Québec et du Labrador](#) (2005), aurait besoin d'être actualisé.

Gouvernance et partage du pouvoir entre les PNI et les acteurs gouvernementaux

Un questionnement existe quant aux rôles des différents ordres de gouvernement auprès des PNI (législation, accompagnement, soutien financier, etc.), de même que dans leur participation aux décisions prises par l'État. Il mène à la réflexion sur l'inégalité des rapports au pouvoir, notamment dans la dynamique de l'élaboration des politiques publiques et dans le changement social qui est sous-jacent. L'inégalité des rapports au pouvoir, en gouvernance, porte aussi sur la façon dont les individus participent aux décisions prises par les pouvoirs ou sur les mécanismes actuels de représentation des PNI dans les appareils gouvernementaux (Bacon, 2020).

EXTRAIT:

PEUPLES AUTOCHTONES, TERRITOIRES ET CITOYENNETÉS: LE QUÉBEC FACE À SES DÉFIS (SALÉE ET COLL., 2020, p.12)

Pour changer la situation, il importe donc de réaliser qu'elle est surtout la manifestation de rapports sociaux de pouvoir et de domination qui se déclinent à l'avantage de la majorité au détriment des PNI, et que tout effort authentique de transformation sociale doit d'abord chercher à rendre ces rapports inopérants. Repenser les pratiques, encourager le dialogue, prôner une meilleure connaissance de l'autre, cultiver la tolérance : ces injonctions convenues tournent à vide si elles ne sont pas assorties d'une prise de conscience résolue des dynamiques de pouvoir qui ont façonné et maintiennent l'écart sociétal béant entre Autochtones et non-Autochtones, mais aussi, dans la foulée, d'un engagement politique réel à subvertir ces dynamiques (p.12).

La présence de tensions engendrées par différents enjeux politiques influence la volonté respective de chaque partie de participer aux consultations ou autres activités de mobilisation des connaissances, tout comme elle renforce l'inégalité des rapports de pouvoir. Des personnes ont le sentiment de la contradiction de certaines politiques publiques, entre celles « immédiates » ou élaborées dans l'urgence ou en réaction à une situation et celles qui promeuvent des approches préventives.

Gouvernance par les PNI et autodétermination

Même lorsque des pratiques visant l'autodétermination sont mises en place ou lorsque des responsabilités sont transférées aux PNI, des barrières empêchent leur pleine autonomie. Entre autres, une certaine rigidité du financement et un plafonnement des budgets empêchent le développement de nouveaux projets ou la formation (Médina Gimenez, 2012). En effet, la gouvernance locale des PNI demeure largement dépendante du financement et de la programmation fédérale (Savard et Béland 2009)

et elle ne permet souvent qu'un contrôle administratif de certains services. Ainsi, elle laisse finalement peu de place à des modes de fonctionnement différents ou à des approches inspirées des PNI, comme la vision holistique (Médina Gimenez, 2012).

APPELS À L'ACTION

Toutes les commissions d'enquête proposent d'offrir un financement qui vise à maximiser l'autonomie des communautés des PNI en renforçant leur capacité d'action et en visant des solutions viables à long terme. Par exemple, la création d'un fonds d'autonomisation permanent destiné à soutenir les initiatives qu'elles mènent (CVR, 2015 ; CERP, 2019 ; ENFFADA, 2019). Le financement des programmes destinés à ces populations doit refléter la responsabilité historique du gouvernement devant les conséquences de la colonisation (CVR, 2015). En ce sens, il doit être suffisant, prévisible, facile d'accès, adapté aux objectifs déterminés par les communautés visées (CVR, 2015 ; ENFFADA, 2019), plutôt que transféré dans une logique de reddition de compte qui empêche l'autodétermination réelle (Médina Gimenez, 2012).

PRATIQUE INSPIRANTE: PROJET DE LOI C-92

Élaboré conjointement avec des partenaires des PNI, provinciaux et territoriaux, le *Projet de loi C-92*, loi canadienne concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, incorporera enfin dans la loi ce que les PNI de tout le Canada demandent aux gouvernements depuis des décennies : reconnaître et confirmer leur compétence au chapitre des services à l'enfance et à la famille. La loi porte sur la reconnaissance des droits et de la compétence des PNI en matière de services à l'enfance et à la famille. De compétence fédérale, elle se base sur des principes nationaux assurant le respect et l'adaptation culturelle des communautés. Elle a préséance sur la loi provinciale, c'est-à-dire que la protection de la jeunesse doit en tenir compte dans chacune de ses pratiques auprès d'un enfant membre d'une PNI. Ainsi, elle rend possible pour les communautés de se doter de leur propre loi en matière de protection d'un enfant et d'adapter leurs pratiques face aux réalités culturelles. Ces principes portent entre autres sur la continuité culturelle, l'égalité réelle, l'intérêt de l'enfant et les effets des services.

Des représentations différentes du pouvoir, des jeux politiques des acteurs, des enjeux de légitimation liés à la prise du pouvoir par des PNI et des rapports de force et de pouvoir inégaux désavantagent les PNI (Alcantara et Nelles, 2016). La politisation des enjeux fait ressortir une asymétrie de pouvoir entre les le gouvernement et

elles (partenaire - organisme gouvernemental). Or, en ce qui a trait à la mobilisation des savoirs, des relations de pouvoir sont susceptibles d'influencer l'échange de connaissances à utiliser pour l'élaboration des politiques publiques. Il apparaît aussi que la construction d'un discours orienté (en politique et en recherche) nuit à des objectifs de légitimité et d'autonomie des PNI. Entre autres, des personnes et des organismes des PNI se disent épuisés de constamment se faire rappeler leurs « problèmes » (consommation, violence, pauvreté, maladies chroniques, sous-emploi, etc.), sans que des solutions soient proposées.



EXEMPLE :

LE PROJET DE LOI C-33, L'AUTODÉTERMINATION ET L'AUTONOMIE EN ÉDUCATION

En 2014, le gouvernement fédéral a proposé le [Projet de loi C-33, établissant la Loi sur le contrôle par les Premières Nations de leur système d'éducation](#). Cette réforme de l'éducation devait permettre aux Premières Nations de contrôler leurs systèmes d'éducation primaire et secondaire en pourvoyant à leur financement. Le projet a cependant été rejeté par plusieurs groupes des Premières Nations, puis abandonné par le gouvernement fédéral. La réforme proposée par le *Projet de loi C-33* aurait raté sa cible, puisque l'augmentation du financement fédéral prévu par cette loi aurait apporté des gains modiques à la scolarisation au sein des communautés. Puis, la proposition d'étendre la structure des centres de services scolaires aux communautés des Premières Nations était déjà contestée antérieurement, alors qu'on l'accusait d'étouffer la prise de décisions locales en centralisant des décisions et des pouvoirs. Pour Bennet et Anuik (2014), il se serait agi du remplacement d'une structure bureaucratique par une autre qui aurait eu peu d'incidence sur la qualité des apprentissages et sur l'état de l'éducation.

PRATIQUE INSPIRANTE:

IMPLANTATION DE PROGRAMMES INSPIRÉS DE CONTENUS ET MÉTHODES DES PREMIÈRES NATIONS AU COLLÈGE KIUNA

Le collège Kiuna est le résultat d'une dizaine d'années de travail par le CEPN. Seul établissement collégial par et pour les Premières Nations au Québec, il a développé son propre programme de sciences humaines, profil Premières Nations. Il y a aussi des AEC spécifiques au contexte des Premières Nations. Le but premier de l'établissement est de former les jeunes des Premières Nations, afin qu'ils soient fiers de leurs cultures respectives et qu'ils développent leur sens des responsabilités pour eux-mêmes et pour leurs communautés. De manière générale, il permet aussi de faciliter l'accès et la réussite des étudiants aux études postsecondaires.

Le renforcement de partenariats favorise aussi l'autodétermination et pour ce faire, les ressources entre les organisations des PNI et les organisations provinciales doivent être réparties équitablement (Burke, 2018). La mise en œuvre nécessite toutefois des

structures en dehors des instances gouvernementales fédérales qui seraient établies pour coordonner ces collaborations (par exemple, entre les juridictions, les secteurs, les groupes professionnels et les communautés [Demasi et Lew Fatt, 2020]) et des efforts collaboratifs pour la satisfaction des besoins des gouvernements et des membres des PNI (Boyer, 2011). Des exemples de telles collaborations existent au Québec, dont le Système d'intervention en autorité atikamekw et la clinique en santé des Premières Nations et Inuit du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or.

EXTRAIT:

**PEUPLES AUTOCHTONES, TERRITOIRES ET CITOYENNETÉS:
LE QUÉBEC FACE À SES DÉFIS (SALÉE ET COLL., 2020, p.9-10)**

La majorité des travaux en lien avec les Peuples autochtones conclut qu'il est essentiel que ceux-ci, tant dans les villes que dans les communautés, soient en mesure de développer leurs propres structures de gouvernance et de gestion interne de manière autonome. Sans cette autonomie, même les meilleures politiques publiques qui les affectent directement n'auront pas d'effet durable. Sans mécanismes, possibilité ou outils d'empowerment, c'est-à-dire sans prise de contrôle par les Autochtones des destinées de leurs communautés respectives, sans la possibilité de se gérer en fonction de cadres normatifs et administratifs dont ils auront déterminé les tenants et les aboutissants, il y a fort à parier que les conditions socioéconomiques et psychosociales qui affligent un trop grand nombre de communautés ne se dissiperont pas.

Pour terminer, la couverture médiatique des enjeux vécus par des PNI influence aussi les décisions politiques. Elle est identifiée comme le troisième point en importance dans la Commission Viens comme cause à la discrimination systémique des PNI au Québec (CERP, 2019). La normalisation des inégalités, au sein des médias, renforce certains stéréotypes et réduit ainsi l'importance de leur donner des services. L'élaboration des politiques est donc affectée par cette pression médiatique, puisque des décideurs choisissent de privilégier les thématiques médiatisées (partenaire - organisme gouvernemental). La Crise de Val-d'Or est un bon exemple (CERP, 2019). Avant qu'elle ne survienne, aucun programme spécifique pour les femmes des PNI n'existait. Maintenant, il y a toujours une analyse différenciée selon le genre dans les programmes, ainsi que des programmes spécifiques. C'est une thématique qui s'est imposée. D'ailleurs, depuis, le Secrétariat à la condition féminine collabore régulièrement à des tables concernant les PNI.

Le tableau 10 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés au contexte politique.

Tableau 10 : Synthèse des facteurs liés au contexte politique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques.

FACTEURS	DESCRIPTION
Reconnaissance et considération des spécificités, des enjeux, des savoirs, des valeurs et des besoins propres aux réalités actuelles des PNI	- Reconnaître et respecter les compétences politiques, juridiques et pratiques ainsi que le savoir-faire des PNI sur leur territoire - Mettre en place des institutions de gouvernance dans lesquelles des PNI se reconnaissent et qui correspondent à leur culture politique - Considérer qu'aucun modèle unique de gouvernance ou de politique publique ne peut fonctionner pour l'ensemble des contextes des PNI, même si certains principes sont partagés - Faire la distinction entre les politiques générales (qui donnent une orientation globale à tous les enjeux vécus par des PNI) et les politiques sectorielles, qui s'adressent à un domaine particulier
Inclusion, valorisation et revitalisation des cultures, des langues et des identités des PNI	- Participer à revitaliser et à valoriser la gouvernance des PNI en incluant des principes de leurs modes de fonctionnement - Valoriser l'expérience et les pratiques en gouvernance des PNI
Méthodes et pratiques de travail et de recherche	- Intégrer les populations des PNI à toutes les étapes de la production, de la conservation et de l'utilisation des savoirs les concernant - Évaluer et tenir compte des effets cumulatifs des pratiques et des politiques - Respecter les façons de faire des PNI, faire preuve d'humilité culturelle, comprendre et satisfaire leurs besoins - Privilégier une approche ascendante pour l'élaboration des politiques, qui doivent être culturellement appropriées
Partenariats, collaboration et communication (travailler et vivre ensemble)	- Travailler de concert avec les PNI pour élaborer différentes stratégies à l'égard de la gestion des services publics, ainsi que pour affronter les différents enjeux sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux - Participer à l'appropriation des services par les PNI et développer des partenariats
Capacités institutionnelles	Favoriser le maintien et l'accroissement du nombre de professionnels membres des PNI travaillant au sein des ministères
Autodétermination et autonomie	- Reconnaître aux communautés des PNI le pouvoir d'organiser de façon autonome leur éducation, leur système juridique, leur service de protection de l'enfance ainsi que la préservation, la revitalisation et le renforcement de leurs langues et de leurs cultures - Offrir un financement pour soutenir l'autonomie des PNI en renforçant leur capacité d'action et en visant des solutions viables à long terme et qui reflètent la responsabilité historique du gouvernement devant les conséquences du colonialisme - Éviter de concentrer le pouvoir au niveau des politiques, mais le diffuser entre les différents groupes pour permettre de développer l'autonomie des PNI - S'engager durablement dans l'établissement de relations de confiance et accorder plus de moyens et de pouvoirs aux PNI en matière de gouvernance - Partager équitablement les ressources entre les organismes des PNI et les organismes provinciaux

2.4 CONTEXTE LÉGAL ET JURIDIQUE

Les enjeux du contexte légal et juridique concernent la complexité de certains encadrements légaux et juridiques lorsqu'il s'agit des PNI.

Complexités légales et juridiques

Des différences culturelles mènent à des visions différentes des régimes juridiques. Chez les PNI, ces régimes sont notamment, même si non uniquement (Borrows, 2020), basés sur des règles non écrites et des normes sociales transmises oralement, qui sont généralement fondées sur des valeurs, une éthique et des tabous qui peuvent être la source d'incompréhension chez les acteurs gouvernementaux, voire une source de conflits (Motard, 2016). D'ailleurs, cet enjeu conduit à la difficulté de faire coexister deux régimes de droit distinct — l'un issu des PNI et l'autre non — dans une entente de cogestion (Motard, 2016). De plus, l'opposition des philosophies moniste (qui considère l'ensemble des choses comme réductible à un seul principe) et pluraliste (laquelle propose que les êtres soient multiples et ne dépendent pas d'une réalité absolue) peut mener à des divergences idéologiques peu compatibles avec l'élaboration des politiques.



EXEMPLE:

COMITÉ DE COGESTION DANS LES TERRITOIRES NORDIQUES

Le Régime d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social propre aux territoires nordiques prévoit la mise en place de comités de cogestion de la faune, représentant une approche collaborative qui permet la participation des PNI à ces instances ayant un pouvoir de recommandation et de décision. Ces comités sont reconnus comme une piste de mise en œuvre du droit au consentement préalable, libre et éclairé (CPLE), une composante essentielle de l'autodétermination des PNI (Fréchette, 2019). La mise en place de comités de cogestion peut contribuer au droit à l'autonomie des PNI, lorsqu'appuyée par différents principes (Motard, 2016) :

- **Le principe de liberté** : les personnes sont libres de prendre des décisions sans entraves.
- **Le principe de compétence** : les libertés ont une portée territoriale et personnelle suffisante.
- **Le principe d'égalité** : les personnes ne sont pas assujetties aux entités étatiques et la loi pour les PNI qui régit les activités de prélèvement a prépondérance (Loi constitutionnelle de 1982, art. 35) ; des comités de cogestion non contraignants basés sur la confiance sont en place, respectés et efficaces ; l'un des rôles de ces comités consiste à appuyer les compétences des autorités des PNI et leur mise en place permet d'éviter d'accentuer les différences de pouvoir entre l'État et les gestionnaires des PNI.
- **Le principe de personnalité** : il permet de combler le manque de pouvoir décisionnel des comités de cogestion, le cas échéant, et d'atteindre un intermédiaire entre une absence de reconnaissance et une reconnaissance du contrôle des territoires ancestraux.

Malgré l'intérêt de l'approche de cogestion, qui implique un certain respect des savoirs des PNI, elle est complexe à mettre en œuvre et varie selon les parties impliquées (Martin, 2014). Entre autres, elle est tributaire des pouvoirs en place et lorsque les objectifs des PNI entrent en conflit avec certains impératifs politiques ou économiques de la société majoritaire, il arrive que des communautés n'obtiennent pas ce qu'elles souhaitent (Martin, 2014).

Aussi, l'annulation de certaines normes juridiques par d'autres normes juridiques complique l'application des politiques publiques visant les PNI. Par exemple, la conservation a été établie comme une obligation législative valide pour enfreindre les droits issus de traités (r.v. Sparrow, 1990 ; Denny et Fanning, 2016). De plus, des normes éthiques contemporaines se heurtent aux normes juridiques, professionnelles ou scientifiques, comme pour le concept de domaine public qui ne prend pas en compte des lois et coutumes des PNI.

PRATIQUE INSPIRANTE:

MISE EN ŒUVRE DE NORMES QUI CORRESPONDENT À L'ÉTHIQUE DES PNI

La mise en œuvre des normes qui correspondent à l'éthique des PNI est fortement encouragée. Elles peuvent porter sur l'élaboration de politiques de portée générale concernant l'implication des PNI dans la gouvernance des institutions, par exemple la gouvernance muséale et la gestion des collections, les politiques de rapatriement, les politiques ou les accords relatifs à certaines formes de propriété, etc. (Bell et coll., 2014).



EXEMPLE :

CONSULTATIONS ET ACTUALISATION DU RÉGIME JURIDIQUE ISSUES DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS (CBJNQ) DANS LE CADRE DE PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES

Au Nunavik, certaines tensions en lien avec le mode de vie traditionnel peuvent être amoindries parce que les droits sont protégés par la CBJNQ et permettent l'encadrement des discussions et consultations. Ces processus découlent de l'actualisation du régime juridique de la Convention. Des audiences publiques ont permis aux Inuit de s'approprier les projets d'aires protégées et de les considérer comme des occasions de développement économique et de création d'emplois. Ainsi pouvons-nous retenir que la cogestion des aires protégées peut permettre aux PNI de construire un monde plus représentatif de leurs besoins et de leurs valeurs (Martin, 2014).

Il apparaît que l'application de certains traités et de certaines lois est parfois complexe. Par exemple, le droit coutumier n'est parfois pas facile à concilier avec des lois canadiennes et des principes du droit international (Bell et coll., 2014). Par ailleurs, le manque de connaissance et de reconnaissance des droits des PNI (étatiques, ancestraux et de traités) est fréquent chez les acteurs gouvernementaux.

La multiplicité des sources de droit peut jouer un rôle à cet égard (Borrows, 2020), entre le droit international (dont les instruments ne sont généralement pas juridiquement contraignants), les traditions juridiques des PNI, les droits constitutionnalisés (traités, droits ancestraux, obligation de consultation et d'accommodement), les droits obtenus suite à des ententes (qui n'ont pas la même nature que les traités) et les obligations liées au droit étatique canadien.

APPELS À L'ACTION

Toutes les commissions d'enquête insistent à de multiples reprises sur l'importance de reconnaître, de mettre en application et de respecter les droits des PNI notamment ceux nommés dans la DNUDPA (CVR, 2015 ; CERP, 2019 ; ENFFADA, 2019), de même que l'ensemble des instruments de droits pertinents.

Il est important de noter que même s'ils sont inclus dans la Loi constitutionnelle de 1982, les droits et les traités signés avec des PNI ne sont pas, dans la plupart des cas, considérés comme des principes directeurs pour le gouvernement fédéral au moment de développer des politiques. Les acteurs gouvernementaux devraient s'assurer de respecter leur obligation d'appliquer les principes de primauté constitutionnelle des droits ancestraux et issus de traités dans le développement de politiques publiques (Boyer, 2011).

Il est important de noter que même s'ils sont inclus dans la Loi constitutionnelle de 1982, les droits et les traités signés avec des PNI ne sont pas, dans la plupart des cas, considérés comme des principes directeurs pour le gouvernement fédéral au moment de développer des politiques. Les acteurs gouvernementaux devraient s'assurer de respecter leur obligation d'appliquer les principes de primauté constitutionnelle des droits ancestraux et issus de traités dans le développement de politiques publiques (Boyer, 2011).

APPELS À L'ACTION

L'appel à l'action no 42 de la CVR (2015) demande de reconnaître et de mettre en œuvre un système de justice pour les PNI qui soit compatible avec les droits ancestraux et issus des traités, en plus d'être conformes à la Loi constitutionnelle de 1982 et à la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) à laquelle le Canada a adhéré en novembre 2012. À cet effet, l'appel à l'action no 40 de la Commission Viens insiste sur l'importance de financer la réalisation de projets, développés et gérés par les autorités des PNI, ayant pour objectif de documenter et de revitaliser leurs droits dans tous les secteurs jugés d'intérêt.

Enfin, d'autres complexités ayant trait à l'aspect légal ou juridique ralentissent les processus et les façons de faire dans l'élaboration de politiques publiques, dont le nombre de joueurs, qui complexifie différentes législations et les rapports de pouvoirs entre les institutions et les communautés. Par exemple, il arrive que le territoire d'une communauté des PNI chevauche plusieurs juridictions, ce qui complexifie les choses.

C'est le cas du territoire de Kitcisakik qui inclut des portions de trois municipalités régionales de comtés, deux régions administratives, une réserve faunique et quatre unités d'aménagement forestier (pour un autre exemple, voir Teitelbaum et Wyatt, 2013).

Le tableau 11 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés au contexte légal et juridique.

Tableau 11 : Synthèse des facteurs liés au contexte légal et juridique facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques

FACTEURS	DESCRIPTION
Reconnaissance et considération des spécificités, des enjeux, des savoirs, des valeurs et des besoins propres aux réalités actuelles des PNI	• Reconnaître, mettre en application et respecter les droits des PNI, notamment ceux nommés dans la DNUDPA • Élaborer des lois et des politiques pour protéger et gérer les ressources patrimoniales des PNI conformément aux critères définis à la suite de négociations avec les gouvernements des PNI • Appliquer la primauté constitutionnelle des droits ancestraux et issus de traités dans le développement de politiques publiques
Méthodes et pratiques de travail et de recherche	• Établir et mettre en œuvre des normes qui correspondent au point de vue de l'éthique selon des PNI • Négocier de nation à nation avec les PNI et leur reconnaître le pouvoir de mettre en œuvre leurs propres solutions • Respecter le principe du consentement préalable, libre et éclairé lors des consultations
Partenariats, collaboration et communication (travailler et vivre ensemble)	• Rendre les PNI libres de prendre des décisions sans entraves et mettre en place des forums de cogestion

2.5 CONTEXTE ADMINISTRATIF

Les enjeux administratifs portent sur des pratiques peu optimales et leurs effets cumulatifs, ainsi que le manque de représentativité des PNI au sein des structures.

Pratiques administratives peu optimales et effets cumulatifs

Certaines pratiques administratives entraînent des délais d'élaboration des politiques, ce qui nuit à la mobilisation des connaissances (partenaire - organisme gouvernemental). Complexifiée par des structures de financement inutilement compliquées, cette situation limite le développement d'organismes voués au bien-être des PNI (partenaire - organisme gouvernemental), ce qui fait en sorte que des ministères se reposent davantage sur des organismes des PNI à but non lucratif pour l'administration des services. Les effets cumulatifs de ces pratiques entraînent des conséquences encore plus importantes pour les PNI. Un exemple probant de cette situation porte sur la gestion du territoire, où plusieurs instances fédérales,

provinciales, municipales et des PNI accordent des permis d'exploitation des ressources sans se consulter et que chacun est régi par des politiques différentes, ce qui entraîne un manque de cohésion au niveau de la gestion et peut mener à l'épuisement des ressources. Cela dit, des solutions sont proposées qui permettent d'évaluer et de prendre en compte ces effets cumulatifs. Par exemple, dans le cas de la gestion cumulative d'un territoire, il faut en premier lieu identifier les valeurs et les droits concernés ou nécessitant d'être protégés, puis leurs attributs qui peuvent être mesurés afin d'en assurer le maintien de l'intégrité (Bélisle et coll., 2021). Dans ce cas, les objectifs de gestion du territoire, le pouvoir décisionnel, ainsi que les exigences légales des PNI doivent être au centre du processus (Clogg et coll., 2017).

Manque de représentativité des PNI dans les structures

Malgré des efforts et des actions (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux]), un manque important de représentativité des PNI et de leurs réalités existe au sein des structures gouvernementales. Pourtant, il est essentiel d'assurer la pleine participation des membres des communautés et des Nations aux processus qui les concernent, et ce, dès la prise de décisions (Black et McBean, 2016). Un changement de situation vers une meilleure représentativité est nécessaire, qu'il s'agisse d'augmenter la présence d'employés membres de PNI au sein des ministères (Nguyen et coll., 2020) ou de consulter davantage d'experts membres des PNI. Il faut davantage de ressources régionales, locales ou communautaires qui peuvent faire le lien et le partage d'informations entre les PNI et les acteurs gouvernementaux (partenaires - organisme(s) des PNI et partenaires gouvernementaux). Des exemples d'inclusion des PNI à certains processus portent sur :

- **De façon générale** : l'examen des politiques et des plaintes, pour lequel des comités mixtes sont formés qui incluent des membres des PNI
- **En éducation** : lors du renouveau du programme d'histoire, des organisations des PNI ont pu nommer des experts pour y participer
- **En santé** : la création d'un programme de carrière en santé pour les PNI dans les universités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta a permis d'augmenter le nombre de travailleurs membres d'une PNI en santé donnant des services directs (Médina Gimenez, 2012, p.74-75).

Des membres de PNI pourraient être davantage impliqués dans différents processus, par exemple, en éducation. Ainsi, des Aînés et des porteurs de savoirs pourraient être impliqués dans l'élaboration des programmes d'étude, puisqu'ils jouent un rôle essentiel dans la transmission des savoirs, des langues et des traditions (Pellerin et coll., 2016). Or, des obstacles empêchent leur implication. D'ailleurs, la sous-représentation des PNI engendre différentes conséquences, dont :

- **En enseignement supérieur** : elle est une barrière au développement de curriculums représentatifs, ce qui requiert des connaissances particulières et un processus d'apprentissage plus long, puisque les réalités des PNI sont peu connues (Arcobelli, 2021).

- **En recherche** : elle ne permet pas de reconnaître des défis vécus par les partenaires des PNI à des recherches, dont les coûts liés au voyage et le manque de moyens de communication, de même que des biais de chercheurs qui limitent les possibilités de participer à des recherches (Te Karu et coll., 2021).
- **En général** : elle nuit à la validité interne des politiques qui se transposent souvent mal dans un contexte de « vraie vie », où la culture joue un rôle important (Oetzel et coll., 2017) et complique le développement de solutions pour des groupes, des communautés ou des Nations (Te Karu et coll., 2021).

Taux élevé de roulement des directions et autres responsables au sein des structures administratives

Les hauts taux de roulement sont décourageants et entraînent le réinvestissement d'efforts et de temps pour la sensibilisation des personnes nouvellement arrivées (partenaires - organisme(s) gouvernemental[aux] et des PNI).

Le tableau 12 présente la synthèse des facteurs facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche dans l'élaboration de politiques publiques visant les PNI liés au contexte administratif.

Tableau 12 : Synthèse des facteurs du contexte administratif facilitant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques

FACTEURS

- Assurer la représentativité des PNI dans la prise de décision menant à l'élaboration des politiques publiques
- Adopter une approche ancrée dans les contextes locaux
- Développer des mécanismes qui permettent de faire passer le savoir et l'expérience acquise au-delà du roulement important des personnels responsables de l'élaboration des politiques publiques visant les PNI

2.6 CONCLUSION : ENJEUX DE CONFIANCE, D'ACCEPTABILITÉ, DE LÉGITIMITÉ ET D'IMPUTABILITÉ ●●●●●●●●

Le contexte influence de manière importante la mobilisation des connaissances issues de la recherche. À ce titre, ce contexte doit indéniablement être pris en considération lors de l'élaboration des politiques publiques visant les PNI.

Les éléments de contexte qui entourent les décisions prises en matière d'élaboration de politiques publiques visant les PNI et, pour ce faire, de mobilisation des connaissances issues de la recherche sont révélateurs de difficultés vécues par des décideurs publics et par des représentants des PNI.

Ils conduisent par ailleurs à la nécessité d'une meilleure conciliation des différences respectives et à l'apprentissage des différences – et des ressemblances – entre les groupes.

Enfin, l'analyse des éléments présentés dans cette partie conduit aux enjeux fondamentaux de confiance, de légitimité et d'imputabilité qui se dressent entre les initiatives individuelles et organisationnelles et la transformation de pratiques. Entre autres, la confiance réciproque, la légitimité accordée à l'autre ou l'imputabilité respective des parties sont influencées par les relations antérieures et actuelles avec la Couronne ou l'usage de certaines politiques publiques à des fins d'assimilation et de génocide culturel, par la méconnaissance de caractéristiques culturelles et linguistiques des PNI (dont des modes de gouvernance, des visions du territoire ou des philosophies particulières relatives à l'éthique) ou par la responsabilité ou la répartition des compétences qu'on accorde.

Aussi, ces différents contextes complexifient les réponses à des questionnements actuels dans cinq domaines :

- La production des connaissances : qui sont les producteurs des connaissances ? Quels types de connaissances sont produites ?
- La vulgarisation, la synthèse et le partage des connaissances : de quelles façons les connaissances sont-elles rendues accessibles et divulguées ? Sous quelles formes et de quelles manières les connaissances sont-elles présentées, constituées et composées ? De quelles manières les connaissances sont-elles partagées, propagées ou rendues publiques ?
- La sélection des connaissances : quelles sont les caractéristiques des destinataires de chaque politique publique ? Quels types de connaissances (informations ou objets) sont nécessaires pour correspondre aux besoins de ces destinataires ? Quelle source et quel producteur des connaissances choisir pour leur élaboration ?
- Le transfert des connaissances : de quelle manière les connaissances sont-elles transférées par les utilisateurs vers leur application concrète, c'est-à-dire l'élaboration des politiques ? Les éléments transférés répondent-ils aux besoins des destinataires (pendant et après le transfert) ? Lesquels doivent être prioritaires ?
- L'utilisation des connaissances : de quelle manière les connaissances sont-elles utilisées ou appliquées concrètement pour élaborer les politiques publiques ?

La prochaine partie présente des pistes de réponses pour chacune de ces questions.



PARTIE 3

SYNTHÈSE •••••

3.SYNTHESE ●●●●●●●●

3.1 SITUATION ACTUELLE

La recension des écrits et les rencontres d'échange avec les acteurs gouvernementaux et ceux des PNI et du milieu de la recherche permettent de brosser un portrait de la situation actuelle (voir Figure 8).

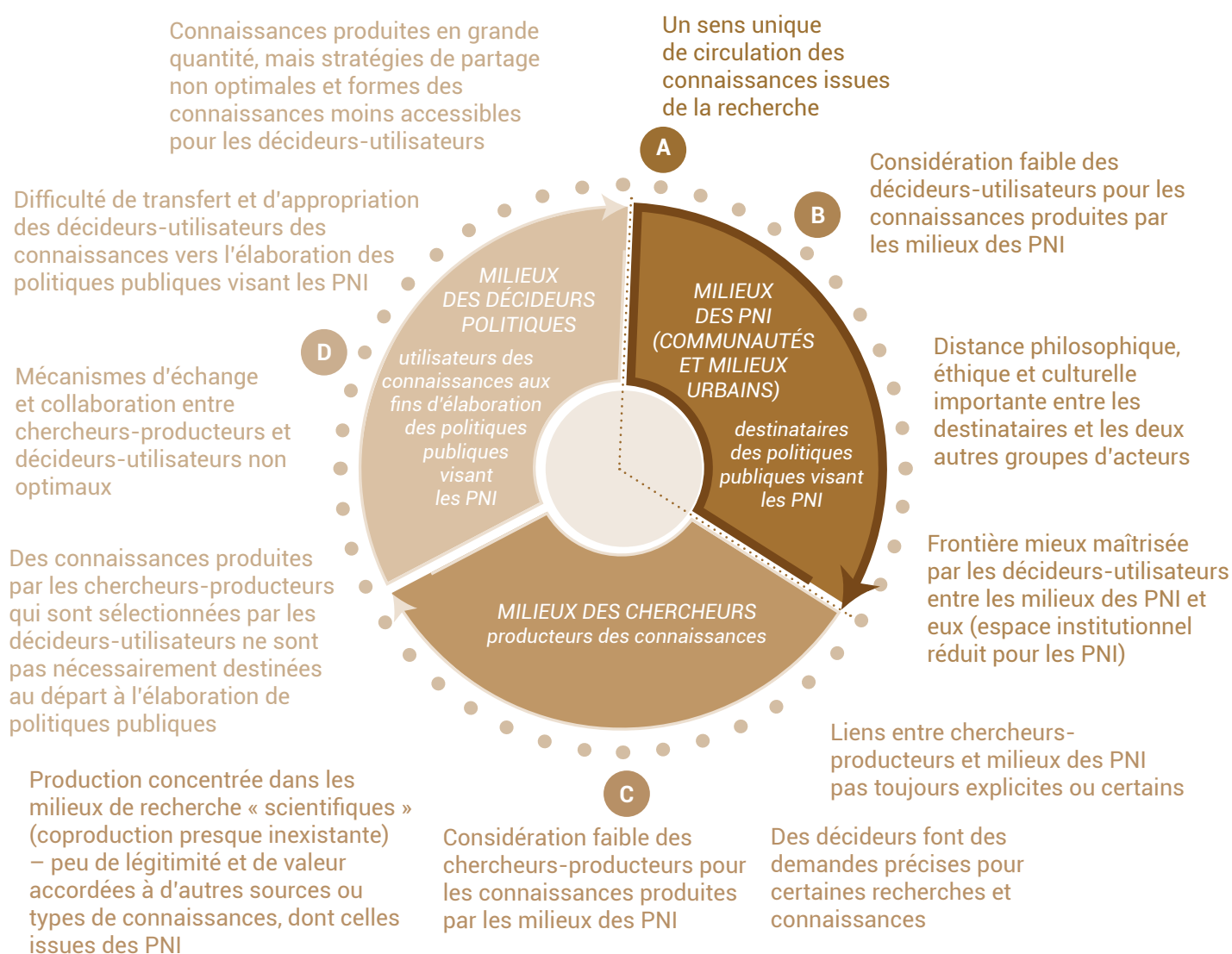


Figure 8 : Synthèse de la situation actuelle de la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques visant les Premières Nations et Inuit

A *Circulation des connaissances à sens unique*

Les connaissances se transportent des producteurs vers les décideurs (qui en produisent très peu eux-mêmes), puis se rendent vers les destinataires des PNI des politiques. En conséquence, ces destinataires sont peu inclus dans le processus de mobilisation des connaissances. Ils sont peu interrogés sur la pertinence culturelle des connaissances sélectionnées, sur leur cohérence ou leur adéquation avec leurs besoins et attentes. Ils sont également très peu sollicités pour évaluer l'effet des politiques, d'autant plus que des politiques auront majoritairement été élaborées avec des connaissances qui sont rarement issues de leur production. La transmission des connaissances se fait peu :

- Des destinataires des PNI des politiques vers les décideurs ;
- Des décideurs vers les producteurs de connaissances ;
- Des destinataires des PNI vers les producteurs de connaissances.

La diversité des manières des PNI et des Allochtones de produire, de vulgariser, de sélectionner, de transférer ou d'utiliser les connaissances est faiblement prise en compte et les acteurs ont tendance à privilégier un mode de fonctionnement unique et uniforme, assez compartimenté et avec peu de vision macro ou globale, pour tout le processus de mobilisation des connaissances, jusqu'à l'élaboration des politiques publiques. À ce titre, l'inclusion des perspectives des PNI ou la valorisation de leurs savoirs ne portent pas uniquement sur des contenus, mais bien autant sur des processus, des approches et des façons de considérer les relations qui unissent tout le vivant. Par exemple, les approches holistique, intégrative et de la double perspective constituent une manière de considérer des perspectives des PNI, plutôt que de conserver des œillères, tant dans la collecte des données – très sectorialisée – que dans leur analyse – très compartimentée.

B *Distance entre les destinataires des PNI des politiques et les autres acteurs*

Une distance philosophique, éthique et culturelle existe entre les destinataires des PNI des politiques et les producteurs et utilisateurs des connaissances. Conséquemment, les destinataires des PNI sont marginalisés et la distance ajoute à la complexité déjà grande de l'exercice du processus de mobilisation des connaissances, comme à celui de l'élaboration de politiques publiques. Les différences dans la façon de voir la connaissance, la recherche, son utilité et ses finalités divergent (p. ex. Bélisle et coll., 2022) et peu de points de convergence sont proposés.

La distance entre les PNI et les deux autres groupes d'acteurs se transpose dans la difficulté à inclure et à valoriser les perspectives des PNI (contenus, processus, approches, etc.) à toutes les étapes du processus de mobilisation. Par exemple :

- Les liens avec les destinataires sont partiels et à sens unique ;
- Les stratégies sont peu variées et surtout axées sur la consultation plutôt que sur la co-construction ;

- La place des PNI comme producteurs de connaissances et dans l'élaboration des politiques est négligeable ;
- Les démarches pour joindre les destinataires des PNI prennent peu en compte leurs façons de faire, sont souvent trop courtes, portent sur des sujets parfois éloignés des préoccupations et des besoins des PNI, prennent peu en considération leurs spécificités, ne se produisent pas en amont de l'élaboration des politiques, peuvent être instrumentalisées, etc. ;
- Les stratégies ne prévoient pas systématiquement de rendre aux communautés et individus des PNI consultés les résultats des consultations et la justification des décisions prises.

C Production des connaissances presque unique aux acteurs de la recherche

La production des connaissances utilisées dans l'élaboration des politiques publiques est concentrée presque uniquement dans les milieux de la recherche. De plus, la coproduction des connaissances avec les milieux des PNI est encore rare. Les perspectives, connaissances, processus et approches des milieux des PNI sont peu considérés, peu inclus et peu valorisés dans les milieux de la recherche. Les producteurs sont parfois éloignés du terrain, ce qui entraîne un manque de contextualisation et une déconnexion des politiques basées sur les connaissances ainsi produites.

D Faible lien entre les producteurs et les utilisateurs des connaissances

Des connaissances hétérogènes en grande quantité sont produites, mais les stratégies de partage auprès des décideurs politiques ne sont pas optimales. Les données n'arrivent pas prêtes à être utilisées, peuvent être désordonnées, agrégées, non ventilées en fonction des spécificités des destinataires et de leurs caractéristiques, peu contextualisées ou peu accessibles. Les décideurs ont une certaine difficulté à transférer (et à s'approprier) les connaissances vers l'élaboration des politiques publiques. Différentes raisons expliquent cette difficulté : hétérogénéité, quantité de données, segmentation, données surtout qualitatives, différences entre les milieux, qualité inégale des données, difficulté de jugement, parce que les besoins des destinataires sont mal connus, etc.

De plus, les mécanismes d'échange et de collaboration entre les producteurs et les utilisateurs des connaissances ne sont pas optimaux (vulgarisation, partage et sélection) et les connaissances produites par les acteurs de la recherche ne visent pas nécessairement l'élaboration de politiques publiques (elles sont produites à d'autres fins et « récupérées » par les décideurs-utilisateurs, ce qui peut rendre difficile la conjugaison des connaissances produites avec les besoins des destinataires des PNI).

3.2 SITUATION SOUHAITÉE

En considérant l'ensemble des enjeux présentés et les facteurs facilitants de la mobilisation des connaissances nécessaires à l'élaboration de politiques publiques visant les PNI, des éléments d'une situation « idéale » émergent qui sont regroupés en trois grands objectifs pour une transformation générale des processus : reconnaître le droit à l'autodétermination (**objectif 1**), décoloniser les approches, les structures institutionnelles, le processus de mobilisation (de la production à l'utilisation) et les contenus des politiques publiques (connaissances produites et utilisées) (**objectif 2**) et prendre en compte les éléments du contexte entourant la mobilisation des connaissances issues de la recherche pour l'élaboration des politiques publiques (**objectif 3**). De façon générale, la réciprocité et le dialogue sont des conditions indispensables à tout le reste, peu importe la situation. Ainsi, les relations doivent être à double sens, le partage des connaissances se faire entre tous les milieux (recherche *par, pour* et *avec* les PNI et recherches du milieu universitaire, décideurs publics). Les relations de partenariat doivent être égalitaires, dans une approche basée sur la révision et la transformation des pratiques et stratégies de mobilisation des connaissances pour l'élaboration des politiques publiques. La logique doit passer de la consultation ou de la participation des destinataires des PNI à l'empowerment, la détermination soutenue et l'autodétermination, tant dans la production et la sélection des connaissances que dans leur utilisation.

OBJECTIF 1 : RECONNAÎTRE LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Les milieux des chercheurs et ceux des décideurs politiques doivent écouter les milieux des PNI, reconnaître leur droit à l'autodétermination et respecter leur contexte local. Le processus menant à l'autodétermination n'est pas le même d'un milieu des PNI à l'autre et des mesures différentes doivent être envisagées. Par ailleurs, l'autodétermination n'exclut pas la collaboration, la coopération ou la cogestion. Simplement, elle permet de le faire en fonction des choix, des besoins et des priorités retenus par les autorités des PNI.

Autodétermination complète

- Travail de collaboration selon une relation d'égal à égal avec les communautés et les organisations des PNI ;
- Instauration de dispositifs permanents dans toutes les structures gouvernementales à cette fin (embauche de professionnels des PNI, latitude dans la marge décisionnelle, flexible des structures administratives ou institutionnelles, etc.) ;
- Processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche réalisé par les communautés et les organisations des PNI dans tout le processus, de la production à l'utilisation des connaissances (ce qui n'exclut pas la sélection ou l'utilisation de connaissances autres que celles provenant des PNI) ;
- Élaboration des politiques publiques par et pour les PNI.

Détermination soutenue ou prise en charge partielle

- Mise en place de mécanismes et de structures par les instances gouvernementales favorisant les démarches menant à l'autodétermination des PNI ;
- Soutien plus important en matière de ressources financières, humaines ou matérielles, soutien administratif et logistique, etc., selon les capacités et les compétences des communautés et selon leurs demandes ;
- Instauration de dispositifs permanents dans toutes les structures gouvernementales à cette fin ;
- Processus de mobilisation des connaissances accompagné, mais suivant les besoins et les demandes des communautés à toutes les étapes, de la production ou coproduction des connaissances, à la sélection et à l'utilisation des connaissances ;
- Élaboration accompagnée par les décideurs publics ou coélaboration des politiques publiques visant les PNI par les communautés et les décideurs, selon un processus de mobilisation des connaissances issues de la recherche impliquant principalement les représentations des acteurs des PNI.

OBJECTIF 2 : DÉCOLONISER LES APPROCHES, LES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES, LE PROCESSUS DE MOBILISATION (DE LA PRODUCTION À L'UTILISATION) ET LES CONTENUS DES POLITIQUES PUBLIQUES (CONNAISSANCES PRODUITES ET UTILISÉES)

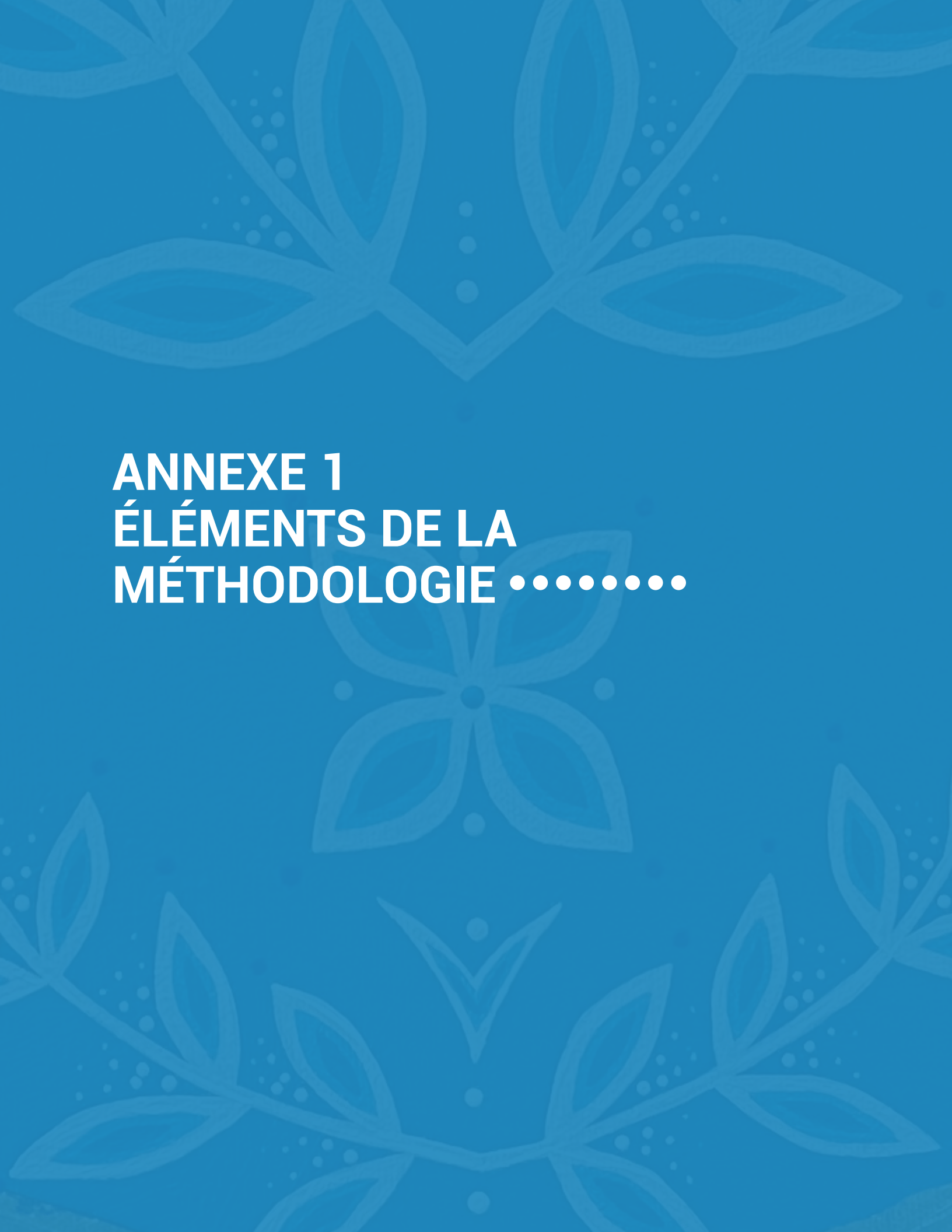
- Reconnaissance des capacités de gouvernance et d'autodétermination des PNI ;
- Mise en place de stratégies permettant de réduire ou d'éviter la subjectivité des connaissances produites (scientifiques vs par et pour les PNI, générales vs spécifiques, contextuelles et locales vs globales) ;
- Révision des critères visant à évaluer la légitimité et de la crédibilité des connaissances (les types et les sources des connaissances, de même que les connaissances elles-mêmes, à valoriser), afin de les inclure au sein du bassin de connaissances produites qui seront utilisées par les décideurs ;
- Augmentation de la représentation des PNI au sein des structures institutionnelles et dans la prise de décision tout au long des processus, ce qui peut signifier de déloger la prise de décision en un centre, de repenser le rôle des acteurs ministériels, dont les acteurs qui appuient les décideurs au sein de chaque communauté ;
- Rupture avec l'universalisme des approches, des méthodes, des savoirs de la société majoritaire ;
- Innovations sociales au sein des structures par des acteurs qui se laissent inspirer et qui apprennent par des pratiques et des politiques par et pour des acteurs des PNI au sein des communautés et en milieux urbains ;
- Transformation de l'action et de toutes les politiques publiques vers la prise en compte des spécificités des PNI :
 - Inclusion et la valorisation de leurs connaissances, spécificités et autres perspectives et revitalisation de leurs cultures, langues et identités ;
 - Considération des éléments historiques et de leurs effets ;

- Reconnaissance des différences entre les besoins collectifs et particularités culturelles des PNI et des autres destinataires des politiques ;
- Définition conjointe et coélaboration (par les trois milieux) des problématiques des recherches et des objectifs de production des connaissances (production ciblée) ;
- Décloisonnement des politiques et programmes visant les PNI ;
 - Globalité, vision holistique et prise en compte des déterminants sociaux et économiques ;
 - Visée de réduction des inégalités entre PNI et Allochtones ;
 - Identification des racines structurelles des enjeux sociaux et politiques, économiques et culturels vécus par les PNI ;
- Inclusion des modes de fonctionnement, des processus et des mécanismes de gouvernance des PNI pour la mobilisation des connaissances issues de la recherche et l'élaboration des politiques publiques ;
- Prise en compte systématique des droits étatiques et ancestraux issus (ou non) des traités ;
- Création d'un espace éthique et engagement des acteurs dans la réflexion sur des idéologies et représentations culturelles sociales qui convergent moins, mais également entre secteurs et direction ministériels ;
- Équilibre entre des philosophies monistes (qui considère l'ensemble des choses comme réductible à un seul principe) et pluralistes (laquelle propose que les êtres soient multiples, individuels et ne dépendent pas d'une réalité absolue) ;
- Réduction de la distance philosophique entre les manières de concevoir et de se représenter les secteurs (santé, justice, éducation, territoire, etc.).

OBJECTIF 3 : PRENDRE EN COMPTE LES ÉLÉMENTS DU CONTEXTE ENTOURANT LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES ISSUES DE LA RECHERCHE POUR L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Prise en compte des enjeux des contextes sociohistoriques, culturels, linguistiques, politiques, légaux, juridiques et administratifs des PNI :
 - Considération des événements historiques ;
 - Réduction des difficultés engendrées par les différences culturelles et linguistiques ;
 - Reconnaissance et considération des spécificités, des enjeux, des savoirs, des valeurs et des besoins propres aux réalités actuelles des PNI ;
 - Inclusion, valorisation et revitalisation des cultures, des langues et des identités des PNI ;
 - Soutien constant à l'autonomie décisionnelle des PNI dans une optique de reconnaissance du droit à l'autodétermination ;

- Méthodes et pratiques de travail et de recherche, dont la collecte et l'utilisation des données, selon les principes de la recherche en contexte des PNI proposés dans :
 - ♦ Le [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#) (APNQL, 2014) ;
 - ♦ Les [Lignes directrices pour la recherche](#) (Groupe de travail des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec, 2017) ;
 - ♦ Les [Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones](#) (Femmes autochtones du Québec, 2012) ;
 - ♦ Les [Principes PCAP® des Premières Nations](#) (Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2019) ;
 - ♦ La [Boîte à outils des principes de recherche en contexte autochtone](#) (Asselin et Basile, 2018) ; le [Chapitre 9 des Principes de recherche EPTC2](#) (CRSH, 2018) ;
 - ♦ Le [Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec](#) (2021).

The background of the entire page is a solid blue color. Overlaid on this background is a large, stylized floral pattern. The pattern consists of several large, light-blue flower-like shapes with multiple petals, and smaller, darker-blue floral motifs scattered throughout. The overall effect is a decorative, textured background.

ANNEXE 1 ÉLÉMENTS DE LA MÉTHODOLOGIE •••••

ANNEXE 1

ÉLÉMENTS DE LA MÉTHODOLOGIE ●●●●●●●●

Les méthodes choisies respectent et sont en cohérence avec les divers protocoles de recherche en contexte des PNI⁹. Afin de répondre aux questions de recherche, et compte tenu de l'objectif de recension et de synthèse critique, la méthode de la recherche documentaire systématique a été privilégiée (Tranfield et coll., 2003 ; Rojon, McDowall et Saunders, 2011) et le corpus réuni a été analysé selon une approche inductive (Blais et Martineau, 2006). Notre cheminement a compris trois phases (A, B et C).

PHASE A : Recension et sélection de documents écrits et oraux pertinents. La recension a permis de cibler des informations sur la mobilisation des connaissances dans une masse de données provenant de différentes sources (articles, thèses, projets de loi, rapports, mémoires, commissions d'enquête, sites web, livres, revues, magazines, verbatim d'entrevues, etc.). En outre, l'inclusion de sources orales a permis une meilleure représentativité des visions des PNI et de rendre compte de points de vue moins fréquents dans les écrits scientifiques¹⁰. En plus des sites web de plusieurs organisations des PNI et gouvernementales (dont celles des partenaires de l'Action concertée fouillées pour en extraire de la littérature scientifique et grise, les informations ont été identifiées à partir de plusieurs bases de données (*Bibliography of Native North Americans, Indigenous Studies Portal, Indigenous Collection, JSTOR, Réseau des bibliothèques scientifiques fédérales, Anthropology Plus, PubMed, Web of Science, Google Scholar, PROQUEST, SCOPUS, Érudit, Dialog, Autochtonia, Bibliothèque et Archives Canada, etc.*), grâce à l'entrée de plusieurs mots-clés selon la requête suivante, en français et en anglais : (« mobilisation des connaissances » OU « transfert des connaissances » OU « two-eyed seeing ») ET (« politique publique » OU « analyse des politiques » OU « action publique ») ET (« Autochtone » OU « Première Nation » OU « Inuit » OU « Métis ») ET (« recherche » OU « recherche autochtone » OU « recherche Première Nation »). Les groupes de données suivants ont principalement été considérés : des données scientifiques, écrites ou orales, issues des PNI et non, professionnelles et grises et des données provenant des verbatim des personnes interrogées et des appels à l'action des principales commissions d'enquête connues (Commission royale sur les Peuples autochtones [CRPA], Commission de la Vérité et Réconciliation [CVR], Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics [CERP], Commission d'enquête nationale sur les filles et les femmes autochtones disparues et assassinées [ENFFADA]). Les données qui en ont émergé ont été classées selon leur pertinence en lien avec les questions de recherche par l'équipe de chercheurs.

PHASE B : Synthèse critique des documents. Une première recension a permis d'obtenir plus de 6000 documents. En restreignant les termes de la recherche à ceux présentés ci-dessus, il a été possible de constituer une base de 1222 références. Un premier tri sur la base des titres et des résumés a permis d'éliminer 952 références ne cadrant pas avec les questions de recherche. Un deuxième tri à la lecture des articles complets a permis d'éliminer 188 références supplémentaires. Pour cette sélection finale, les références permettant de répondre à l'ensemble des questions de recherche et présentant des exemples du Québec, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande ou des États-Unis ont été privilégiées. Les données brutes ont ensuite été traitées en trois temps: synthèse, catégories, analyses (Blais et Martineau, 2006 ; Rojon, McDowall et Saunders, 2011 ; Gauthier et Bourgeois, 2020).

PHASE C : Validation des résultats de la recension. Ensuite, des échanges avec des acteurs des PNI (5 personnes des organismes suivants : Conseil en éducation des Premières Nations [CEPN], Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et de Labrador [CSSSPNQL] et Regroupement des centres d'amitié du Québec [RCCAQ] et des représentants des ministères impliqués dans le projet (8 personnes des organismes suivants : SRPNI, MSSS, MÉQ, MES, MJQ, MAPAQ) ont permis d'ordonner les éléments retrouvés et de valider la cohérence des résultats de la recension des écrits pour le contexte de l'Action concertée.

⁹C'est-à-dire qu'elles respectent le [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#) (APNQL, 2014) ; les [Lignes directrices pour la recherche](#) (Groupe de travail des Premiers Peuples de l'Institut nordique du Québec, 2017) ; les [Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones](#) (Femmes autochtones du Québec, 2012) ; les [Principes PCAP® des Premières Nations](#) (Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations, 2019) ; la [Boîte à outils des principes de recherche en contexte autochtone](#) (Asselin et Basile, 2018) ; le [Chapitre 9 des Principes de recherche EPTC2](#) (CRSH, 2018) ; le [Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec](#) (2021).

¹⁰C'est-à-dire des parties probantes des entrevues disponibles dans les bases de données qui témoignent du travail des commissions d'enquête CERP et ENFFADA et des archives journalistiques sur l'opinion de leaders membres des PNI, dont Ghislain Picard, Eva Ottawa ou Abel Bosum.



RÉFÉRENCES ●●●●●●●●

RÉFÉRENCES ●●●●●●●●●●

- Alcantara, C. et Nelles, J. (2016). *A quiet evolution: The emergence of Indigenous-local intergovernmental partnerships in Canada*. Toronto : University of Toronto Press.
- Alfred, T. (2005). *Wasase. Indigenous Pathways of Action and Freedom*. Toronto : University of Toronto Press.
- Allan, B., et Smylie, J. (2015). *First peoples, second class treatment. The role of racism in the health and well-being of Indigenous peoples in Canada*. Toronto : Wellesley Institute.
- Andermann, A., Pang, T., Newton, J. N., Davis, A. et Panisset, U. (2016) Evidence for health II : Overcoming barriers to using evidence in policy and practice. *Health Research Policy and Systems*, 14, 17.
- Arcand, S., Arcand, G., Beji, K., Dupuis, J.-P., Racine, M. et St-Onge, S. (2019). Travaillleurs immigrants et compétitivité des régions du Québec : de la gestion des ressources humaines à la collaboration multipartite. Rapport de recherche, programme Actions concertées, Fonds de recherche du Québec.
- Arcobelli, L.M.E. (2021). *Physiotherapy curricula and Indigenous peoples: A snapshot of Canadian physiotherapy programs*. Mémoire de maîtrise en ergothérapie. Montréal : McGill University.
- Asselin, H. (2015). Indigenous forest knowledge. Dans Peh, K., Corlett, R. et Bergeron, Y. (dir.), *Routledge Handbook of Forest Ecology*. New York : Earthscan, Routledge; 586-596.
- Asselin, H. et Basile, S. (2012). Éthique de la recherche avec les PNI : qu'en pensent les principaux intéressés? *Éthique publique*, 14(1), 333-345.
- Asselin, H. et Basile, S. (2018). Concrete ways to decolonize research. *ACME : An International Journal for Critical Geographies*, 17, 643-650.
- Asselin, H., Basile, S., Lévesque, F. et Nadon Legault, E.-M. (2017). *Accroître la capacité des PNI à participer à la recherche et à en bénéficier*. Rouyn-Noranda : Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Asselin, H. et Drainville, R. (2020). Are Indigenous youth in a tug-of-war between community and city? Reflexions from a visioning workshop in the Lac Simon Anishnaabeg community (Quebec, Canada). *World Development Perspectives*, 17, 100168.
- Assemblée des Premières Nations (APN) (2005). *Modèle holistique de planification et de politique des Premières Nations : Les déterminants de la santé*. Ottawa : APN.
- Aubert, L. et Jaccoud, M. (2009). Genèse et développement des polices autochtones au Québec : sur la voie de l'autodétermination. *Criminologie*, 42(2), 101-119.
- Bacon, A. (2020). Préface — Réflexions et perspectives sur les participations autochtones aux processus politiques canadiens. Dans Guimont-Marceau, S., Roy, J.O. et Salée, D. (dir.), *PNI et politiques au Québec et au Canada. Identités, citoyennetés et autodétermination*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Barnes, H.M. (2013). Better Indigenous policies: an Aotearoa New Zealand perspective on the role of evaluation. Dans Productivity Commission (dir.), *Better Indigenous policies : The role of evaluation. Roundtable proceedings*. Canberra : Australian Government, Productivity Commission; 155-181.
- Bartlett, C., Marshall, M. et Marshall, A. (2012). Two-eyed seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together Indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2(4), 331340.
- Battiste, M. (2009). Constitutional reconciliation of education for Aboriginal peoples. *Directions*, 5(1), 81-84.
- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L., Bulkan, J., Nelson, H. et Wyatt, S. (2015). Community-based forest enterprise as a strategy for development in Aboriginal communities: Learning from Essipit's Forest Enterprises. *Journal of Aboriginal Economic Development*, 9(2), 24-40.
- Beaudoin J.-M., LeBel, L. et Bouthillier, L. (2009). L'entrepreneuriat forestier autochtone : le cas de la communauté ilnu de Mashteuiatsh. *Forestry Chronicle*, 85(5), 783-788.
- Bélisle, A.C., Gauthier, S. et Asselin, H. (2022). Integrating Indigenous and scientific perspectives on environmental changes: Insights from boreal landscapes. *People and Nature*, 4(6), 1513-1535.
- Bélisle, A.C., Wapachee, A. et Asselin, H. (2021). From landscape practices to ecosystem services: landscape valuation in Indigenous contexts. *Ecological Economics*, 179, 106858.
- Bell, C., Lai, J. et Skorodenski, L. (2014). Lois autochtones, loi sur la propriété intellectuelle et politiques muséales : des diverses méthodes de protection du patrimoine immatériel autochtone. *Anthropologie et Sociétés*, 38(3), 25-59.
- Bennett, P.W. et Anuik, J. (2014). *À ramasser les morceaux. Approche fondée sur l'école communautaire en vue du renouveau de l'éducation des Premières Nations*. Thunder Bay : Institut des politiques du Nord.

- Bettache, N. et Shaheen-Hussain, S. (2022). Principe de Joyce. La sécurisation culturelle et les promesses non tenues de la CAQ. *La Presse*, 7 avril.
- Beynon, P., Chapoy, C., Gaarder, M. et Masset, E. (2012). *What difference does a policy brief make?* Londres : Institute of Development Studies.
- Bibaud, J. (2012) Patrimonialisation des territoires en milieu nordique et gouvernance : l'exemple du parc national Tursujuq. *Téoros : revue de recherche en tourisme*, 31(1), 39-47.
- Bishop, B.J., Vicary, D.A., Browne, A.L. et Guard, N. (2009). Public policy, participation and the third position: The implication of engaging communities on their own terms. *American Journal of Community Psychology*, 43(1-2), 111-121.
- Black, K., et McBean, E. (2016). Increased Indigenous participation in environmental decision making: A policy analysis for the improvement of Indigenous health. *International Indigenous Policy Journal*, 7(4), 5.
- Blackstock, C. (2011). Wanted: Moral courage in Canadian child welfare. *First Peoples Child & Family Review*, 6(2), 35-46.
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18. <https://doi.org/10.7202/1085369ar>
- Blanchet-Cohen, N., Robert-Careau, F. et Pinsonneault, A. (2021). Repenser le soutien des transitions scolaires pour les jeunes Autochtones en milieu urbain. *Éducation et francophonie*, 49(1), 112-132.
- Bonesteel, S. (2006). *Les relations du Canada avec les Inuit : Histoire de l'élaboration des politiques et des programmes*. Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 267 p.
- Borrows, J. (2020). *La constitution autochtone du Canada*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Boyer, Y. (2011). First Nations, Métis and Inuit health and the law: A framework for the future. Mémoire de LLD, Université d'Ottawa.
- Brant, J. et Filice, M. (2020). Principe de Jordan. Dans Wilson-Smith, A. (dir.), *Encyclopédie canadienne*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/principe-de-jordan>.
- Burke, S. (2018). Supporting Indigenous social workers in front-line practice. *Revue canadienne de service social*, 35(1), 5-25.
- Cairney, P. (2018). Three habits of successful policy entrepreneurs. *Policy & Politics*, 46(2), 199-215.
- Cairney, P. (2019). *Favoriser l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes : incertitude versus ambiguïté*. Montréal : Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé.
- Cairney, P. et Kwiatkowski, R. (2017). How to communicate effectively with policymakers: Combine insights from psychology and policy studies. *Palgrave Communications*, 3, 37.
- Castleden, H., Cunsolo Willox, A., Harper, S. et Martin D. (2015). *Living with water: Examining methods and models for integrative Indigenous and western knowledge to inform – and transform – water research and management in Canada*. Waterloo : Canadian Water Network, 136 p.
- Castleden, H.E., Martin, D., Cunsolo, A., Harper, S., Hart, C., Sylvestre, P., Stefanelli, R., Day, L. et Lauridsen, K. (2017). Implementing Indigenous and western knowledge systems (Part 2): “You have to take a backseat” and abandon the arrogance of expertise. *International Indigenous Policy Journal*, 8(4).
- Chakraborty, A., Daniel, M., Howard, N.J., Chong, A., Slavin, N., Brown, A. et Cargo, M. (2021) Identifying environmental determinants relevant to health and wellbeing in remote Australian Indigenous communities: A scoping review of grey literature. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 18(8), 4167.
- Chambers, D., Wilson, P.M., Thompson, C.A., Hanbury, A., Farley, K. et Light, K. (2011) Maximizing the impact of systematic reviews in health care decision making: A systematic scoping review of knowledge-translation resources. *Milbank Quarterly*, 89(1), 131-156.
- Clogg, J., Smith, G., Carlson, D. et Askew, H. (2017). *Paddling together: Co-governance models for regional cumulative effects management*. Vancouver : West Coast Environmental Law, 120 p.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) et Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). (2016). *Pauvreté et exclusion sociale chez les Premières Nations. Portrait sommaire et recommandations*. Wendake : CSSSPNQL et APNQL.
- Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès (CERP). (2019). *Rapport final*. Québec : CERP.
- Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : Écoute, réconciliation et progrès (CERP). (2019). *Politique sur la police des Premières Nations*. Québec : CERP, 522 p. [Politique sur la police des Premières Nations.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)
- Commission royale sur les PNI (CRPA). (1996). *Rapport de la Commission royale sur les PNI (Volumes 1 à 5)*. Ottawa : CRPA.
- Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CDEPJ). (2020). *Une volonté de faire pour nos enfants. Rapport de la Commission Laurent*. Québec : CDEPJ.
- Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH). (2017). *Lignes directrices pour une mobilisation des connaissances efficace*. Ottawa : CRSH.

- Conseil en éducation des Premières Nations, Nishnawbe Aski Nation et Federation of Saskatchewan Indian Nations. (2011). *Rapport sur les mesures prioritaires visant à améliorer l'éducation des Premières Nations*. Wendake : Conseil en éducation des Premières Nations.
- Coulthard, G.S. (2014). *Red skin, white masks: Rejecting the colonial politics of recognition*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Crawford, S. S., Wehkamp, C.A. et Smith, N. (2010). *Transposer aux évaluations environnementales les points de vue du savoir autochtone et de la science occidentale en matière de gestion adaptative*. Ottawa : Agence canadienne d'évaluation environnementale.
- Crowshoe, L.L., Sehgal, A., Montesanti, S., Barnabe, C., Kennedy, A., Murry, A., Roach, P., Green, M., Bablitz, C., Tailfeathers, E. et Henderson, R. (2021). The Indigenous primary health care and policy research network: Guiding innovation within primary health care with Indigenous peoples in Alberta. *Health Policy*, 125(6), 725-731.
- Dancause, L. (2020). *Diagnostic de l'expertise québécoise dans le domaine de la mobilisation des connaissances*. Montréal : Humanovis, Université de l'Ontario français et Territoires innovants en économie sociale et solidaire.
- Demasi, K. et Lew Fatt, E. (2020). *Career pathways for the Aboriginal and Torres Strait Islander health workforce*. Victoria : The Lowitja Institute, Aboriginal Medical Services Alliance Northern Territory.
- Denny, S.K. et Fanning, L.M. (2016). A Mi'kmaw perspective on advancing salmon governance in Nova Scotia, Canada: Setting the stage for collaborative co-existence. *International Indigenous Policy Journal*, 7(3).
- Deschênes, É. (2020). *La gestion de l'éducation dans les écoles des communautés autochtones du Québec*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Deschênes, É. et Arcand, S. (2022). Spoken and unspoken between Natives and Non-Natives: Trust at the heart of intercultural professional collaborations. Dans Peaslee Levine, M. (Dir.), *The psychology of trust*. Intech open.
- Deschênes, É. (2023). Une relation de confiance à bâtir avec les Premières Nations et les Inuits. *Revue Gestion HEC*, printemps.
- Deschênes, É. (2023). Reconnaître les spécificités culturelles et linguistiques des Premières Nations et Inuit et valoriser et inclure leurs savoirs et autres perspectives en éducation et en formation. Les Éditions Fides Éducation.
- Dobbins, M., Rosenbaum, P., Plews, N., Law, M. et Fysh, A. (2007). Information transfer: What do decision makers want and need from researchers? *Implementation Science*, 2, 20.
- Dupuis, R. (2012). Les négociations concernant les droits des PNI au Canada. *Négociations*, 18(2), 111-130.
- Eid, P. (2018). Les majorités nationales ont-elles une couleur ? Réflexions sur l'utilité de la catégorie de « blanchité » pour la sociologie du racisme. *Sociologie et sociétés*, 50(2), 125-149.
- Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones assassinées ou disparues (ENFFADA). (2019). Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (Volume 1a et 1b) [Rapport de commission d'enquête].
- Ens, E., Reyes-García, V., Asselin, H., Hsu, M., Reimerson, E., Reihana, K., Sithole, B., Shen, X., Cavanagh, V. et Adams, M. (2021). Recognition of Indigenous ecological knowledge systems in conservation and their role to narrow the knowledge-implementation gap. Dans Ferreira, C. et Klütsch, C. F. C. (dir.), *Closing the knowledge-implementation gap in conservation science*. New York : Springer, 109-139.
- Ermine, W. (2007). The ethical space of engagement. *Indigenous Law Journal*, 6(1), 193-203.
- Ewald, F., Gollier, C. et de Sadeleer, N. (2008). *Le principe de précaution*. Paris : Presses universitaires de France.
- Flamand, S. (2020). La nouvelle gouvernance autochtone. Dans Guimont-Marceau, S., Roy, J. O. et Salée, D. (dir.), *PNI et politiques au Québec et au Canada. Identités, citoyennetés et autodétermination*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Fréchette, C. (2019) Développement hydroélectrique québécois : quelle place pour le consentement préalable, libre et éclairé chez les Cris et les Innus ? *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(2), 51-62.
- Fonds de recherche du Québec (FRQ). (2014). *Stratégie de mobilisation des connaissances 2014-2017*. Québec : FRQ. <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/documents/11326/1755019/Strategie-de-mobilisation-des-connaissances.pdf/b088fad0-cb2c-4226-879d-546138818af9>
- Gauthier, B. et Bourgeois, I. (2020). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*. 6^e édition. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Gentelet, K., Basile, S. et Asselin, H. 2018. « We have to start sounding the trumpet for things that are working » : An interview with Dr. Marlene Brant-Castellano on concrete ways to decolonize research. *ACME : An International Journal for Critical Geographies*, 17, 832-839.
- George, E., Mackean, T., Baum, F. et Fisher, M. (2019). Social determinants of Indigenous health and Indigenous rights in policy: A scoping review and analysis of problem representation. *International Indigenous Policy Journal*, 10(2).
- Gouvernement du Canada. (2022). *Le principe de Jordan*. <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1568396042341/1568396159824>.

- Gouvernement du Québec. (2020). *Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante*. Québec : ministère de l'éducation du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2019). *Guide d'élaboration des politiques publiques*. Québec : gouvernement du Québec.
- Gouvernement du Québec. (2008). *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*. Québec : gouvernement du Québec.
- Greenwood, M., de Leeuw, S., Lindsay, N. M. et Reading, C. (dir.). (2018). *Determinants of Indigenous peoples' health in Canada. Beyond the social*. Toronto : Canadian Scholar's Press.
- Guay, C. et S. Grammond. (2012). Les enjeux de l'application des régimes de protection de la jeunesse aux familles autochtones. *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 67-83.
- Guimont-Marceau, S., Roy, J.-O. et Salée, D. (dir.) (2020). *PNI et politiques au Québec et au Canada. Identités, citoyennetés et autodétermination*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Halseth, R. et Murdock, L. (2020). *Appuyer l'autodétermination des PNI en matière de santé : leçons tirées d'un examen des pratiques exemplaires en matière de gouvernance de la santé au Canada et dans le monde*. Prince George : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
- Harris, R. (2015). The impact of research on development policy and practice: This much we know. Dans Chib, A., May, J. et Barrantes, R. (dir.), *Impact of information society research in the global South*. New York : Springer, 21-43.
- Hernandez, M. (2012). The politics of knowledge in policy analysis. *Pimatisiwin: A Journal of Aboriginal and Indigenous Community Health*, 10(2), 153-160.
- Huggett, L. (2012). *Evidence and engagement: The balancing act of the policy brief*. Billet de blogue, 5 août.
- Hunting, G. et Browne, A.J. (2013). Decolonizing policy discourse: reframing the 'problem' of fetal alcohol spectrum disorder. *Women's Health and Urban Life*, 11(1), 35-53.
- Hyatt, A.E. (2019). *Working together: Indigenous knowledges, urban youth, and mental health for career development*. Thèse de doctorat en psychologie. University of Toronto.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2009). *Animer un processus de transfert des connaissances. Bilan des connaissances et outil d'animation*. Québec : INSPQ.
- Ion, A., Greene, J., Masching, R., Poitras, M., Brownlee, P., St. Denys, R. et Amirault, M. (2018). Stable homes, strong families: reimagining housing policies and programs for Indigenous peoples living with and affected by HIV and AIDS in Canada. *Housing and Society*, 45(2), 118-138.
- Jorgensen M. (2007). *Rebuilding Native nations. Strategies for governance and development*. Tucson : University of Arizona Press.
- Katapally, T.R. (2020). Smart Indigenous youth: The Smart platform policy solution for systems integration to address Indigenous youth mental health. *JMIR Pediatrics and Parenting*, 3(2), e21155.
- Khangura, S., Konnyu, K., Cushman, R., Grimshaw, J. et Moher, D. (2012). Evidence summaries: The evolution of a rapid review approach. *Systematic Reviews*, 1, 10.
- Kim, E.-J. (2015). Neo-colonialism in our schools: Representations of Indigenous perspectives in Ontario science curricula. *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 50(1), 119-143.
- Kim, E.-J. (2018). The relationships at play in integrating Indigenous knowledges-sciences (IK-S) in science curriculum: A case study of Saskatchewan K-12 science curriculum. Thèse de doctorat en éducation. McGill University.
- Kyoon-Achan, G., Phillips-Beck, W., Kinew, K.A., Lavoie, J.G., Sinclair, S. et Katz, A. (2021). Our people, our health: Envisioning better primary healthcare in Manitoba First Nation communities. *International Indigenous Policy Journal*, 12(1).
- Labra, O., Pourcelot, H., Asselin, H., Radu, I. et Basile, S. (à paraître). Déterminants sociaux et territoriaux de la santé autochtone au Québec. Dans Gagnon, F., Martin, E. et Morin, M.-H. (dir.), *Le système de la santé et des services sociaux au Québec. Santé des populations et territorialités*. Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Landry, V. (2019). Lien des Autochtones au territoire : manifestations différentes selon le lieu de résidence et la génération. Thèse de doctorat en sciences de l'environnement. Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Landry, V., Asselin, H. et Lévesque, C. (2019). Link to the land and mino-pimatisiwin (comprehensive health) of Indigenous people living in urban areas in eastern Canada. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 16(23), 4782.
- Larsen, M., Gulis, G. et Pedersen, K.M. (2012). Use of evidence in local public health work in Denmark. *International Journal of Public Health*, 57(3), 477-483.
- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris : La Découverte.
- Leclair, J., Papillon, M. et Forget, H. (2019). Les protocoles de consultation autochtones au Canada : un modèle de convergence des systèmes juridiques autochtones et étatique? *Recherches amérindiennes au Québec*, 49(2), 25-36.
- Lévesque, C. et Comat, I. (2018). *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec, partie 1. Une enquête qualitative à Montréal*. Montréal : Réseau DIALOG.

- Lévesque, C., Radu, I. et Tran, N. (2018). *Revue de littérature. Services sociaux. Thème : la santé mentale en contexte des PNI*. Montréal : Réseau DIALOG.
- Lévesque, F. (2014) Revisiting Inuit Qaujimajatuqangit : Inuit knowledge, culture, language, and values in Nunavut institutions since 1999. *Études Inuit Studies*, 38(1-2), 115-136.
- MacRitchie, S. (2018). *Bridging western and Indigenous knowledges: two-eyed seeing and the development of a country food strategy in the Northwest Territories*. Mémoire de maîtrise en géographie, Université d'Ottawa.
- Martin, D.E., Thompson, S., Ballard, M. et Linton, J. (2017). Two-eyed seeing in research and its absence in policy: Little Saskatchewan First Nation Elders' experiences of the 2011 flood and forced displacement. *International Indigenous Policy Journal*, 8(4).
- Martin, T. (2014). La place des Autochtones dans la gouvernance des parcs de l'Arctique canadien : de la cogestion à la « cojuridiction ». *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 78-98.
- Martin, T. et Diotte, É. (2010). Politiques publiques et santé des Autochtones résidant en milieu urbain : l'autonomie gouvernementale, une condition de la redéfinition d'un partenariat équitable entre l'État et les Autochtones. *Aboriginal Policy Research vol. 8*, 107-134.
- Martin, T. et Girard, A. (2009). Le territoire, « matrice » de culture : analyse des mémoires déposés à la commission Coulombe par les premières nations du Québec. *Recherches amérindiennes au Québec*, 39(1-2), 61-70.
- Mattes, W.P. et Kitson, J.C. (2021). Sea lamprey control in the Great Lakes: A Tribal/First Nations representative's perspective. *Journal of Great Lakes Research*, 47, S796-S799.
- McMillan, L.J. et Prosper, K. (2016). Remobilizing netukulimk: Indigenous cultural and spiritual connections with resource stewardship and fisheries management in Atlantic Canada. *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, 26(4), 629-647.
- Médina Gimenez, A. (2012). *Le contrôle des services de santé par les autochtones : vers la reconnaissance de la guérison traditionnelle*. Mémoire de maîtrise en droit, Université de Sherbrooke.
- Miller, A., Smith, M.L., Judd, J.A. et Speare, R. (2018). Policy implications for controlling communicable diseases in Indigenous communities: case of Strongyloidiasis in Australia. *Aboriginal Policy Studies*, 7(1), 148-179.
- Motard, G. (2016). Des compétences législatives personnelles en matière d'activités de chasse, de pêche et de piégeage dans les ententes de revendications territoriales : les limites de la cogestion. *Revue de droit de McGill*, 61(4), 907-938.
- Nader, F., Sharma, S., Yi, K.J. et Kolahdooz, F. (2015). Understanding the social determinants of health among Indigenous Canadians: priorities for health promotion policies and actions. *Global Health Action*, 8(1), 27968-27968.
- Nguyen, N.H., Subhan, F.B., Williams, K. et Chan, C.B. (2020). Barriers and mitigating strategies to healthcare access in Indigenous communities of Canada: A narrative review. *Healthcare*, 8(2), 112.
- Oetzel, J., Scott, N., Hudson, M., Masters-Awatere, B., Rarere, M., Foote, J., Beaton, A. et Ehau, T. (2017). Implementation framework for chronic disease intervention effectiveness in Maori and other indigenous communities. *Globalization and Health*, 13, 69.
- Organisation des Nations-Unies (ONU). (2007). Déclaration des Nations Unies sur les droits des PNI. New York : ONU.
- Orton, L., Lloyd-Williams, F., Taylor-Robinson, D., O'Flaherty, M. et Capewell, S. (2011). The use of research evidence in public health decision making processes: Systematic review. *PLoS One*, 6(7), e21704.
- Otis, G. et Papillon, M. (2013). *Fédéralisme et gouvernance autochtone*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Papillon, M. (2008). Aboriginal quality of life under a modern treaty. Lessons from the experience of the Cree Nation of Eeyou Istchee and the Inuit of Nunavik. *IRPP Choices*, 14(9), 4-23.
- Papillon, M. (2012). Les PNI et la citoyenneté : quelques effets contradictoires de la gouvernance néolibérale. *Éthique publique*, 14(1).
- Papillon, M. et Rodon, T. (2019). The transformative potential of Indigenous-driven approaches to implementing free, prior and informed consent: Lessons from two Canadian cases. *International Journal on Minority and Group Rights*, 27, 314-335.
- Parter, C., Wilson, S. et Hartz, D.L. (2019). The closing the gap (CTG) refresh: Should Aboriginal and Torres Strait Islander culture be incorporated in the CTG framework? How? *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 43(1), 5-7.
- Pellerin, G., Maheux, G., Bacon, L., Paul, V., Angiyu, S. et Mangiuk, P. (2016). Le partenariat université-communautés au service du développement d'un curriculum scolaire en inuktitut : Pistes de travail et de réflexion. *Études Inuit Studies*, 40(2), 133-152.
- Petkovic, J., Welch, V., Jacob, M.H., Yoganathan, M., Ayala, A.P., Cunningham, H. et Tugwell, P. (2016). The effectiveness of evidence summaries on health policymakers and health system managers use of evidence from systematic reviews: A systematic review. *Implementation Science*, 11, 162.
- Piedboeuf, E. (2020). *Les enjeux de la mobilisation des connaissances en contexte des PNI : une étude de cas au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or*. Mémoire de maîtrise en pratiques de recherche et action publique, Institut national de la recherche scientifique.

- Place, J. (2012). *La santé des autochtones vivant en milieu urbain*. Prince George : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.
- Posey, D.A. et Duffield, G. (1996). Beyond intellectual property: Toward traditional resource rights for Indigenous peoples and local communities. Ottawa : Centre de recherches pour le développement international.
- Radu, I., House, L. et Pashagumskum, E. (2014). Land, life, and knowledge in Chisasibi: Intergenerational healing in the bush. *Decolonization Indigeneity, Education and Society*, 3(3), 86-105.
- Rajabi, F. (2012). Evidence-informed health policy making: The role of policy brief. *International Journal of Preventive Medicine*, 3(9), 596-598.
- Regroupement des Centres d'Amitié autochtones du Québec. (2021). Cadre de référence en recherche par et pour les Autochtones en milieu urbain au Québec, Wendake. [Cadre-de-référence-en-recherche_final_cahier.pdf \(rcaaq.info\)](#)
- Robson, M., Rosenthal, J., Lemelin, R.H., Hunt, L.M., McIntyre, N. et Moore, J. (2010). Information complexity as a constraint to public involvement in sustainable forest management. *Society and Natural Resources*, 23(12), 1150-1169.
- Savard, J.-F. et Béland, M.-E. (2009). Une relation nécessaire : le rôle de l'État canadien dans l'habilitation de la gouvernance locale des Premières nations. *Télescope*, 15(3), 116-127.
- Senese, L.C. et Wilson, K. (2013). Aboriginal urbanization and rights in Canada: Examining implications for health. *Social Science and Medicine*, 91, 219-228.
- Simpson, L.B. (2017). *As we have always done. Indigenous freedom through radical resistance*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Spak S. (2005). The position of Indigenous knowledge in Canadian co-management organizations. *Anthropologica*, 47(2), 233-246.
- St-Pierre, J. (2018). Processus d'engagement des Premières Nations, Métis et Inuits dans la révision du curriculum ontarien. *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 53(2), 372-378.
- St-Pierre-Hansen, N., Kelly, L., Linkewich, B., Cromarty, H. et Walker, R. (2010). Translating research into practice: developing cross-cultural First Nations palliative care. *Journal of Palliative Care*, 26(1), 41-46.
- Tanguay, N., de Grosbois, S. et Saint-Charles, J. (2013). Santé territoriale, indicateurs de santé animale et vision holistique : la sélection des prises et les choix alimentaires chez les Atikamekw de Manawan et d'Obedjiwan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(2-3), 3-19.
- Te Karu, L., Dalbeth, N. et Stamp, L.K. (2021). Inequities in people with gout: a focus on Māori (Indigenous People) of Aotearoa New Zealand. *Therapeutic Advances in Musculoskeletal Disease*, 13, 1759720X211028007.
- Teitelbaum, S. et Wyatt, S. (2013). Is forest certification delivering on First Nation issues? The effectiveness of the FSC standard in advancing First Nations' rights in the boreal forests of Ontario and Quebec, Canada. *Forest Policy and Economics*, 27, 23-33.
- Therrien, A. et Duhaime, G. (2017). Le logement social au Nunavik. Pouvoirs et responsabilités. *Recherches amérindiennes au Québec*, 47(1), 101-110.
- Tran, T.C., Ban, N.C. et Bhattacharyya, J. (2020). A review of successes, challenges, and lessons from Indigenous protected and conserved areas. *Biological Conservation*, 241, 108271.
- Tuck, E. et Yang, K.W. (2012). Decolonization is not a metaphor. *Decolonization : Indigeneity, Education and Society*, 1(1), 1-40.
- Turcotte, A.-M. (2015). Mobilisation des connaissances et recherche partenariale : la condition itinérante parmi la population autochtone. Mémoire de maîtrise en pratiques de recherche et action publique, Institut national de la recherche scientifique.
- Varone, F. (2000). Les choix des instruments de l'action publique : Analyse comparée des politiques énergétiques en Europe et en Amérique du Nord. *Revue internationale de politique comparée*, 7(1), 167-201.
- Wilson, D., de la Ronde, S., Brascoupé, S., Apale, A.N., Barney, L., Guthrie, B., Harrold, E., Horn, H., Johnson, R., Rattray, D., Robinson, N., Alainga-Kango, N., Becker, G., Senikas, V., Aningmiuq, A., Bailey, G., Birch, D., Cook, K., Danforth, J., Daooust, M., Kitty, D., Koebel, J., Kornelsen, J., Kotwas, N.T., Lawrence, A., Mudry, A., Senikas, V., Turner, G.T., Van Wagner, V., Vides, E., Hart Wasekeesikaw, F. et Wolfe, S. (2013). Directive clinique de consensus à l'intention des professionnels de la santé œuvrant auprès des Inuits, des Métis et des Premières Nations. *Journal of Obstetrics and Gynaecology Canada*, 35(6), 554-558.
- Wiscutie-Crépeau, N. (2021). L'éducation et les Autochtones au Québec : enjeux et défis. *Nouveaux Cahiers du socialisme*, 26, 97-107.
- Woodgate, R.L., Zurba, M., Tennent, P., Mignone, J., Cochrane, C. et Payne, M. (2017). A qualitative study on the intersectional social determinants for indigenous people who become infected with HIV in their youth. *International Journal for Equity in Health*, 16, 132.

